

**Burundi : initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés—document
relatif au point de décision**

Le présent document a été préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans la perspective de l'examen par le Conseil d'administration d'une évaluation préliminaire de l'admissibilité du **Burundi** à une aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Il a été achevé **le 8 juillet 2005** à l'aide des informations disponibles à cette date. Les vues qui y sont exprimées sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURUNDI

**Document relatif au point de décision pour l'initiative renforcée en faveur des pays
pauvres très endettés**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

8 juillet 2005

Table des matières		Page
I.	Introduction.....	3
II.	Généralités et évaluation de l'admissibilité à une aide au titre de l'initiative PPTE et de la qualification à cette fin.....	4
	A. Statut à l'égard de la FRPC et de l'IDA.....	4
	B. Dimensions de la pauvreté.....	4
	C. Évolution récente de la situation politique et sécuritaire.....	4
	D. Bilan des ajustements macroéconomiques et structurels.....	6
III.	Stratégie à moyen terme pour la réduction de la pauvreté.....	10
	A. Processus d'établissement du CSLP.....	10
	B. Objectifs macroéconomiques.....	11
	C. Gouvernance et réformes structurelles et institutionnelles.....	12
	D. Politiques sociales et sectorielles.....	13
IV.	Analyse de la viabilité de la dette et assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée.....	15
	A. État d'avancement du rapprochement des données sur la dette.....	15
	B. Structure de la dette extérieure.....	16
	C. Analyse de la viabilité de la dette.....	17
	D. Assistance éventuelle au titre de l'initiative PPTE.....	20
	E. Impact de l'aide au titre de l'initiative PPTE.....	21
	F. Analyse de sensibilité.....	22
	G. Résumé des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette.....	23
V.	Points d'achèvement flottants.....	24
	A. Conditions du passage au point d'achèvement flottant.....	24
	B. Suivi des conditions du passage au point d'achèvement.....	26
	C. Utilisation et suivi de l'allègement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE renforcée.....	26
	D. Points de vue des autorités.....	28
VI.	Points de discussion.....	28

Table des matières

Page

Encadrés

1.	Indicateurs de pauvreté et indicateurs sociaux.....	5
2.	Principales mesures économiques et structurelles, 2003–05	8
3.	Rééchelonnement accordé par le Club de Paris	16
4.	Apurement des arriérés	17
5.	Principales hypothèses de l'analyse de la viabilité de la dette.....	18
6.	Conditions du passage au point d'achèvement flottant.....	25
7.	Dépenses prioritaires pour l'utilisation du produit de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE.....	27

Graphiques

1.	Composition de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2004 avant utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allégement de la dette.....	29
2.	Composition de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2004 après utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allégement de la dette.....	29
3.	Profil de la dette extérieure : Indicateurs de viabilité de la dette, 2004–2024.....	30
4.	Indicateurs de la dette publique suivant d'autres scénarios, 2005–2024.....	31
5.	Profil de la dette extérieure : Indicateurs de viabilité budgétaire, 2004–2024	32
6.	Profil de la dette extérieure : Ratio dette en VAN/PIB, 2004–2024.....	33

Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–08.....	34
2.	Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004–24.....	35
3.	Valeur nominale et valeur actualisée nette de l'encours de la dette extérieure, par catégorie de créanciers, fin décembre 2004.....	36
4.	Initiative PPTE — Aide selon un schéma de partage proportionnel des charges.....	37
5.	Hypothèses quant aux taux d'actualisation et de change à la fin de 2004	38
6.	Service de la dette extérieure, 2005–24	39
7.	Valeur actualisée nette de la dette extérieure après recours à l'initiative PPTE, 2004–24.....	42
8.	Indicateurs de la dette extérieure et analyse de sensibilité, 2004–24	44
9.	Transferts de ressources extérieures, 2005–24	46
10.	Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2003–24.....	47
11.	Assistance éventuelle du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005–15	49
12.	Aide éventuelle du Groupe de la Banque mondiale au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005–38	50
13.	Initiative PPTE — État d'avancement du dossier des pays admissibles au 1er juin 2005	51

Annexes

I.	Capacité de gestion de la dette.....	52
II.	Cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu	53

I. INTRODUCTION

1. Le présent document renferme une évaluation de l'admissibilité du Burundi à une aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les conseils d'administration du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) ont passé en revue le document préliminaire relatif à l'initiative PPTE renforcée pour le Burundi les 19 et 27 janvier 2005, respectivement. Les administrateurs ont provisoirement déterminé que le Burundi pouvait avoir droit à une telle aide à la lumière du lourd fardeau de sa dette, de ses antécédents dans le cadre des programmes appuyés par l'IDA et le FMI, de son statut de pays exclusivement IDA et de son admissibilité à la FRPC. Ils ont dans l'ensemble convenu que le Burundi pouvait atteindre le point de décision d'ici le milieu de 2005 si les mesures prévues par le programme structurel et macroéconomique du gouvernement sont appliquées de façon satisfaisante. Ils ont fait remarquer que la lourde charge de la dette du Burundi requiert une forte croissance des exportations et une aide extérieure sous forme de dons ou de prêts assortis de conditions très concessionnelles.

2. L'analyse de la viabilité de la dette présentée ci-après révèle que l'endettement extérieur du Burundi continuerait à dépasser le seuil fixé dans le cadre de l'initiative PPTE, même au terme de l'application intégrale des mécanismes classiques d'allègement. Le ratio de la dette en valeur actualisée (VAN) aux exportations était estimé à 1 772 % à la fin de 2004 et devrait excéder 150 % durant la période de projection.

3. Au terme de la mise en œuvre de l'accord de paix d'Arusha signé en août 2000, le Burundi avait, au début de 2005, fait des progrès notables au chapitre des réformes et de la stabilisation économiques. Les autorités demeurent résolues à mener à bien des politiques ayant pour objectifs la stabilité macroéconomique et financière, la croissance et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de ces résultats, de cet engagement et du lourd fardeau de la dette du Burundi, les services de l'IDA et du FMI sont d'avis que les conditions sont réunies pour que le pays atteigne le point de décision de l'initiative PPTE.

4. La section II fournit des renseignements généraux sur l'admissibilité à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée et la qualification à cette fin, les dimensions de la pauvreté, l'évolution de la situation politique et sécuritaire, le bilan des ajustements structurels et macroéconomiques. La section III traite du processus d'établissement du CSLP (document de stratégie de réduction de la pauvreté), des objectifs macroéconomiques à moyen terme, ainsi que des réformes sectorielles et structurelles qui sont des conditions à l'atteinte du point d'achèvement. L'analyse de la viabilité de la dette est présentée à la section IV. La section V énumère les conditions proposées du passage au point d'achèvement flottant, explique comment l'aide accordée après le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée sera utilisée et fera l'objet d'un suivi, et fait état des points de vue des autorités. Enfin, la section VI présente des points de discussion à l'intention des conseils d'administration des deux institutions.

II. GÉNÉRALITÉS ET ÉVALUATION DE L'ADMISSIBILITÉ À UNE AIDE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE ET DE LA QUALIFICATION À CETTE FIN

A. Statut à l'égard de la FRPC et de l'IDA

5. Le Burundi, un pays exclusivement IDA, avait un PIB nominal par habitant d'environ 83 dollars EU en 2003. Il est admissible à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI. Le Burundi continuera d'avoir besoin d'une importante assistance concessionnelle de la communauté internationale et, vraisemblablement, restera un pays exclusivement IDA ayant droit à la FRPC pendant encore de nombreuses années.

B. Dimensions de la pauvreté

6. Bien qu'il se soit redressé depuis 2000, le revenu par habitant du Burundi reste à un niveau correspondant à moins de la moitié du sommet historique de 180 dollars EU atteint avant l'éclatement de la guerre civile en 1993. De 1992 à 2002, le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a doublé, passant de 35 à 68 % (68,7 % dans les zones rurales et 66,0 % dans les zones urbaines). Pour ce qui est des indicateurs de bien-être social, le Burundi est le quatrième pays le moins développé au monde (indice du développement humain de 2004)¹. Dans l'immédiat, le gouvernement cherchera en priorité à assurer les mêmes niveaux de services sociaux qu'avant le conflit, reconnaissant qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Les indicateurs sociaux du Burundi témoignent des effets de la pauvreté exacerbés par des décennies de violence (encadré 1). De plus, le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition est passé de 35 % en 1987 à 45 % en 2000. Le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable et aux services de santé reste extrêmement faible, soit moins de 48 % et 20 %, respectivement. Les personnes déplacées (quelque 200 000 personnes se sont installées dans une autre région du pays ou dans un camp de réfugiés, comparativement à un million au plus fort des combats) sont démunies, doivent composer avec la malnutrition et sont privées d'installations sanitaires et de services de santé et d'éducation. Le VIH/sida est en progression, surtout dans les camps de réfugiés; d'après les estimations, 1 Burundais sexuellement actif sur 9 est infecté. En 1999, le nombre de personnes atteintes du VIH/sida avoisinait 360 000 chez les 15 à 49 ans et 19 000 chez les moins de 15 ans. Environ 200 000 des quelque 556 000 orphelins ont perdu leurs parents en raison du sida.

C. Évolution récente de la situation politique et sécuritaire

8. Après l'indépendance en 1962, le Burundi était dans le peloton de tête de l'Afrique subsaharienne aux plans économique et social, malgré des épisodes de violence ethnique. Cependant, sous les effets conjugués de la **guerre civile** de 1993, qui a enrayé cette progression, et de l'embargo économique régional de 1996 à 1999, le Burundi a connu 10 ans

¹L'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est composé de trois facteurs : la longévité, le savoir et un niveau de vie décent.

Encadré 1. Indicateurs de pauvreté et indicateurs sociaux

(En pourcentage, sauf indication contraire, à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles)

Indicateur	Burundi	Afrique subsaharienne
Population (millions; 2002)	7,3	702,6
Croissance démographique (2003)	2,0	2,1
PIB par habitant (\$EU; 2003)	83	490
Espérance de vie à la naissance (ans; 2002)	41,7	45,8
Taux de mortalité infantile (pour 1 000, 2002)	123	103,1
Taux de mortalité juvénile (pour 1 000, 1998)	208	173,9
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000/naissances vivantes; 2001)	1 300	916,8
Prévalence du VIH/sida (pourcentage de la population sexuellement active; 2001)	11,3	n.d.
Taux d'alphabétisme (pourcentage de la population; 2001)	55,4	64,9
Taux brut de scolarisation (pourcentage du groupe d'âge; 2001)	71,0	87,0
Hommes	79,5	94,0
Femmes	62,4	80,0
Densité de la population (habitants/km ²)	262,0	29,2

Sources : CSLP-I du Burundi ; Indicateurs de développement de l'Afrique 2004 et Rapport sur le développement dans le monde 2005, Banque mondiale; base de données de l'UNESCO.

de déclin économique. La signature d'un **accord de paix et de réconciliation** par 39 groupes politico-ethniques à Arusha (Tanzanie) en août 2000, a marqué un tournant. Un gouvernement de transition, ainsi qu'un sénat et des chambres du parlement ethniquement équilibrés ont été constitués en 2002 et, comme prévu, un Hutu a succédé paisiblement à un Tutsi à la présidence en 2003. Le dernier groupe rebelle qui poursuivait la lutte a conclu un accord de cessez-le-feu en mai 2005. **La transition politique tire à sa fin.** La nouvelle Constitution a reçu l'aval d'une majorité écrasante de Burundais lors d'un référendum national tenu en février 2005. De plus, des élections communales ont eu lieu le 23 juin 2005, et des élections parlementaires, le 4 juillet. Le nouveau parlement doit élire un nouveau président d'ici la fin août; ses successeurs seront choisis directement au suffrage universel. La Constitution confère le pouvoir à la majorité hutue; protège les droits des minorités et des femmes et assure leur représentation; garantit à la minorité tutsie 40 % des sièges à l'assemblée nationale, ainsi que des portefeuilles au conseil des ministres.

9. **La création d'une armée et d'un corps de police national ethniquement équilibrés a débuté à la fin de 2004** par l'intégration des anciens combattants rebelles. Une force de maintien de la paix des Nations Unies de 5 650 personnes (ce qui comprend le personnel civil), l'ONUB, assure la sécurité et soutient le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) avec le concours de l'IDA et des bailleurs de fonds bilatéraux dans le cadre du Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion (MDRP). À la fin mai 2005, près de 10 000 anciens combattants avaient été démobilisés. La Commission nationale de réinsertion des sinistrés, qui a été créée en 2003, a contribué au retour de quelque 500 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Commission nationale pour la vérité et la réconciliation a été constituée en janvier 2005; elle est dotée d'un mandat de deux ans pour faire la lumière sur les actes de violence ethnique

commis depuis la déclaration d'indépendance en 1962 jusqu'à la signature de l'accord de paix de 2000.

D. Bilan des ajustements macroéconomiques et structurels

10. Avec pour toile de fond un climat politique difficile et une situation économique et sociale désastreuse, les autorités ont fait un **premier grand pas dans la stabilisation de l'économie, la mise en oeuvre des réformes financières et structurelles et le rétablissement des services sociaux**. Il subsiste toutefois des problèmes de taille, notamment la consolidation de la démocratie, la démobilisation complète des combattants armés, l'accélération de la croissance par l'entremise du secteur privé et surtout, la lutte contre la pauvreté profonde généralisée.

11. **La reprise économique et sociale du Burundi a été soutenue par l'IDA et le FMI**. L'IDA lui a accordé un crédit d'urgence pour le redressement économique en 2000, un crédit de redressement économique en 2002, des dons et des prêts sectoriels (entre autres pour le programme de DDR), de même qu'une aide financée par un fonds fiduciaire, visant à contribuer au service de la dette multilatérale². Un don (50 millions de dollars EU) s'inscrivant dans le cadre du programme transitoire de reconstruction post-conflit est prévu pour 2005. Le Burundi a mis en oeuvre un programme de référence en 2001–02, et a ultérieurement été soutenu par celui-ci dans le cadre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit (2002–03), pour finalement conclure un accord triennal au titre de la FRPC au début de janvier 2004 (69 millions de DTS)). Le Conseil d'administration du FMI a clos la première revue du programme appuyé par la FRPC le 19 janvier 2005. L'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux ont eux aussi accordé une aide élevée, et, lors d'un forum des donateurs tenu en janvier 2004, le Burundi a reçu des engagements de plus de 1 milliard de dollars EU sur trois ans.

12. **Depuis 2002, les autorités s'en sont tenues à des politiques financières généralement prudentes et ont mis en oeuvre des réformes structurelles qui ont ouvert la voie à la reprise économique**. La croissance du PIB réel s'est accélérée, l'inflation a été dans une large mesure maîtrisée, la position des réserves de change s'est améliorée, et le soutien financier de la communauté internationale a été mobilisé (tableau 1). En 2004 et au début de 2005, le Burundi a obtenu de bons résultats dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. De tels résultats méritent d'autant plus d'être soulignés qu'ils ont pour toile de fond un contexte politique et économique difficile, en raison des fortes pressions exercées sur les dépenses par la création des institutions de transition prévues par l'accord de paix d'Arusha — pour assurer la représentation des anciennes factions rebelles — ainsi que la nécessité de rétablir les programmes sociaux. Le programme politique chargé, qui a prolongé le processus de transition, a parfois retardé des réformes structurelles délicates (encadré 2).

² La Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni, la France et la Norvège ont alimenté ce fonds fiduciaire, qui a également été utilisé pour le règlement des arriérés à l'égard de la Banque africaine de développement (BAfD).

13. La croissance économique réelle s'est accélérée en 2004 pour avoisiner 5 % et devrait demeurer à ce niveau en 2005. La vigueur soutenue du secteur des services fera contrepoids à la diminution cyclique de la récolte de café en 2005, ainsi qu'aux incertitudes entourant la production vivrière. La hausse des prix à la consommation n'a pas ralenti comme prévu en 2004, mais est passée à près de 12 %, en raison de l'impact sur les prix des aliments de la sécheresse dans le Nord, de la flambée des prix des produits pétroliers importés, ainsi que de la pression de la présence internationale de plus en plus importante dans la capitale sur les prix des biens non commercialisés³. Ces facteurs, alliés à la croissance rapide de la masse monétaire, ont continué d'avoir un impact, ce qui a entraîné une nouvelle hausse de l'inflation au début de 2005. En ce qui concernera la position extérieure, le déficit courant (dont compris) a été bien inférieur aux prévisions en 2004 (7,2 % du PIB), et les réserves de change ont augmenté. Les exportations sont montées en flèche grâce à l'excellente récolte de café et à la forte reprise des cours mondiaux de ce produit, alors que la croissance des importations a été inférieure aux prévisions, l'aide humanitaire ayant été moins élevée que prévue.

14. Au chapitre des finances publiques, le Burundi a dans l'ensemble atteint les objectifs du programme appuyé par la FRPC en 2004, bien que le déficit primaire ait légèrement excédé les prévisions du fait que le surcroît de dépenses de contrepartie pour les dépenses-projets n'a été qu'en partie compensé par une masse salariale plus faible que prévu. Les recettes globales ont été supérieures à l'objectif du programme grâce au renforcement de l'administration des impôts. Les dépenses sociales ont augmenté pour atteindre 6,7 % du PIB. Les résultats budgétaires du premier trimestre de 2005 se sont établis largement dans les limites du programme.

15. **Le passage du «budget de guerre» au «budget de paix» constitue un élément fondamental de la politique budgétaire pour 2005.** Les projets du secteur de la sécurité (intégration des ex-factions rebelles à l'armée et création du corps de police national), qui sont essentiels à une paix durable, accroîtront la part des dépenses militaires et sécuritaires à court terme, et l'effort de démobilisation finira par se traduire par une réduction des dépenses militaires au profit des dépenses sociales. Par conséquent, la part du budget global correspondant aux dépenses militaires augmentera en 2005, et celle du secteur social diminuera légèrement⁴. En supposant que la démobilisation se poursuit au même rythme, et du fait que les soldats et les anciens combattants sont moins nombreux que ce qui avait été estimé au départ, une réduction des dépenses de sécurité semble envisageable à partir de la fin de 2005.

³ Le seul indice disponible reflète les prix à la consommation à Bujumbura, qui ne correspondent pas forcément à ceux de l'ensemble du pays.

⁴ Les dépenses sociales pourraient être plus élevées d'ici la fin de l'exercice si l'on tient compte de l'utilisation de l'allégement éventuel de la dette au titre de l'initiative PPTE et du paiement des ajustements de salaires rétroactifs aux enseignants.

Encadré 2. Principales mesures économiques et structurelles, 2003–05

Mesures	Stade d'exécution
Élimination des dernières restrictions appliquées aux transactions courantes et aux paiements d'amortissement de bonne foi	Septembre 2003
Préparation et adoption par le conseil des ministres d'un plan d'action qui soit satisfaisant pour l'IDA en vue d'éliminer les inégalités entre les sexes, en particulier de permettre aux femmes d'hériter de biens fonciers et autres types de propriété	Septembre 2003
Assujettissement des biens et services produits dans le pays à la taxe sur les transactions	Janvier 2004
Adoption par le conseil des ministres d'un projet de loi créant un Bureau du contrôleur général chargé de vérifier les opérations financières des organismes publics, et présentation du projet de loi à l'assemblée nationale	Mars 2004; création du service d'audit en 2005
Vérification du respect des normes de fonds propres par les banques	Mars 2004; deux banques ont été fermées.
Adoption par le conseil des ministres d'un plan d'action pour la réforme des services chargés de la passation des marchés publics	Août 2004
Adoption par le conseil des ministres d'une stratégie globale de relance des filières café, thé et coton, élaborée en consultation avec les parties prenantes	Octobre 2004
Taux de change officiel des opérations des banques commerciales : remplacement du taux d'adjudication de référence de la Banque centrale du Burundi (BRB) par une moyenne pondérée des opérations quotidiennes des banques commerciales	Décembre 2004
Adoption de la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire	Décembre 2004
Réduction du nombre de catégories tarifaires et de tarifs douaniers à l'importation	Exécutée dans le cadre du budget de 2005
Adoption d'un décret libéralisant l'investissement privé dans la filière café, ainsi que les opérations à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement	Janvier 2005
Abolition de l'obligation de cession des devises provenant des exportations (50 % des exportations de café, de thé et de coton)	Janvier 2005
Création d'une cour des comptes	Décembre 2004. L'audit des comptes publics de 2004 a débuté en avril 2005.
Abolition du plafond des prêts de la banque centrale aux institutions financières et du crédit sectoriel dirigé	Avril 2005
Introduction des enchères de liquidités en fonction du marché (crédit/dépôt)	Avril 2005
Abolition des restrictions sur le commerce du sucre et du contrôle du prix de cette denrée	Mai 2005

16. Les autorités ont entrepris de renforcer la gestion des finances publiques, qui a été gravement affaiblie par la perte de personnel compétent et expérimenté en raison de la guerre et de la faiblesse des salaires. Des mesures clés ont été prises dans le domaine de la **gestion des dépenses publiques**, avec l'aide que l'IDA a commencé à fournir en 2000 et qui se poursuit dans le cadre du projet d'appui à la gestion économique (PAGE). Il s'agit de l'adoption d'une classification fonctionnelle et économique des dépenses budgétaires et d'un

système de comptabilité en partie double, de la mise en place d'un système de suivi des flux de ressources et de dépenses de l'État relevant des programmes d'aide extérieure, et de l'informatisation de la gestion des dépenses⁵. De plus, la gestion de la solde des fonctionnaires a été améliorée. En mai 2005, un inventaire des arriérés de paiements intérieurs de l'État a été effectué, et devrait être soumis sous peu à un audit externe. Les autorités devront déployer des efforts soutenus à cet égard, avec l'assistance technique du FMI et de l'IDA. Parmi les mesures visant à accroître la **transparence budgétaire** figure la création de la Cour des comptes en 2004, qui a engagé la revue des comptes publics de 2004 en avril 2005. D'autre part, dans le cadre de la réforme de la **mobilisation des recettes**, les autorités ont renforcé l'administration et la perception des impôts, adopté un numéro d'identification fiscale unique, éliminé les échappatoires du régime d'inspection avant expédition des importations, et assujetti à l'impôt sur le revenu les Burundais au service d'organismes internationaux.

17. **Pour le reste de 2005, les autorités entendent endiguer la croissance de la masse monétaire en vue d'amener le taux d'inflation à 10 % d'ici la fin de l'année.** À cette fin, la BRB a pris des mesures afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités de sa gestion des liquidités. En avril 2005, des enchères de liquidité ont été introduites, et le plafond des prêts octroyés par la banque centrale a été aboli.

18. **Des progrès considérables ont été réalisés dans la libéralisation du régime de change depuis 2000**, qui a ouvert la voie à la convergence graduelle des taux de change parallèle et officiel, l'écart entre les deux taux avoisinant 3 % à la fin de 2004. Les restrictions applicables aux transactions courantes ont été levées en 2003, et en décembre 2004 la BRB a supprimé le caractère obligatoire du prix de référence des enchères de devises pour les transactions commerciales. Le taux de change officiel correspond donc à la moyenne pondérée quotidienne des transactions du système bancaire. Au début de janvier 2005, l'obligation de cession des devises provenant de la tranche restante des exportations a été abolie.

19. D'autres **réformes structurelles et sectorielles** ont été amorcées :

- Un programme de réforme appuyé par l'IDA, qui est en cours, vise à renforcer la capacité du Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, notamment de recueillir et de traiter des données en vue d'établir des comptes nationaux, des estimations et des prévisions fiables et actuels.

⁵ Un système informatique intégré de gestion des dépenses publiques relié à la banque centrale (BRB) devrait être mis en place d'ici octobre 2005. Ce système vise i) à assurer une gestion efficace et transparente des finances publiques; ii) à contrôler les dépenses de lutte contre la pauvreté, notamment les ressources découlant de l'initiative PPTE; iii) à présenter l'information dans les comptes d'exécution budgétaire et à clôturer ceux-ci comme il se doit.

- Une réforme du système juridique assurera un équilibre ethnique, dans le respect de l'équité et des droits de la personne. À cette fin, une stratégie de réforme judiciaire doit être élaborée avec le concours du PAGE de l'IDA.
- La stratégie de réforme de la filière café, adoptée en octobre 2004, a été mise en oeuvre. La première étape consistait à élargir l'accès aux enchères de l'Office du café du Burundi (OCIBU) en décembre 2004. En janvier 2005, l'investissement privé dans le secteur a été autorisé, et les opérations à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement ont été libéralisées. La taxe sur la production de café (loyer verger) a été abolie en avril, et les ventes de café réalisées en marge de l'OCIBU ont été autorisées en juin, en vertu d'un décret ministériel. Au milieu de 2005, la privatisation des actifs de l'État dans la filière café devrait débiter avec le lancement des appels d'offres pour la vente des stations de lavage et des usines de transformation. Dans le courant de l'année, un plan d'action redéfinissant le rôle des institutions de la filière café (entre autres l'OCIBU) sera mis en œuvre en vue de la saison de la récolte 2006 (avril 2006), dans la foulée de la stratégie de réforme.
- Une stratégie de réforme des filières thé et coton a été approuvée en octobre 2004.
- La filière sucre a également été libéralisée en mai 2005 avec l'abolition des restrictions à l'exportation, des prix planchers des importations et du contrôle des prix sur le marché intérieur.

III. STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

A. Processus d'établissement du CSLP

20. Le gouvernement a préparé un CSLP intérimaire (CSLP-I) à l'issue de vastes consultations, qui ont été limitées pour des raisons de sécurité dans certaines provinces. Ce document présente une vision à long terme du développement qui s'articule autour de six axes stratégiques visant à promouvoir une croissance économique équitable et durable, jugée essentielle pour réduire la pauvreté : i) paix et gouvernance démocratique; ii) réinsertion des victimes du conflit et des groupes défavorisés dans le tissu économique; iii) développement du secteur privé; iv) développement du capital humain; v) lutte contre le VIH/sida; vi) promotion du rôle de la femme dans le développement. Ces priorités ont été confirmées par les résultats d'un sondage d'opinion national réalisé en 2004 auprès de 3 000 personnes. Ce sondage a révélé i) que, si plus de 80 % des répondants sont d'avis que la pauvreté est demeurée stable ou s'est aggravée au cours des 5 dernières années, quelque 40 % s'attendent à une amélioration à cet égard dans un horizon de 5 ans; ii) que la pauvreté est l'incapacité du ménage de nourrir ses membres, d'avoir un logement décent et de payer les services de santé; iii) que le taux de satisfaction à l'égard de la qualité des services publics, exception faite de l'enseignement primaire, est faible; iv) que la fin du conflit est considérée comme le facteur ayant la plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté et devant être ciblé en priorité par l'État, au même titre que la prestation de services d'enseignement; v) que l'amélioration

de la sécurité alimentaire et la création d'emplois pour les jeunes sont également des dossiers où l'intervention de l'État est nécessaire.

21. Le **CSLP complet** sera parachevé prochainement. Il conviendra donc de mettre en place un système de suivi et d'évaluation efficace. À l'heure actuelle, on ne dispose pas de données détaillées fiables pour mesurer la pauvreté et établir les autres indicateurs sociaux au Burundi, ni pour identifier les bénéficiaires des dépenses publiques. Selon la dernière enquête-ménages, qui remonte à 1998–99, près des deux tiers de la population vivaient dans la pauvreté. La situation a vraisemblablement changé durant les sept dernières années. En 2005, l'utilisation d'une version étendue du questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID) qui est représentative de la composition de la nation permettra de mesurer la pauvreté dans le pays, d'identifier les principaux groupes vulnérables et de fournir une évaluation de référence de la prestation des services sociaux. Les données sur le budget et la prestation des services sociaux doivent également être améliorées afin que les dépenses de lutte contre la pauvreté soient mieux ciblées et évaluées et, plus précisément, que cette catégorie de dépenses soit définie. À cette fin, des données seront recueillies auprès des utilisateurs éventuels d'installations telles que les hôpitaux, les cliniques et les écoles afin que l'on établisse avec plus de précision le taux de satisfaction à l'égard des services de base, que l'on cerne les besoins non satisfaits et que l'on détermine comment accroître l'efficacité du transfert des ressources aux utilisateurs.

22. Au terme de l'évaluation conjointe du CSLP-I, qui a été avalisée par leur conseil d'administration respectif, les services de l'IDA et du FMI ont conclu que ce cadre était judicieux. Le **rapport sur l'état d'avancement du CSLP** produit par les autorités burundaises en avril 2005 révèle que le pays est sur la bonne voie en vue de l'adoption d'un CSLP complet sur la base d'un processus participatif global au niveau des collines (quartiers), les rapports locaux et provinciaux ayant été établis. L'analyse et la synthèse des résultats, ce qui englobe les sources de données existantes sur la pauvreté (tout particulièrement les enquêtes-ménages), devraient être terminées d'ici la mi-juillet. Les autorités prévoient d'achever le CSLP complet à la fin de 2005 (alors qu'il était question de la fin août dans le rapport sur l'état d'avancement du document), en raison de l'éventualité de nouveaux retards techniques et de l'impact du processus électoral en cours. Il importera d'établir des stratégies sectorielles chiffrées qui seront intégrées au processus budgétaire. Dans une note consultative conjointe sur le rapport sur l'état d'avancement du CSLP, les services de l'IDA et du FMI ont indiqué que l'échéancier révisé des autorités semblait réaliste.

B. Objectifs macroéconomiques

23. Les **objectifs macroéconomiques à moyen terme** des autorités consistent à assurer une croissance économique soutenue d'environ 5 % par année, de faire baisser l'inflation aux alentours de 4 à 5 %, de porter le niveau des réserves de change à l'équivalent de 6 mois d'importations de biens et de services, de réduire le déficit extérieur courant (dons inclus) à quelque 5½ % du PIB d'ici 2015, de limiter le financement extérieur aux dons et aux prêts très concessionnels, de ramener la dette extérieure à un niveau viable et de stimuler l'épargne

privée et l'investissement. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a adopté un programme de réformes qui fait du secteur privé le moteur de la croissance; il entend notamment recourir à la privatisation, améliorer la gouvernance et veiller à ce que le climat des affaires et le cadre réglementaire favorisent l'activité du secteur privé. Il importe que les exportations soient elles aussi le moteur de la croissance; les mesures à prendre à cette fin sont énoncées dans l'étude diagnostique de l'intégration commerciale, réalisée récemment dans le contexte du Cadre intégré, et seront approfondies dans une étude de l'IDA sur les sources de croissance d'ici juin 2006⁶.

C. Gouvernance et réformes structurelles et institutionnelles

24. **La bonne gouvernance répond à une aspiration profonde pour les Burundais, comme en témoignent l'accord d'Arusha et le CSLP-I.** Parmi les mesures prises pour l'assurer figurent la nomination d'un ministre d'État chargé de la bonne gouvernance en 2003, la création d'un comité interministériel ayant pour fonction de promouvoir la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption, l'établissement d'un plan d'action en matière de gouvernance, le renforcement de l'Inspection générale des finances, la création d'une cour des comptes et la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale sur la question des prisonniers politiques. En dehors de l'administration publique, l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) dénonce avec vigueur tout cas de malversation.

25. **Une croissance qui réduit la pauvreté passe par le développement du secteur privé.** Tout comme pour les fonds publics, il est essentiel de ne pas négliger les aspects locaux et ethniques dans le cadre des programmes de privatisation afin d'enrayer à la source les conflits violents. Parmi les mesures prises pour stimuler le développement du secteur privé figurent les programmes visant à régler les arriérés de l'État envers les fournisseurs privés, l'application d'une loi révisée sur les sociétés et la rédaction d'une nouvelle loi commerciale. La révision du droit de la faillite et l'amélioration du mécanisme d'arbitrage sont en cours, et un cadre d'action pour la mise en œuvre du programme de privatisation des entreprises publiques a été élaboré. Comme dans les autres pays victimes d'un conflit, le désinvestissement net et la destruction ont été considérables au Burundi, ce qui s'est traduit par une diminution du stock de capital. Une paix durable et d'autres mesures sont nécessaires afin d'améliorer le climat des affaires et de soutenir la croissance. L'étude diagnostique de l'intégration commerciale servira également de balise durant l'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé.

⁶ Cette étude diagnostique est une évaluation exhaustive des forces et des faiblesses du Burundi, des possibilités qui s'offrent à lui, ainsi que des mesures à prendre afin d'accroître les échanges par la facilitation du commerce. Afin de favoriser son intégration dans l'économie mondiale, le pays devrait rendre les marchés plus accessibles, poursuivre la libéralisation de son régime du commerce, veiller à ce que le climat d'investissement donne naissance à un secteur privé vigoureux, et promouvoir les secteurs très prometteurs afin d'élargir la gamme des exportations et d'assurer une croissance soutenue afin de faire reculer la pauvreté.

26. **Les autres réformes névralgiques sont liées au développement communautaire et à la décentralisation.** À cet égard, le gouvernement s'emploie en priorité à réaliser un projet communautaire avec l'appui de l'IDA en vue de procéder à une décentralisation efficace et d'assurer de meilleurs services sociaux. Ce projet vise principalement i) à promouvoir la cohésion sociale intra et intercommunautaire; ii) à faciliter la réintégration des groupes sociaux déplacés ou marginalisés par suite du conflit; iii) à renforcer l'obligation de rendre compte au niveau local grâce à un processus décisionnel participatif pour les investissements communautaires.

D. Politiques sociales et sectorielles

27. **Le Burundi est loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et à l'éducation, y compris la mortalité infantile et générale.** Les contributions publiques n'ont pas suffi pour rétablir les services sociaux réduits ou interrompus par suite de la guerre, et, malgré des programmes de grande envergure, assurer aux groupes défavorisés un niveau de services équivalant à la moyenne nationale. Les déplacements de population massifs ont gravement perturbé la prestation des services sociaux, et le retour des réfugiés et des personnes déplacées alourdira le fardeau des services locaux surchargés.

28. **Mise en valeur des ressources humaines.** Des programmes destinés à remettre en état l'infrastructure éducative et sanitaire ont été mis en oeuvre. Il importe en priorité d'améliorer l'accès à ces services dans les communautés ethniques mal desservies, de décentraliser la gestion en vue d'améliorer la couverture et la qualité des services de santé de base, de mettre en place une structure de gestion indépendante et autonome pour les hôpitaux publics et d'utiliser des mécanismes de recouvrement des coûts en vue d'améliorer les soins et d'en assurer la viabilité. Une stratégie multisectorielle de lutte contre le VIH/SIDA est en cours d'application.

29. **Éducation.** À court terme, le gouvernement mettra l'accent sur la remise en état des installations, la présence de fournitures minimales, la réaffectation des enseignants en fonction des pénuries, et l'organisation de cours de formation à l'intention de ces derniers. Outre ces mesures urgentes, il convient de mettre en oeuvre des stratégies pour relancer le développement du secteur. L'universalité de la scolarisation primaire et l'amélioration de l'accès à un enseignement secondaire et supérieur de meilleure qualité et plus pertinent passent par les mesures suivantes : i) assurer une bonne formation à un nombre suffisant d'enseignants à tous les niveaux; ii) actualiser l'enseignement technique ainsi que les programmes et la réglementation universitaires; iii) fournir du matériel didactique approprié; iv) rehausser le statut des enseignants et leur offrir de meilleures perspectives de carrière; v) améliorer la planification et la répartition des écoles; vi) instaurer un cadre qui permet à la communauté de participer à la gestion des écoles primaires et secondaires et qui lui donne des moyens d'action à cette fin.

30. **Santé.** Le gouvernement mène des consultations nationales afin d'élaborer une stratégie qui améliorera l'accès à des services de base abordables. Conformément à son

objectif à court terme — revenir aux niveaux de service antérieurs à la crise — le gouvernement cherche principalement i) à améliorer la couverture sanitaire en rétablissant et en renforçant les services de base, en créant des établissements de santé en fonction de la carte sanitaire, ainsi qu'en rééquipant les centres médicaux; ii) à améliorer les soins préventifs (sensibilisation à la santé périnatale, à l'immunisation, à l'hygiène publique et à la nutrition) et curatifs grâce à une gestion et à un suivi structurés des épidémies, tout particulièrement le VIH/sida; iii) à rendre les services médicaux et les médicaments plus accessibles en augmentant les capacités de production locales et en améliorant les circuits de distribution; iv) à réaffecter les travailleurs de la santé là où il y a pénurie, tout particulièrement dans les régions rurales et les villes secondaires, et à leur offrir des incitations afin de prévenir leur départ, tout en continuant à former du personnel médical. L'objectif à moyen terme consiste à échafauder et à réaliser les réformes suivantes : i) créer une agence nationale du médicament qui serait gérée de façon autonome; ii) instituer un système de gestion décentralisée du secteur de la santé; iii) mettre en œuvre un programme cohérent de recherche opérationnelle pour identifier la vulnérabilité et les inégalités et y remédier adéquatement.

31. **Parité hommes-femmes et protection sociale.** Parmi les mesures prises en la matière figurent l'établissement d'un plan d'action pour assurer l'égalité des sexes et la création d'un fonds destiné à favoriser le développement d'institutions de micro-crédit dans les zones rurales et de mécanismes de protection sociale visant à aider les pauvres et les victimes du conflit. Le code matrimonial a été révisé pour accorder aux femmes des droits de propriété, notamment aux veuves le droit d'hériter des biens fonciers. Des campagnes ont été entreprises pour promouvoir le rôle de la femme. La représentation des femmes dans la fonction publique et au parlement s'est accrue (la Constitution leur réserve 40 % des sièges, et l'accord d'Arusha, 30 % des postes de fonctionnaires).

32. **Secteur rural.** Ce secteur contribue pour près de 50 % au PIB et fait vivre plus de 90 % de la population. Aussi l'accroissement de la productivité et de la diversification agricoles et le développement rural sont-ils parmi les grandes priorités du gouvernement en vue de relancer l'économie et de réduire la pauvreté. La mise en œuvre de la réforme de la filière café devrait accroître les revenus de quelque 800 000 petits producteurs en milieu rural. Des mesures ont été prises afin de reconstituer les troupeaux de bétail. Les pressions démographiques ont entraîné la dégradation des terres, et le gouvernement s'attaque à ce problème dans le cadre du programme de remise en état de l'agriculture et de gestion durable des terres appuyé par l'IDA. Tout en cherchant à accroître la superficie cultivable, le gouvernement donne la priorité aux programmes qui visent à assurer la réinstallation des victimes de la guerre, le retour des réfugiés et leur réintégration dans l'activité agricole, et, dans la mesure du possible, à leur permettre de récupérer leur propriété ou à leur trouver un nouveau métier.

33. **Agriculture.** Les priorités du gouvernement consistent à adopter une loi agraire qui réduira les obstacles à l'investissement dans les exploitations agricoles; à mettre en œuvre un programme de dons de contrepartie destiné à assurer de la formation et du financement aux groupes d'agriculteurs pour les aider à entreprendre des activités productives et

rémunératrices; un programme national pour élargir l'éventail de services de formation et de services-conseils aux petits producteurs et en rehausser la qualité, et fournir un appui technique aux organisations d'agriculteurs; un programme national pour résoudre le problème de la dégradation des sols. À compter de 2005, les activités financées par l'IDA et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devraient atténuer la fragilité des écosystèmes essentiels que sont les marais, et contribuer au maintien des cycles hydrologiques, ainsi qu'au stockage du carbone et au cycle nutritif dans les forêts et les terres humides.

34. **Infrastructures.** Le CSLP-I établit un lien direct entre l'accès restreint aux services infrastructurels et la détérioration des indicateurs sociaux et économiques. La stratégie élaborée par le gouvernement à cet égard s'articule autour de sept axes : i) maintien des réseaux routiers existants; ii) augmentation des ressources financières locales affectées à l'entretien des routes; iii) amélioration de la gestion des infrastructures; iv) participation des populations bénéficiaires; v) amélioration de l'accès à la mer et développement équilibré des infrastructures routières; vi) amélioration de la sécurité routière. Les techniques à forte densité de main-d'œuvre, alliées à des initiatives pilotées par la communauté et à sa participation active à cet égard, peuvent accélérer la croissance du stock d'infrastructures durables et des services assurés dans les zones rurales et urbaines, tout en contribuant directement à la réduction de la pauvreté. L'IDA continuera à soutenir ce secteur au moyen d'un supplément à son projet de travaux publics et de création d'emplois.

35. **Mines.** Le secteur minier est prometteur. La stratégie gouvernementale prévoit la relance d'un programme national de promotion de l'exploration minière, ainsi que l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur en vue d'attirer les investissements locaux et étrangers. Avec l'aide technique et financière du PNUD, de l'Allemagne et de la France, le gouvernement évalue le potentiel minier du Burundi de manière à produire suffisamment d'information pour attirer les investisseurs étrangers.

IV. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE ET ASSISTANCE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTÉ RENFORCÉE

A. État d'avancement du rapprochement des données sur la dette

36. L'analyse de la viabilité de la dette présentée ci-après a été réalisée conjointement par les autorités et par les services de l'IDA et du FMI sur la base des données prêt par prêt que les autorités et les créanciers ont communiquées sur l'encours de la dette contractée ou garantie par l'État et les montants décaissés à ce titre à la fin de décembre 2004. La totalité de l'encours de la dette a fait l'objet d'un rapprochement avec les données des créanciers.

B. Structure de la dette extérieure

37. À la fin de décembre 2004, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, y compris les arriérés, était estimée à 1 384 millions de dollars EU⁷. La dette envers les créanciers multilatéraux représente 84,5 % de ce montant et celle contractée à l'égard des créanciers bilatéraux du Club de Paris, 10,5 %. Dans l'hypothèse d'une utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allègement pour la dette bilatérale et la dette commerciale, et abstraction faite de l'apurement des arriérés multilatéraux (qui ont depuis lors été réglés principalement à l'aide de dons extérieurs), l'encours de la dette extérieure en VAN se chiffrait à 902 millions de dollars EU à la fin de décembre 2004 (tableau 3 et graphiques 1 et 2)⁸.

Encadré 3. Rééchelonnement accordé par le Club de Paris

Le 4 mars 2004, les créanciers du Club de Paris ont consenti à une restructuration de la dette extérieure publique du Burundi, à la suite de l'approbation d'un accord FRPC en janvier 2004. Le délai fixé pour la conclusion des accords bilatéraux a été prolongé de la fin septembre 2004 à mars 2005 et ensuite à septembre. En février 2005, un accord avait été signé avec tous les créanciers, sauf un (l'Autriche attend qu'un gouvernement élu puisse signer la radiation). Le rapprochement de la dette a été effectué dans le cadre des accords bilatéraux. Le rééchelonnement a porté sur un total de 85 millions de dollars EU, dont 4 millions ont été annulés. Les principales dispositions sont les suivantes :

- L'accord prévoit le rééchelonnement aux conditions de Naples des arriérés accumulés à la fin de 2003 et de la dette arrivant à échéance en 2004–06.
- Les dettes au titre de l'aide publique au développement (APD) antérieures à la date butoir (20 juin 1999) sont rééchelonnées sur 40 ans, avec un délai de grâce de 16 ans, à des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux d'intérêt initiaux.
- Les crédits commerciaux antérieurs à la date butoir sont rééchelonnés sur 23 ans, avec un délai de grâce de 8 ans, aux taux d'intérêt du marché et avec une réduction de 67 % de la valeur actualisée.
- 75 % des intérêts à échoir en 2005–06 sur les montants rééchelonnés ont été capitalisés, avec remboursement (en versements semestriels égaux) entre septembre 2008 et mars 2016.
- Les créanciers ont consenti à porter le taux de réduction de la dette à 90 % (conditions de Cologne) dès que le Burundi aura atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.
- Le Burundi s'est engagé à rechercher un traitement comparable auprès de ses autres créanciers extérieurs.

⁷ Soit une augmentation nette de 33 millions de dollars EU par rapport à l'encours de la dette à la fin de 2003 figurant dans le document préliminaire sur l'initiative PPTE pour le Burundi. Cette variation s'explique principalement par les nouveaux emprunts contractés auprès de l'IDA (43 millions de dollars EU) et au titre de la FRPC (10 millions de dollars EU), ainsi que par la dévaluation du dollar américain face aux autres monnaies en 2004.

⁸ Le pays doit régler les arriérés envers les créanciers multilatéraux (ou conclure un accord de principe à cette fin) pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTE et, en général, l'élément concessionnel inhérent au traitement des arriérés est pris en compte dans la détermination de la part du créancier dans l'allègement au titre de l'initiative PPTE («HIPC Debt Initiative-Approach to Arrears to Multilateral Institutions», 2 mars 1998).

38. **Le Burundi avait conclu des accords pour régler ses arriérés envers les créanciers multilatéraux à la fin de 2004** (encadré 4), dont l'encours total s'élevait à 78,6 millions de dollars EU, soit 6 % de la dette totale. Cela représente une diminution de 106,1 millions de dollars EU par rapport à la fin de 2003. Quelque 27 % du total des arriérés (21,3 millions de dollars EU) étaient dus à des créanciers multilatéraux, mais soit le Burundi avait reçu la promesse que des ressources lui seraient fournies pour apurer les arriérés (à la condition que le point de décision soit atteint), soit il s'était entendu avec le créancier pour rééchelonner les arriérés. Le reste des arriérés, qui représentent 73 % du total ou 57,3 millions de dollars EU, étaient dus à des créanciers bilatéraux et commerciaux, dont 13,8 millions de dollars EU aux créanciers bilatéraux du Club de Paris (encadré 4) et 43,5 millions de dollars EU à d'autres créanciers bilatéraux et aux créanciers commerciaux.

Encadré 4. Apurement des arriérés

Le Burundi a fait de gros efforts pour normaliser les relations avec ses créanciers et, de 2003 à février 2005, est parvenu aux accords suivants avec ses créanciers multilatéraux et bilatéraux :

- Le **Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)** a approuvé en juillet 2004 un plan visant à aider les pays sortant d'un conflit à éliminer leurs arriérés à son égard. Ce plan repose sur le partage des coûts de financement entre le pays, les bailleurs de fonds et le mécanisme en faveur des pays post-conflit de la BAfD, déterminés au cas par cas. Avant cette date, le Burundi avait versé 6,7 millions d'UC (unités de compte) pour régler 30 % du total des arriérés, qui s'élevait à 22,6 millions d'UC (35,9 millions de dollars EU) à la fin de 2003¹. Les donateurs (France et UE) ont engagé 8,0 millions d'UC et le Conseil d'administration de la BAfD a approuvé un don de 8,0 millions d'UC au titre du mécanisme en faveur des pays post-conflit pour l'apurement des arriérés restants en octobre 2004.
- Le **Fonds de l'OPEP** a mis en oeuvre un programme d'importation de produits de base pour le rééchelonnement concessionnel de 6,0 millions de dollars EU d'arriérés à la fin de 1998. Le programme a été suspendu pour non-remboursement par le Burundi du montant de 1,5 million de dollars EU arrivant à échéance en 1999. Il a été relancé en 2003 après paiement par le Burundi. Le Fonds de l'OPEP a consenti à un autre programme de ce type pour apurer 3,2 millions de dollars EU d'arriérés accumulés depuis 1998.
- La **BADEA** a consenti au rééchelonnement de 16,7 millions de dollars EU d'arriérés à juillet 2003 et des remboursements arrivant à échéance entre août 2003 et fin 2004. Le montant total, soit 17,3 millions de dollars EU, sera remboursé suivant des modalités concessionnelles sur 11 ans.
- Les arriérés envers l'**Union européenne**, soit un montant total d'environ 27,1 millions de dollars EU si l'on inclut les arriérés envers la Banque européenne d'investissement, ont été totalement apurés au milieu de 2004 à l'aide d'un don de l'UE.
- Les arriérés à l'égard des **créanciers du Club de Paris** ont été éliminés dans le cadre du rééchelonnement de mars; le dernier accord bilatéral a été conclu en février 2005. L'Autriche attend qu'un gouvernement élu puisse signer la radiation de la créance (encadré 3).

^{1/} Le mécanisme en faveur des pays post-conflit est une entité autonome légale relevant du Fonds africain de développement (FAfD), dont le seul but est d'aider, par l'octroi de dons, les pays qui y sont admissibles à apurer leurs arriérés envers le Groupe de la BAfD. Le mécanisme est financé, à hauteur de 100 millions d'UC, sur les allocations de revenus nettes de la BAfD, de 100 millions d'UC sur les ressources de FAD-10, et de 7 millions d'UC sur les allocations de revenus du Fonds spécial du Nigeria.

C. Analyse de la viabilité de la dette

39. **Les projections macroéconomiques reposent sur l'hypothèse que l'économie continue à se redresser conformément au programme approuvé par le gouvernement en 2005, grâce à des financements extérieurs très concessionnels** (encadré 5). Dans le scénario de référence, qui suppose qu'une épargne intérieure est mobilisée à mesure que la

Encadré 5. Principales hypothèses de l'analyse de la viabilité de la dette

La **croissance du PIB réel** atteint en moyenne 5 % durant la période 2004–24 du fait de la reprise générale de la production agricole et des autres activités du secteur privé depuis la fin des hostilités.

L'**inflation, mesurée par l'IPC** (fin de période), passe de 12 % en 2004 à 10 % en 2005 et baisse ensuite constamment pour se situer à 4 % en 2011 et demeurer inchangée jusqu'en 2024.

La **politique budgétaire** vise à respecter les priorités de dépenses du gouvernement tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les recettes, hors dons, passent d'environ 18 % du PIB en 2005 à quelque 21 % en 2024.

Le **financement extérieur officiel brut** (dons plus décaissements de prêts) se situe en moyenne à environ 22 % du PIB durant la période 2004–05 et évolue à la baisse par la suite pour avoisiner 10 % du PIB en 2009 et s'établir à 6 % en 2024. Les transferts nets de ressources restent positifs pendant toute la période de projection, passant de 32 % du PIB en 2005 à 9 % en 2024.

Le **financement officiel sous forme de prêts-programmes** (hors FMI) est accordé dans son intégralité à des taux concessionnels aux conditions de l'IDA ou à des modalités comparables. Le déficit de financement est comblé par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. La moitié des prêts-projets sont assujettis aux conditions de l'aide publique au développement et l'autre moitié, à celles de l'IDA.

Les **recettes d'exportation** en dollars EU demeurent stables en 2006, augmentent de 21 % en 2007, et enregistrent ensuite une croissance annuelle se situant entre 7 et 11 %; la production de café atteint progressivement environ 55 000 tonnes. La qualité du café s'améliore, sous l'effet de la réforme de ce secteur, et la décote par rapport aux cours mondiaux fait place à une prime après 2008. La composition des exportations se modifie : au café et au thé viennent progressivement s'ajouter les produits d'autres secteurs (autres produits agricoles, aliments transformés et industrie légère). La croissance du volume des exportations s'établit en moyenne à 6,5 % durant la période de projection, et atteint 8 % pendant la période 2015–20 grâce aux secteurs non traditionnels. La part du PIB représentée par les exportations de biens et services passe de 10 % en 2005 à environ 13 % en 2024.

Les **importations de biens et de services** en dollars EU atteignent en moyenne 34 % du PIB en 2004–05 et, du fait de la baisse des importations liées à l'aide d'urgence et à la reconstruction, tombent à 25 % du PIB en 2013, puis progressivement à 22 % du PIB en 2024. Le volume des importations augmente en moyenne de 4,5 % à partir de 2009, après la période de consolidation de 2006–08.

reprise se poursuit, la dette extérieure du Burundi reste longtemps au-dessus du seuil fixé dans le cadre de l'initiative PPTE, même après allègement à ce titre (tableaux 4 à 7). Pour que la dette soit rapidement ramenée à ce seuil, il faudrait qu'une très grande proportion des concours extérieurs soit accordée sous forme de dons au début de la période de projection afin de financer des dépenses prioritaires (voir l'analyse de sensibilité ci-après) et que de profondes réformes soient réalisées pour accélérer la croissance et accroître les exportations.

40. À moyen terme, on peut s'attendre à une forte croissance économique, à la poursuite de la consolidation du processus de paix, à la stabilité macroéconomique et à l'approfondissement des réformes structurelles, ainsi qu'à une normalisation totale des relations avec les créanciers. La croissance du PIB réel devrait se maintenir à 5 %, niveau qui pourrait être dépassé au début de la période de projection sous l'effet de l'effort de reconstruction, à mesure que les réfugiés retournés dans le pays et que les combattants démobilisés entreprennent des activités productives, que les terres et autres biens situés dans

des endroits qui étaient peu sûrs récemment sont récupérés et employés à des usages économiques, et que des réformes structurelles sont engagées (encadré 5 et tableau 10). À partir d'un niveau faible en 2004, les exportations devraient être le moteur de la croissance à long terme, dans la foulée de la remontée des secteurs traditionnels tels que le café, le thé et le coton, conséquence des réformes et de la privatisation. La réforme de la filière café ayant pour but de rehausser la qualité de la production, le café burundais devrait de nouveau se négocier avec une prime par rapport aux cours internationaux à compter de 2008. L'apport des secteurs non traditionnels, par exemple l'horticulture, la production de fruits et de légumes frais et le tourisme, devrait augmenter constamment avec la reprise des liaisons aériennes directes avec l'Europe, la sécurité continuant de s'améliorer. Afin de consolider ces avancées, les autorités devront exécuter avec vigueur leur stratégie de croissance du secteur privé. En raison du ralentissement des importations après la période de reconstruction, le solde des biens et services s'améliore durant la période de projection. Le déficit courant devrait d'abord augmenter pour dépasser les 10 % du PIB, avant de revenir à environ 3,5 % en 2024, et l'investissement brut et l'épargne nationale devraient croître progressivement pour atteindre 13,7 et 10,1 % du PIB, respectivement, en 2024. Par hypothèse, les prêts-programmes sont assortis des conditions de l'IDA, alors que 50 % des prêts-projets sont assujettis aux conditions de l'IDA et l'autre moitié, à celles de l'aide publique au développement. Le déficit de financement serait comblé au moyen de l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE renforcée.

41. Les projections du scénario de référence concernant les taux de croissance et les exportations semblent optimistes, tout particulièrement compte tenu des antécédents du Burundi en la matière. Le taux de croissance du PIB réel dépasse légèrement celui observé en période de paix au cours des années 80, mais correspond au taux enregistré par les autres pays qui se remettent d'un conflit. Il est probable que la croissance sera stimulée par la contribution économique des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui retournent dans le pays, ainsi que par la réintégration de dizaines de milliers d'anciens combattants armés dans la population productive. En outre, le scénario de référence fait abstraction de la probable période de rattrapage post-conflit où les taux de croissance seraient plus élevés. Les exportations de café devraient approximativement tripler au cours des 20 prochaines années, résultat compatible avec les volumes élevés de production antérieurs et le potentiel du pays. Les projections tiennent également compte de la diversification de l'économie sous l'impulsion des exportations et de son potentiel de croissance dans l'agroalimentaire, l'industrie légère et, éventuellement, les ressources minières de grande valeur.

42. Sur la base de ces hypothèses et après apports progressifs d'une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée, le ratio encours de la dette en VAN/exportations resterait nettement supérieur à 150 % tout au long de la période intérimaire (tableau 7 et graphique 3), bien que la proportion de l'aide officielle sous forme de dons soit présumée élevée. Les estimations du niveau de l'aide au titre de l'initiative PPTE sont établies sur la base de la VAN de l'encours de la dette multilatérale à la fin de 2004 avant apurement des arriérés, et de la VAN de la dette bilatérale et de la dette commerciale à la fin de 2004, à supposer que tous les mécanismes classiques d'allègement ont été utilisés, comme il ressort

d'une simulation d'une opération hypothétique sur le stock de la dette restructurable aux conditions de Naples. Après apport du montant total de l'aide au titre de l'initiative PPTE, le ratio dette en VAN/exportations devrait s'accroître dans un premier temps et atteindre 168 % en 2010 avant de baisser peu à peu pour se situer à 86 % en 2024. Cette évolution reflète l'octroi par les créanciers multilatéraux de nouveaux prêts à la reconstruction et à l'ajustement assortis de conditions très concessionnelles au cours de la période 2005–06⁹.

D. Assistance éventuelle au titre de l'initiative PPTE

43. **Après utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allègement de la dette, l'abaissement du ratio dette extérieure/exportations au niveau visé de 150 % requiert un facteur de réduction commun de 91,5 % pour tous les créanciers ou un allègement d'un montant de 826 millions de dollars EU en VAN** (tableau 4). L'aide éventuelle des créanciers multilatéraux avoisinerait 701 millions de dollars EU en VAN, et l'allègement consenti par les créanciers bilatéraux et commerciaux s'élèverait à 124 millions de dollars EU. Les créanciers du Club de Paris devraient accorder un allègement de 86 millions de dollars EU en VAN; les créanciers commerciaux, de 5 millions de dollars EU; les autres créanciers bilatéraux officiels, de 33 millions de dollars EU. À supposer que le profil temporel et les modalités sont tels qu'indiqués ci-après, l'allègement accordé atteindrait à terme environ 1 495 millions de dollars EU en valeur nominale¹⁰. Les projections du profil temporel d'une aide éventuelle au titre de l'initiative PPTE renforcée ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- **Créanciers bilatéraux du Club de Paris.** Il y aurait rééchelonnement de flux aux conditions de Cologne — soit une réduction de 90 % en VAN — une fois le point de décision atteint (ce qui devrait se produire à la fin de juin 2005), avec apport du reste de l'aide requise à la date d'arrivée au point d'achèvement (fixée à la fin de 2006) sous la forme d'une opération sur le stock de la dette. Les créanciers du Club de Paris ont accepté d'accroître l'allègement de la dette aux conditions de Cologne lorsque le Burundi atteindra le point de décision au titre de l'initiative PPTE.
- Un traitement comparable serait accordé par les créanciers commerciaux et bilatéraux officiels **non membres du Club de Paris**.
- Le **FMI** accorderait une aide d'un montant de 27,84 millions de dollars EU en VAN. Immédiatement après approbation de la date du point de décision par les Conseils de l'IDA et du FMI, ce dernier fournirait une aide intérimaire correspondant à environ 50 % du service de la dette exigible (équivalant aux intérêts dus au titre de la

⁹ De juin 2005 à juin 2006, l'IDA versera un financement sous forme de dons d'environ 120 millions de dollars EU, conformément à ses règles d'allocation pour l'exercice 2005–06. Les prêts multilatéraux englobent les décaissements au titre de l'accord FRPC actuel et le programme de prêts de la BAfD.

¹⁰ Les créanciers du Club de Paris, l'IDA, le FMI et la BAfD représentent 84 % de la dette en VAN.

FRPC), du point de décision en 2005 à la fin de 2006. Les remboursements au FMI du principal au titre du prêt FRPC commençant en août 2009, la plus grande partie de l'allègement restant au titre de l'initiative PPTE serait accordé après le point d'achèvement, avec réduction du service de la dette jusqu'à la fin de 2015 (tableau 11).

- L'aide de l'**IDA** s'élèverait au total à 424,8 millions de dollars EU en VAN. Immédiatement après l'approbation de la date du point de décision par les conseils de l'IDA et du FMI, l'IDA commencerait à fournir une aide intérimaire sous la forme d'une réduction du service de la dette non remboursée et décaissée à la fin de 2004 et, à supposer que le Burundi parvienne au point d'achèvement à la fin de 2006, continuerait à lui apporter son aide jusqu'en 2039 (tableau 12). L'IDA devrait commencer à verser l'aide intérimaire en août 2005. L'épargne en pourcentage du service de la dette envers l'IDA devrait s'établir à 39 % en 2005 et à 90 % par la suite¹¹.

44. **Tous les autres créanciers multilatéraux** accorderaient une réduction du service de la dette jusqu'à ce que leur assistance atteigne le niveau exigé dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Des négociations ont été engagées avec la BAfD et les autres créanciers multilatéraux sur les modalités précises de leur aide.

E. Impact de l'aide au titre de l'initiative PPTE

45. **À la lumière de ces projections macroéconomiques, le ratio dette en VAN/exportations n'atteindrait pas le niveau visé de 150 % avant 2013, et le Burundi aurait besoin d'une aide élevée sous forme de dons de la part des bailleurs de fonds à moyen terme.** Toutefois, l'aide au titre de l'initiative PPTE réduirait considérablement le fardeau du service de la dette à moyen terme. Après apurement des arriérés dus aux créanciers multilatéraux, et en dépit de l'allègement consenti par les créanciers du Club de Paris en 2004, le service de la dette inscrit à l'échéancier augmenterait par suite des nouvelles modalités de paiement des arriérés et du paiement des intérêts moratoires (tableau 6). Au terme du versement de l'aide au titre de l'initiative PPTE durant la période intérimaire (juillet 2005 à la fin de 2006), le service de la dette en pourcentage des exportations et des recettes budgétaires passerait de 52 % et de 29 % en 2005 à 12,6 % et à 6,2 % en 2006, respectivement¹². Le service de la dette évoluerait en baisse par la suite et représenterait en moyenne 5,3 % des exportations et 3,2 % des recettes budgétaires pendant la période

¹¹ L'épargne devrait représenter 85 % du service de la dette d'août à décembre 2005 et 90 % par la suite, jusqu'en août 2038.

¹² Par hypothèse, l'allègement intérimaire est consenti par le FMI, l'IDA, la BAfD, les autres créanciers multilatéraux et le Club de Paris.

2015–24. Les ressources extérieures supplémentaires, résultant notamment de la reprise des exportations, compenseront largement les obligations au titre du service de la dette et donneront lieu à des entrées nettes pendant la période intérimaire et au-delà. Cependant, le ratio service de la dette/exportations prévu pour la période intérimaire, après allègement de la dette, supporte mal la comparaison avec le ratio moyen (8,2 % en 2004) des 27 pays qui ont atteint le point de décision ou d'achèvement en raison du nombre limité de créanciers qui sont présumés accorder un allègement intérimaire et du service des nouveaux emprunts. La réduction du service de la dette résultant de l'initiative PPTE devrait atteindre en moyenne près de 26 millions de dollars EU en 2005–06 et environ 46 millions de dollars EU après le point d'achèvement¹³. Les fonds libérés grâce à l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE permettraient au Burundi d'accroître considérablement ses dépenses de lutte contre la pauvreté, et devraient excéder les dépenses courantes de santé et d'éducation.

F. Analyse de sensibilité

46. Quatre scénarios ont été établis pour déterminer la viabilité de la dette extérieure du Burundi après recours à l'initiative PPTE (tableau 8 et graphique 4).

47. Le **premier scénario** met en lumière les risques liés à l'impossibilité d'assurer une croissance robuste et prolongée des exportations. Le scénario de référence suppose que les exportations contribueront sensiblement à la croissance à moyen et à long terme. Si l'on suppose que le volume des exportations progresse à un taux inférieur de 1 point à celui du scénario de référence, le ratio dette en VAN/exportations dépassera de 29 points en moyenne le niveau prévu dans le scénario de référence au cours de la période 2004–2014 et sera de 130 points supérieur à ce niveau à la fin de la période de projection.

48. Le **deuxième scénario** teste la sensibilité des projections de référence à une hausse des prix des importations non pétrolières, à supposer que l'investissement, ainsi que la consommation publique et privée restent à un niveau inchangé. D'après l'hypothèse retenue, les prix des importations non pétrolières sont supérieurs de 5 points aux prévisions au cours de la période 2006–09 et augmentent par la suite au rythme envisagé dans le scénario de référence. La croissance plus forte que prévu des importations est en partie financée par des emprunts concessionnels additionnels pour l'entière période de projection. Sur la base de ces hypothèses, le ratio dette en VAN/exportations se détériore considérablement, excédant en moyenne le niveau du scénario de référence de près de 50 points durant la période 2004–14; par la suite, l'écart se maintient à environ 105 points au-dessus du niveau de référence. Cependant, le ratio service de la dette/exportations n'enregistre qu'une faible détérioration.

¹³ En termes de flux nominaux, l'assistance des créanciers multilatéraux au titre de l'initiative PPTE est égale à la différence entre le service de la dette exigible après apurement des arriérés et le service de la dette exigible après recours à l'initiative PPTE. Pour les créanciers bilatéraux et commerciaux, elle est égale à la différence entre le service de la dette exigible après allègement par les moyens classiques et celui de la dette exigible après recours à l'initiative PPTE.

49. Le **troisième scénario** vise à déterminer l'impact d'une hausse de 2 points des taux d'intérêt versés sur tous les prêts à compter de 2005 et jusqu'à la fin de la période de projection. Ce scénario met en relief la nécessité d'une gestion prudente de la dette à long terme, compte tenu de la faible base d'exportation. Les recettes d'exportation et les recettes budgétaires restent au niveau retenu dans le scénario de référence. Sur la base de ces hypothèses, le ratio dette en VAN/exportations resterait en moyenne supérieur de près de 60 points au niveau prévu par le scénario de référence pour la période 2004–14, tandis que le ratio service de la dette/exportations serait en moyenne d'environ 6 points plus élevé, et ce, jusqu'à la fin de la période de projection.

50. Le **quatrième scénario** illustre l'effet sur les ratios de la dette d'un financement (hors FMI) qui serait accordé exclusivement sous forme de dons jusqu'à ce que le ratio dette en VAN/exportations tombe à 150 %. Dans ce scénario, le Burundi bénéficierait d'un tel financement pendant la période 2006–07. Après 2007, les besoins de financement seraient satisfaits à 70 % par des dons et à 30 % par des prêts concessionnels afin que le ratio dette en VAN/exportations soit maintenu en permanence au-dessous du seuil de l'initiative PPTE. Les modalités très concessionnelles n'abaissent que légèrement le ratio du service de la dette/exportations par rapport au scénario de référence durant la période de projection.

51. **Il ressort de l'analyse de sensibilité que la capacité du Burundi à assurer le service de sa dette extérieure après recours à l'initiative PPTE dépend fortement des chocs exogènes et des exportations.** En outre, la solidité de sa situation d'endettement extérieur est lourdement tributaire de la composition et des modalités de l'aide extérieure. La faiblesse de la base d'exportation limite le niveau de la dette dont le Burundi pourra assurer le service à moyen et à long terme, en particulier si la priorité en matière de dépenses publiques est d'assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'analyse souligne l'importance d'un effort de réforme intérieur vigoureux et soutenu, d'un programme visant activement à développer la production exportable (produits traditionnels et non traditionnels), d'une stratégie de gestion prudente de la dette et d'une aide extérieure prenant surtout la forme de dons.

G. Résumé des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette

52. **L'analyse de la viabilité de la dette révèle que, même après avoir bénéficié d'une aide au titre de l'initiative PPTE, le Burundi excéderait le seuil visé par cette initiative durant une longue période, et risquerait pendant longtemps de souffrir de surendettement**¹⁴. De plus, l'analyse de sensibilité fait ressortir que la position de la dette du Burundi est vulnérable aux chocs exogènes et aux variations des exportations et, en particulier, que, du fait de la faible base d'exportation du pays, des chocs relativement modestes peuvent avoir une grande incidence sur le risque de surendettement, mesuré par le

¹⁴ L'analyse effectuée à l'aide du cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, qui est présentée à l'annexe II, confirme cette conclusion.

ratio dette en VAN/exportations,. De plus, la solidité de la position extérieure dépend dans une large mesure de la composition et des modalités de l'aide extérieure.

53. **L'évolution de l'endettement du Burundi dépendra des mesures prises dans plusieurs domaines.** Premièrement, la base d'exportation restreinte limite le niveau de la dette dont le Burundi pourra assurer le service à moyen et à long terme, surtout si les dépenses publiques visent en priorité à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un effort de réforme vigoureux et soutenu est donc important, notamment un programme de développement des produits exportables (traditionnels et non traditionnels), en vue de promouvoir l'investissement privé et d'améliorer les infrastructures. Deuxièmement, comme le fait valoir le quatrième scénario, l'aide financière extérieure devrait être versée en grande partie sous forme de dons (plus que par le passé). Troisièmement, la dette devrait être gérée avec prudence.

V. POINTS D'ACHÈVEMENT FLOTTANTS

A. Conditions du passage au point d'achèvement flottant

54. **Les services de l'IDA et du FMI sont parvenus à un accord avec les autorités sur les conditions du passage au point d'achèvement,** qui sont résumées à l'encadré 6. Ces conditions, qui sont représentatives des opinions exprimées par les administrateurs lors de l'analyse du document préliminaire relatif à l'initiative PPTE, englobent a) les conditions générales types, soit i) la rédaction d'un CSLP complet au terme d'un processus participatif et l'application de la stratégie pendant un an, dûment constatée dans un rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe des services (du FMI et de la Banque Mondiale); ii) la stabilité macroéconomique, confirmée par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par un accord FRPC; iii) l'utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'initiative PPTE renforcée dans le respect des priorités identifiées au point de décision et dans le CSLP, approuvées par le parlement et suivies par un comité national de surveillance indépendant (voir section C ci-dessous); b) certaines mesures contrôlables portant sur la gestion des dépenses publiques, la gouvernance, la démobilisation, les réformes structurelles, les secteurs sociaux clés (santé et éducation) et la gestion de la dette. Ces conditions sont jugées essentielles à la réussite de l'initiative PPTE renforcée au Burundi. La condition relative à la gouvernance indique qu'il convient d'enrichir les connaissances et de réaliser les analyses nécessaires à l'amélioration des services dans les secteurs clés. La condition relative à la démobilisation témoigne de l'importance de la sécurité pour instaurer une paix durable et stimuler le développement. De même, la privatisation contribuera dans une large mesure à attirer les investissements et à accélérer la croissance, surtout dans le secteur clé du café. Si le Burundi met en oeuvre comme prévu la stratégie de réduction de la pauvreté et les réformes économiques appuyées par l'IDA et le FMI, il pourrait atteindre le point d'achèvement dès la fin de 2006.

Encadré 6. Conditions du passage au point d'achèvement flottant

1. CSLP

Rédaction d'un CSLP complet suivant un processus participatif et application satisfaisante de la stratégie pendant au moins un an, confirmée par le rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe des services (du FMI et IDA).

2. Stabilité macroéconomique

Stabilité macroéconomique attestée par la mise en oeuvre satisfaisante du programme soutenu par la FRPC.

3. Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE durant la période intérimaire

Utilisation des économies budgétaires dans le respect des priorités identifiées au point de décision et dans le CSLP, dûment décrites et analysées tous les six mois par un comité national de surveillance indépendant.

4. Gestion des dépenses publiques

Mise en place d'un système informatisé intégré de dépenses publiques qui permet d'assurer un suivi et un contrôle du budget, notamment des dépenses de lutte contre la pauvreté, et établissement d'au moins deux rapports trimestriels sur l'exécution du budget au moyen de la nouvelle nomenclature budgétaire unifiée.

5. Mesures relatives à la gouvernance et prestation des services dans les secteurs clés

Pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, i) assurer un suivi des dépenses publiques (suivi budgétaire) engagées pour assurer des services destinés aux pauvres; ii) faire évaluer par les utilisateurs la qualité des services assurés; iii) faire évaluer par les fournisseurs les obstacles à la prestation efficace des services destinés aux pauvres; iv) établissement d'un plan d'action en vue de résoudre les problèmes relevés.

6. Démobilisation

Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration conformément à l'échéancier et aux objectifs finaux énoncés dans la lettre sur la politique de démobilisation à la Banque mondiale, datée du 19 février 2004.

7. Mesures structurelles

Lancement d'appels d'offres en vue de la vente de la participation de l'État dans la plupart des stations de lavage du café.

8. Secteurs sociaux

Éducation : Augmenter le taux de scolarisation national brut de 74 % en 2003-04 à 77 % en 2006 au niveau primaire, et de 16 % en 2003-04 à 18 % en 2006 au niveau secondaire; cependant, l'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux de scolarisation inférieur à la moyenne en 2004 doit être supérieure à l'accroissement du taux national durant la même période.

Santé : Accroître le taux d'immunisation national des enfants de moins d'un an de 75 % en 2004 à 85 % en 2006; toutefois, l'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux d'immunisation inférieur à la moyenne en 2004 doit être supérieure à la progression du taux national durant la même période.

9. Gestion de la dette

Production de rapports mensuels externes sur la dette, qui renferment des projections pour les trois mois suivants, au moins pour les six mois qui précèdent le point d'achèvement.

B. Suivi des conditions du passage au point d'achèvement

55. **Les services de l'IDA et du FMI collaboreront étroitement afin d'assurer un suivi des conditions du passage au point d'achèvement. Chaque institution jouera le rôle principal dans les domaines où elle est la plus compétente, tout en intégrant les contributions des services de l'autre institution.** Le suivi de la stabilité macroéconomique incombera principalement aux services du FMI. Quant aux services de l'IDA, ils dirigeront l'évaluation de l'avancement de la rédaction et de l'application du CSLP, et des conditions sectorielles, qui se rapportent à la gouvernance, à la prestation des services, à la gestion des dépenses publiques et au suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté (y compris celles qui sont financées par l'initiative PPTE renforcée) et à la démobilisation. Les services du FMI et de l'IDA assureront conjointement le suivi du contrôle et de la gestion budgétaires, des réformes structurelles et de l'amélioration de la gestion de la dette.

C. Utilisation et suivi de l'allègement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE renforcée

56. **Les autorités se sont engagées à affecter à la réduction de la pauvreté l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée.** Une utilisation efficace de ces ressources à cette fin, et, de façon générale, la capacité de modifier la composition des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et d'en assurer le suivi, sont des éléments clés de l'initiative PPTE. Les autorités sont déterminées à poursuivre les efforts afin de renforcer la programmation, la gestion et le contrôle des dépenses et d'améliorer la prestation des services dans les secteurs clés. Dans ce contexte, l'assistance technique en matière de gestion des dépenses publiques qu'ont déjà commencée à fournir l'IDA (tout particulièrement dans le cadre du PAGE) et le FMI sera essentielle pour développer une capacité de gestion budgétaire adéquate.

57. **Grâce à la nouvelle nomenclature budgétaire adoptée dans le budget 2005, il est possible de suivre l'affectation des ressources consacrées à la lutte contre la pauvreté par activité et région, ainsi que de contrôler l'efficacité de l'utilisation de ces ressources.** En outre, la gestion financière sera renforcée par la mise en place en 2005 d'un système informatisé intégré de gestion des dépenses publiques. Les économies budgétaires découlant de l'allègement de la dette seront déposées dans un sous-compte spécial du Trésor qui sera ouvert à la banque centrale. Le PAGE et le don pour la réforme de la passation des marchés publics de l'IDA procureront les ressources nécessaires pour renforcer et moderniser le système de passation des marchés publics par l'adoption et la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel conforme aux pratiques optimales internationales.

58. **Le gouvernement entend utiliser les économies réalisées grâce à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée pour financer les activités décrites dans le CSLP-I et le CSLP (qui devrait être terminé d'ici la fin de 2005).** Ces activités et les crédits correspondant figureraient dans un supplément au budget 2005 et/ou le budget 2006. Les dépenses correspondantes seront entrées à titre de dépenses PPTE dans le système intégré de gestion des dépenses publiques, conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire, afin que les dépenses de lutte contre la pauvreté en général, et les dépenses

financées par l'initiative PPTE renforcée en particulier, soient évaluées et contrôlées. Une liste non exhaustive de secteurs où l'aide accordée au titre de l'initiative PPTE renforcée pourrait contribuer de façon notable à la réduction de la pauvreté au Burundi est proposée à l'encadré 7.

Encadré 7. Dépenses prioritaires pour l'utilisation du produit de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE

Réconciliation nationale et sécurité

- Réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés
- Réinsertion économique des victimes de la guerre civile
- Réforme du système de justice

Santé

- Programmes de sensibilisation visant à freiner la propagation du VIH/sida
- Remise en état et amélioration des établissements et des services de base existants et construction de nouvelles installations dans les zones mal desservies
- Formation et recyclage du personnel médical et paramédical (toutes catégories), et incitatifs permettant aux établissements de santé, surtout ceux des zones rurales et des villes secondaires, de recruter du personnel et de le retenir
- Renforcement des programmes de prévention et contrôle des grandes maladies endémiques/épidémiques et promotion de l'éducation sanitaire
- Amélioration de l'accès aux médicaments dans les établissements de santé urbains et ruraux
- Amélioration des résultats du programme national de vaccination des enfants
- Amélioration de l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales

Éducation

- Remise en état ou reconstruction des écoles rurales
- Fourniture de matériel didactique adéquat aux écoles rurales et urbaines
- Accroissement du nombre d'enseignants, en particulier dans les zones rurales et mal desservies

Infrastructures

- Remise en état des systèmes d'adduction d'eau en milieu rural et élargissement de la zone desservie
- Remise en état des grandes routes et des ponts dans les zones rurales
- Construction de routes et de ponts dans les zones urbaines et rurales

Agriculture

- Renforcement des activités de recherche et développement par un soutien aux institutions de recherche agricole
- Promotion de la participation du secteur privé

59. **Un comité de surveillance indépendant assurera le suivi des dépenses financées grâce à l'allègement obtenu au titre de l'initiative PPTE renforcée. Ce comité sera composé de représentants nationaux et locaux, ainsi que de membres de la communauté internationale des bailleurs de fonds.** Cette approche a été mise en oeuvre avec succès dans d'autres pays de la région. L'utilisation de cette aide sera soumise à des audits techniques et financiers indépendants permettant de vérifier que les ressources sont bien consacrées à la lutte contre la pauvreté, et tous ces audits seront portés à la connaissance du public.

D. Points de vue des autorités

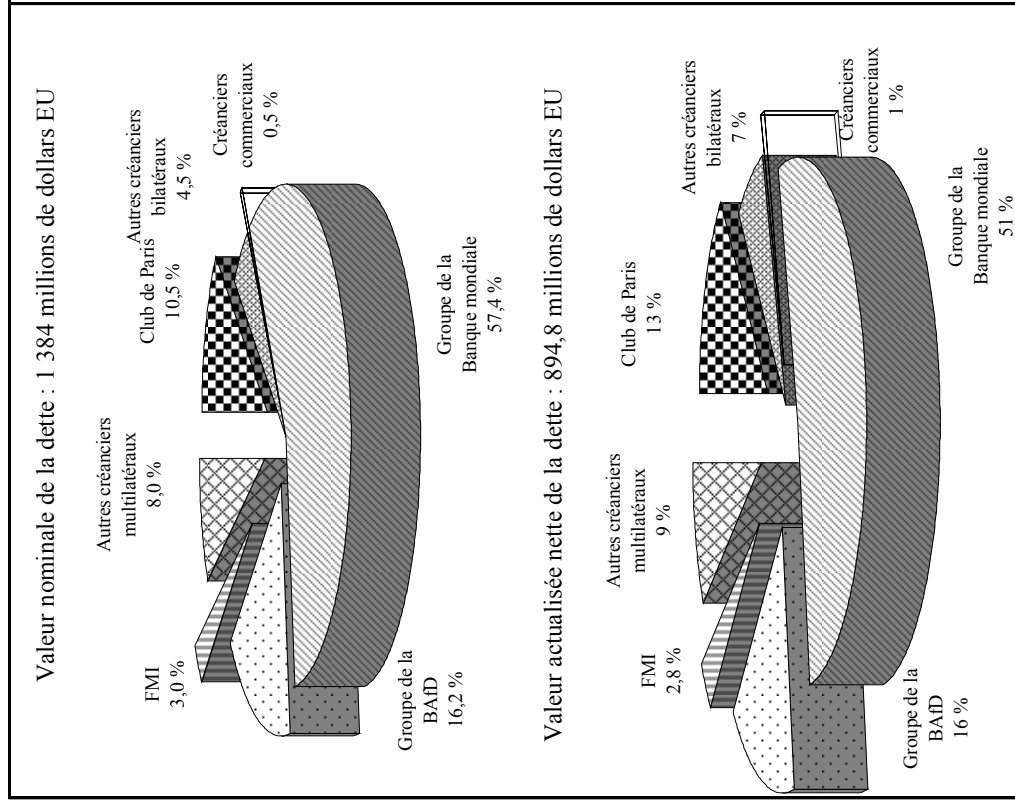
60. **Les autorités burundaises ont tenu à préciser que la dette extérieure et le service de la dette du pays demeurent non viables et pouvaient freiner la reconstruction nationale et l'amélioration de la situation sociale.** Elles ont également souligné que le Burundi compte parmi les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne – une bonne part de la population ne peut satisfaire des besoins fondamentaux tels que l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable – et que la guerre a exacerbé la pauvreté en raison de la destruction massive des infrastructures, surtout dans les zones rurales. L'allègement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE renforcée permettrait au gouvernement de financer des programmes essentiels dans les secteurs des services sociaux et des infrastructures, d'accélérer et d'intensifier les efforts de reconstruction, ainsi que d'améliorer l'accès à l'éducation primaire, les soins préventifs et les infrastructures urbaines et rurales.

VI. POINTS DE DISCUSSION

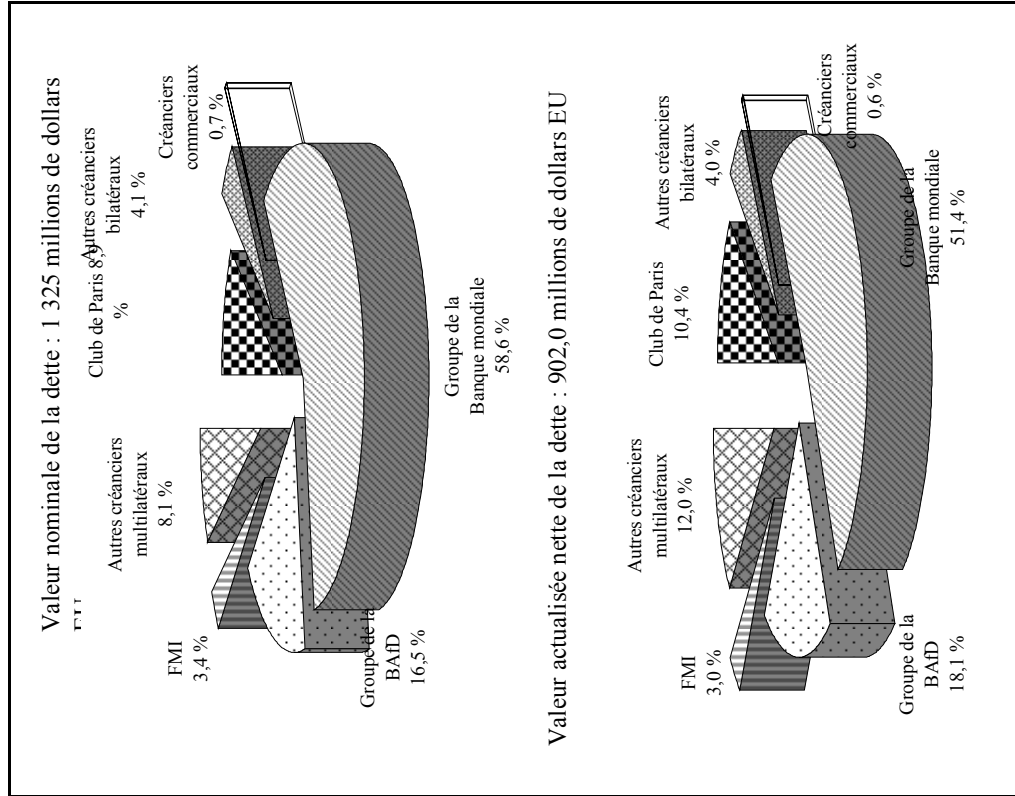
61. Le présent document renferme une évaluation au point de décision de l'admissibilité du Burundi à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée, qui est soumise aux conseils d'administration des deux institutions pour approbation. En outre, les administrateurs sont invités à donner des avis et des conseils sur les questions suivantes :

- **Admissibilité et point de décision.** Les administrateurs conviennent-ils que le Burundi est admissible à un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, et recommandent-ils l'approbation d'un point de décision?
- **Montant et versement de l'aide.** Afin que le ratio dette en VAN/exportations atteigne le niveau visé de 150 %, l'aide totale au titre de l'initiative PPTE renforcée est estimée à 826 millions de dollars EU en VAN (tableau 4). De ce montant, l'IDA verserait 424,8 millions, et le FMI, 27,9 millions de dollars EU. Les services et la direction recommandent que la Banque mondiale et le FMI fournissent une aide intérimaire en conformité aux directives en vigueur. Les administrateurs sont-ils d'avis que le FMI et l'IDA devraient verser une aide intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement, dans le respect des directives en vigueur?
- **Point d'achèvement.** Les administrateurs pensent-ils que le Burundi atteindra le point d'achèvement flottant lorsque les conditions énoncées à l'encadré 6 auront été respectées et que des assurances satisfaisantes de la participation des autres créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée auront été reçues?

Graphique 1. Burundi — Composition de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2004 avant utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allègement de la dette

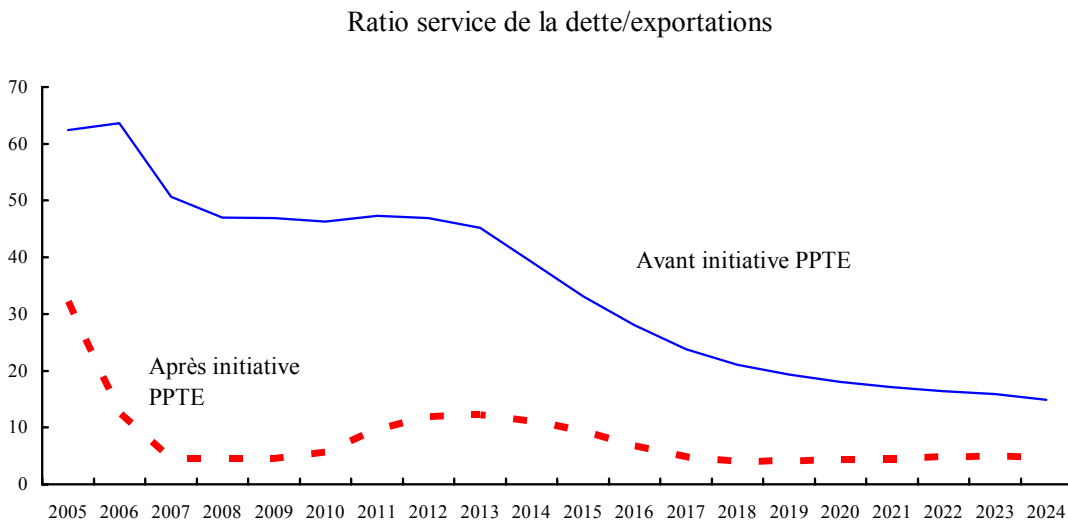
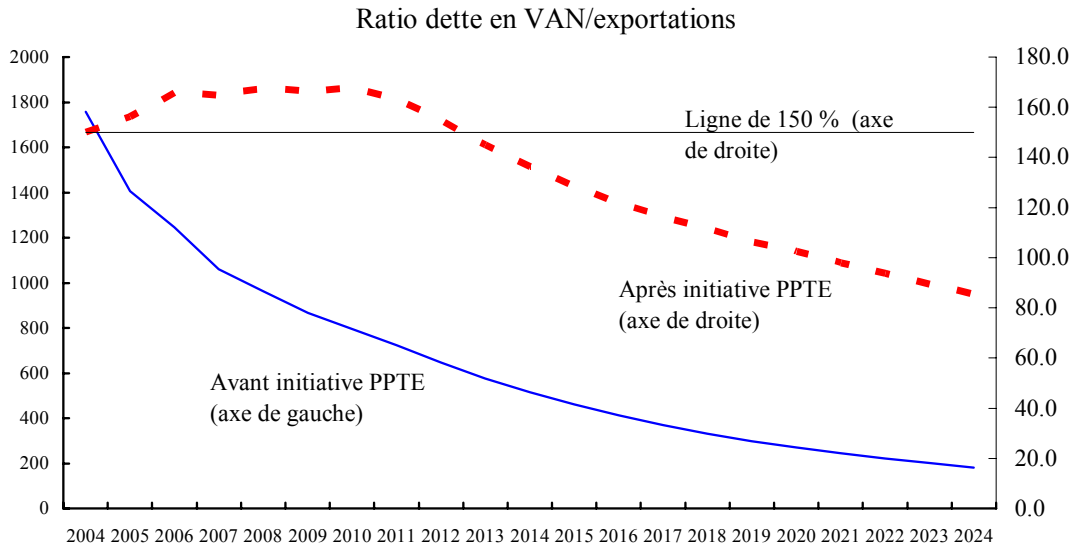


Graphique 2. Burundi — Composition de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2004 après utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allègement de la dette



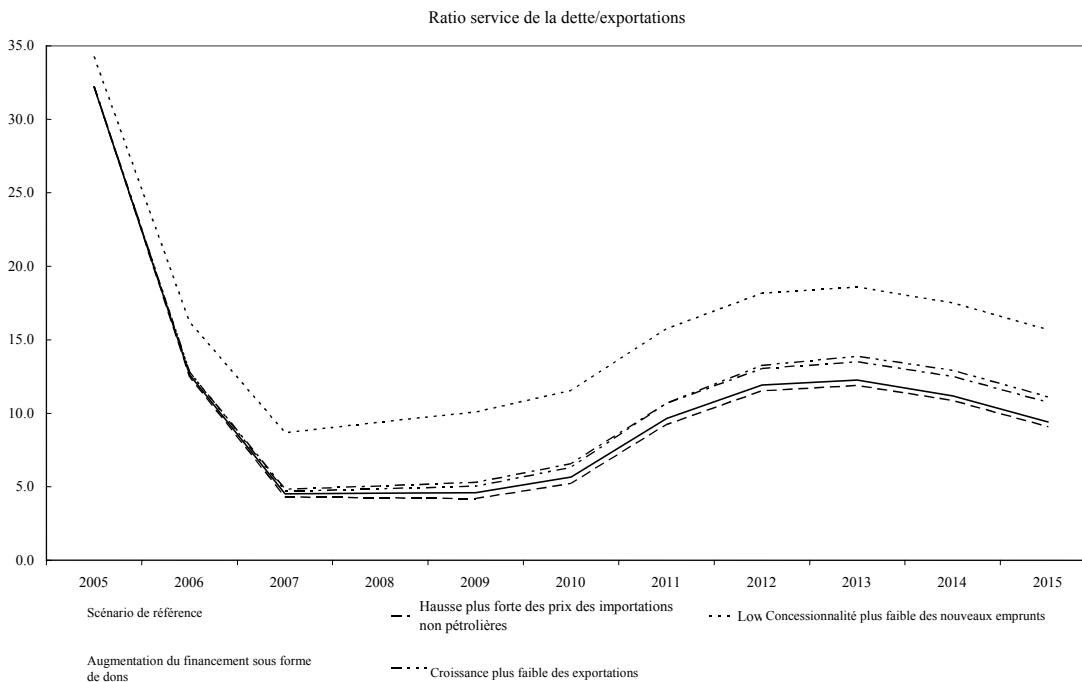
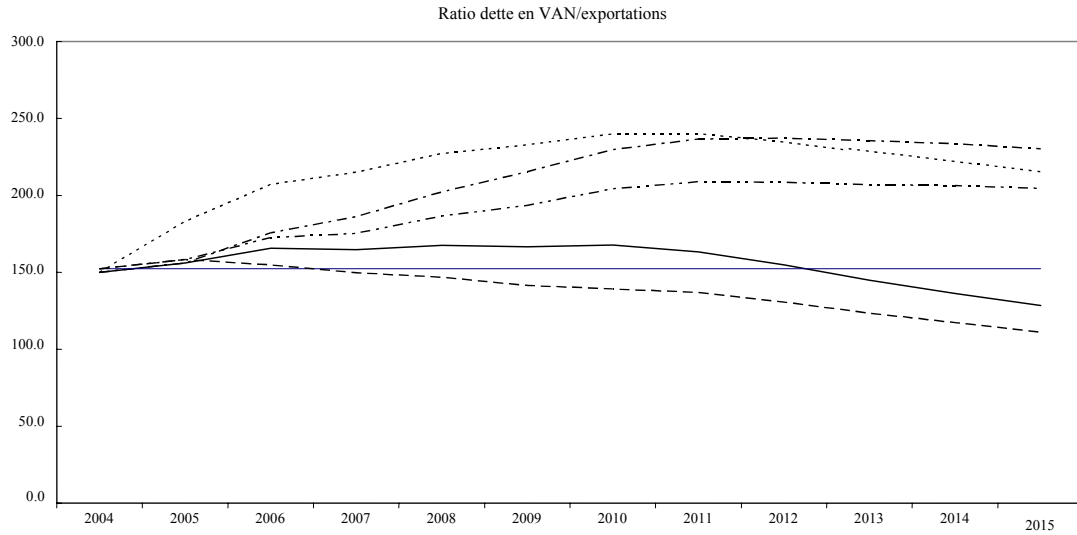
Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Burundi — Profil de la dette extérieure :
Indicateurs de viabilité de la dette, 2004-24
(Pourcentage)



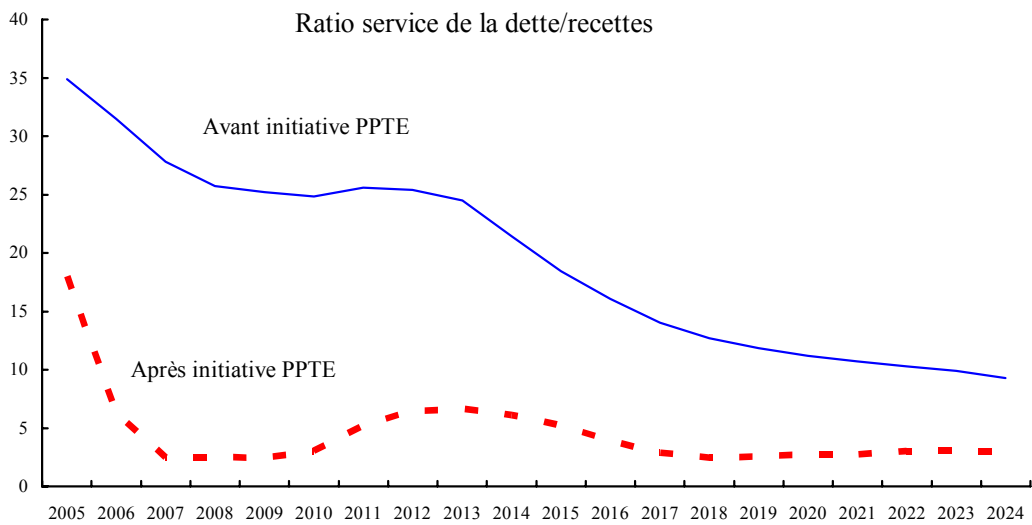
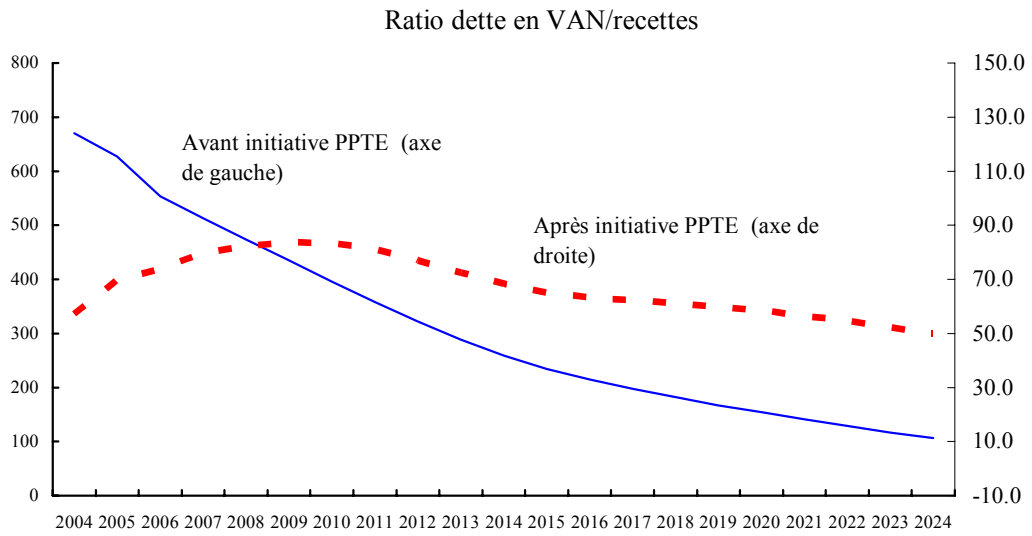
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Burundi — Indicateurs de la dette publique suivant d'autres scénarios, 2005–2024 1/
(Pourcentage)



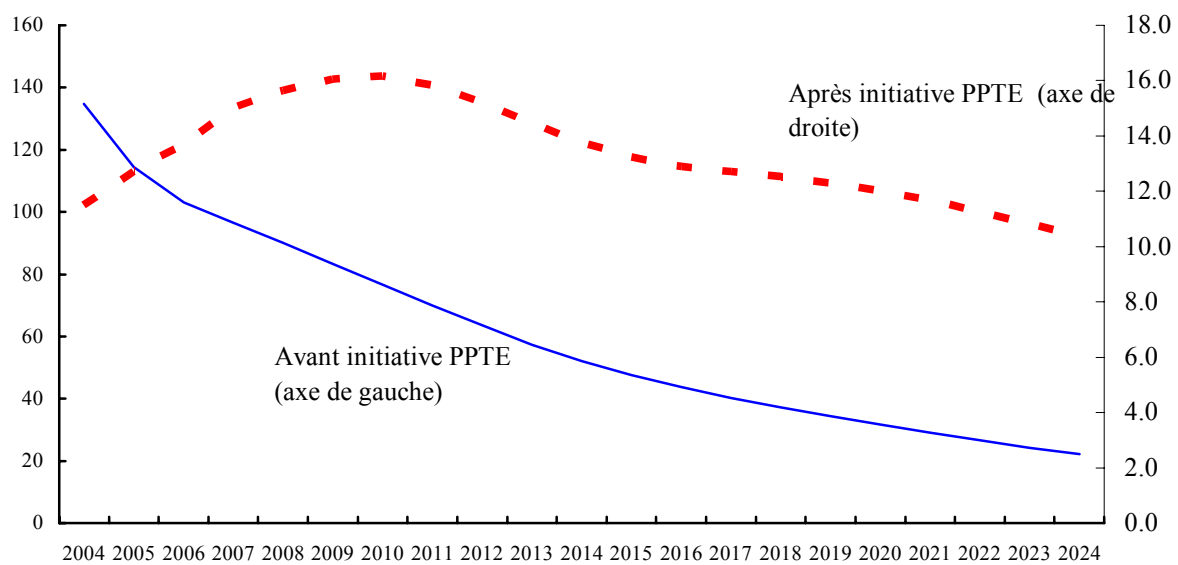
Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Burundi — Profil de la dette extérieure :
Indicateurs de viabilité budgétaire, 2004-24
(Pourcentage)



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 6. Burundi — Profil de la dette extérieure : Ratio dette en VAN/PIB, 2004-24
(Pourcentage)



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003-2008

	2003	2004		2005		2006	2007	2008
		Prog. 1/	Act.	Prog. 1/	Rev. prog.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	-1.2	5.5	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	11.6	8.0	8.3	6.7	15.3	8.4	5.5	5.4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	10.7	7.5	8.0	6.6	16.3	7.8	5.1	5.0
Prix à la consommation (fin de période)	10.7	8.5	11.8	5.5	10.3	5.2	5.0	5.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	21.0	9.4	27.5	39.1	44.4	0.1	20.8	8.0
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	17.5	44.9	13.4	6.2	42.2	-1.6	3.1	3.9
Volume d'exportation	28.8	-18.2	-10.9	39.2	17.1	-0.3	23.0	5.4
Volume d'importation	25.6	30.9	-0.7	6.5	32.1	-3.0	2.8	3.2
Termes de l'échange (détérioration -)	0.4	20.9	25.3	0.1	14.5	-1.1	-2.0	1.8
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle; dépréciation -) 2/	-18.6	...	-4.1	...	-1.1
Administration centrale								
Recettes	14.9	4.9	8.0	9.7	9.9	16.2	12.2	11.8
Total des dépenses et prêts nets (base engagements)	48.4	36.4	29.6	15.0	18.9	0.5	0.7	8.7
Dépenses courantes hors intérêts (hors démobilisation et élections) 3/	15.9	22.7	18.6	19.7	18.2	11.5	11.6	11.0
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	19.0	-7.7	-11.1	2.8	12.6	-1.4	1.1	1.2
Crédit intérieur	14.0	30.6	34.1	11.6	1.6	8.4	8.3	7.9
État	9.6	18.9	32.8	-4.9	-10.5	-2.5	0.0	0.0
Secteur privé	5.5	13.8	1.7	16.4	13.9	11.3	8.7	8.3
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	23.1	18.6	15.7	14.9	17.4	16.5	15.0	10.7
Vélocité-revenu (ratio PIB/M2; fin de période)	3.7	3.6	3.6	3.5	3.7	3.7	3.5	3.5
Monnaie centrale (taux de croissance sur douze mois)	10.9	26.9	37.2	7.7	-1.1	3.3	12.6	10.7
Taux de refinancement à la banque centrale (%; fin de période) 4/	14.5	14.5	14.5	...	14.5
Taux prêteur (composite à moyen terme; moyenne période; %)	20.7	20.5	20.5
(en pourcentage du PIB)								
Administration centrale								
Recettes (hors dons)	21.1	19.4	20.1	19.0	18.2	18.6	18.8	19.0
Total des dépenses et prêts nets	34.9	42.2	39.8	43.4	39.1	34.5	31.4	30.8
Solde du budget primaire (sauf projets financés sur ressources extérieures) 3/	-0.8	-3.2	-3.5	-4.3	-3.5	-2.5	-2.2	-1.9
Solde global (base engagements)								
Hors dons	-13.8	-22.8	-19.7	-24.3	-20.9	-15.9	-12.5	-11.8
Dons compris	-5.9	0.3	-4.3	-3.6	-0.2	0.9	-0.2	0.8
Soldes épargne-investissement 5/								
Solde extérieur courant	-4.8	-9.5	-7.2	-15.5	-7.1	-10.5	-9.9	-8.6
Investissement brut	10.4	12.4	13.7	12.8	11.9	11.5	11.8	11.7
Public	8.3	9.4	10.7	9.4	8.6	7.5	7.5	7.1
Privé	2.1	3.0	3.0	3.3	3.3	4.0	4.3	4.6
Épargne nationale brute	5.5	3.0	6.5	-2.7	4.8	1.0	1.9	3.2
Publique	1.1	4.4	5.6	3.1	6.2	3.6	4.8	5.5
Privée	4.4	-1.4	0.9	-5.8	-1.5	-2.6	-3.0	-2.4
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant 5/	-28.8	-63.2	-47.7	-120.7	-56.8	-94.9	-96.0	-89.2
Balance globale des paiements	-15.4	25.4	13.2	-27.0	0.4	-49.8	-38.8	-39.5
Réserves officielles brutes (fin de période)	68.9	81.7	69.5	115.0	125.3	116.1	119.7	124.4
Réserves officielles brutes (en mois d'importations, c.a.f.)	5.6	4.3	5.0	5.8	6.4	6.0	6.0	6.0
Réserves officielles nettes (en mois d'importations, c.a.f.)	2.7	1.7	1.4	1.6	2.2	2.0	2.0	2.0
Ratio du service de la dette (à l'échéancier; en % des recettes d'exportation et des	92.6	146.0	117.9	62.4	62.2	64.0	51.3	47.9
Encours de la dette	1,336.4	1,221.2	1,382.3	1,434.4	1,532.9	1,536.0	1,537.6	1,519.2
Arriérés de paiement extérieurs	184.7	...	78.6	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants du marché (en milliards de francs burundais)	644.2	734.3	731.2	822.5	885.0	1,007.8	1,117.2	1,237.2

Sources : Autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI

1/ La colonne du programme pour 2005 a été révisée de manière à tenir compte d'une reclassification des dépenses budgétaires consacrées à la force de police et des dons extérieurs (voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005).

2/ Données jusqu'à fin avril 2005.

3/ Les colonnes du programme, y compris celles révisées pour 2005, ont été corrigées de manière à prendre en compte la reclassification des dépenses budgétaires consacrées à la nouvelle force de police des dépenses allouées aux projets aux dépenses courantes.

4/ Données jusqu'au 15 juin 2005.

5/ Les colonnes concernant le programme pour 2004 et 2005 tiennent compte de la reclassification de dons du compte de capital aux transferts officiels.

Tableau 2. Burundi — Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004–24

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2024
	Prél.				Projections					
(Millions de dollars EU)										
Solde des transactions courantes 1/ (hors transferts officiels)	-47.7	-56.8	-94.9	-96.0	-89.2	-94.7	-96.0	-98.7	-105.1	-116.5
Balance commerciale	-161.8	-231.4	-228.6	-214.6	-214.9	-220.5	-223.1	-248.8	-282.9	-320.6
Exportations, f.à.b.	-94.9	-134.0	-130.8	-122.5	-123.9	-129.7	-134.8	-158.3	-178.0	-202.2
dont : café	47.9	69.1	69.2	83.6	90.3	96.3	104.8	163.7	259.8	345.8
Importations, f.à.b.	29.4	48.5	46.2	58.7	63.4	67.7	73.9	105.1	139.5	171.0
dont : produits non pétroliers	-142.8	-203.1	-199.9	-206.1	-214.2	-226.1	-239.6	-322.1	-437.8	-548.0
Services (net)	-116.3	-163.1	-156.8	-163.1	-170.2	-180.9	-192.7	-259.2	-353.4	-443.4
Revenu (net)	-51.3	-77.4	-79.8	-75.8	-76.0	-77.4	-75.1	-78.9	-93.9	-107.7
dont : intérêts sur la dette publique (y compris commissions du FMI)	-27.3	-32.5	-32.2	-32.1	-32.5	-32.7	-33.5	-37.4	-44.0	-50.8
(y compris commissions du FMI)	-9.9	-12.6	-12.9	-12.9	-12.9	-12.6	-12.4	-10.5	-9.6	-9.1
Transferts courants (net) 1/ Privés (net)	125.9	187.1	147.9	134.4	143.1	145.2	147.4	176.0	210.9	244.2
Officiels (net)	11.8	12.5	14.2	15.8	17.5	19.3	20.3	25.9	33.0	40.1
Solde des opérations en capital 1/ Privés (net)	114.1	174.6	133.6	118.6	125.6	125.9	127.1	150.2	177.8	204.0
Solde des opérations financières	49.0	43.6	42.0	44.1	45.6	47.2	48.9	55.3	64.4	73.2
dont : prêts officiels à moyen et à long terme (net)	16.6	13.5	3.1	13.1	4.1	3.1	0.0	-0.7	1.8	2.9
Décaissements	11.5	27.7	-6.7	2.3	-7.0	-8.4	-10.6	-17.5	-15.8	-18.9
Amortissement (hors FMI)	42.5	65.8	33.6	40.9	32.1	30.6	26.5	30.8	30.6	33.2
Erreurs et omissions	-31.0	-38.2	-40.3	-38.6	-39.1	-39.0	-37.1	-48.3	-46.4	-52.0
Balance globale	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement (- augmentation des actifs)	13.2	0.4	-49.8	-38.8	-39.5	-44.3	-47.1	-44.0	-38.8	-40.4
Variation réserves de change nettes bque cent. (- augmentation)	-13.2	-16.4	14.1	-1.2	-1.6	-2.3	-2.6	-3.4	-5.0	-5.7
FMI, net	12.8	-23.6	4.6	-1.2	-1.6	-2.3	-2.6	-3.4	-5.0	-5.7
Autres réserves, net	-10.6	-22.0	-22.0	-11.0	0.0	4.1	10.3	8.9	0.0	0.0
Variation des arriérés (+ augmentation)	23.4	-1.6	26.7	9.8	-1.6	-6.4	-13.0	-12.3	-5.0	-5.7
Financement exceptionnel 2/ Annulation	-106.1	-78.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés	80.1	85.9	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	41.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement éventuel au titre de l'Initiative PPTE	39.1	85.9	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :	0.0	16.0	35.7	40.0	41.1	46.6	49.7	47.4	43.8	46.1
Balance commerciale	...	16.0	35.7	40.0	41.1	46.6	49.7	47.4	43.8	46.1
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-14.3	-16.7	-14.5	-12.6	-11.9	-11.6	-11.1	-9.0	-7.2	-6.2
Réserves officielles brutes	-7.2	-7.1	-10.5	-9.9	-8.6	-8.4	-7.9	-5.6	-4.3	-3.6
En millions de dollars EU	-24.4	-28.9	-25.4	-22.1	-20.6	-19.6	-18.4	-14.2	-11.5	-9.9
En mois d'importations, c.a.f.	69.5	125.3	116.1	119.7	124.4	131.3	139.1	187.0	254.2	318.3
Besoin de financement (pourcentage du PIB)	5.0	6.4	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
PIB nominal (millions de dollars EU)	0.0	2.0	4.0	4.1	3.9	4.2	4.1	2.7	1.8	1.4
Taux de croissance du PIB réel	664.1	800.4	901.6	969.3	1,043.0	1,122.9	1,211.8	1,751.4	2,466.2	3,239.8
Taux d'inflation (moyenne de période; pourcentage)	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	8.0	16.3	7.8	5.1	5.0	4.8	4.3	4.0	4.0	4.0
Ratio importations/PIB (pourcentage)	7.2	8.6	7.7	8.6	8.7	8.6	8.6	9.3	10.5	10.7
Scénarios de sensibilité	-21.5	-25.4	-22.2	-21.3	-20.5	-20.1	-19.8	-18.4	-17.8	-16.9
(Unités indiquées)										
Prix du café élevés 3/ Solde des transactions courantes (hors transf. officiels)	-154.4	-219.3	-217.0	-199.9	-199.0	-203.6	-204.6	-222.5	-248.0	-277.8
En millions de dollars EU	-23.2	-27.4	-24.1	-20.6	-19.1	-18.1	-16.9	-12.7	-10.1	-8.6
En pourcentage du PIB	-12.2	3.9	24.1	25.3	25.2	29.7	31.2	21.1	8.9	3.4
Besoin de financement (millions de dollars EU)	-1.8	0.5	2.7	2.6	2.4	2.6	2.6	1.2	0.4	0.1
En pourcentage du PIB										
Augmentation des prix des produits non pétroliers 4/ Solde des transactions courantes (hors transf. officiels)	-167.6	-239.5	-244.6	-238.8	-247.5	-262.2	-264.8	-290.5	-324.6	-362.3
En millions de dollars EU	-25.2	-29.9	-27.1	-24.6	-23.7	-23.4	-21.9	-16.6	-13.2	-11.2
En pourcentage du PIB	5.8	24.2	51.7	64.1	73.7	88.3	91.4	89.1	85.5	87.8
Besoin de financement (millions de dollars EU)	0.9	3.0	5.7	6.6	7.1	7.9	7.5	5.1	3.5	2.7
En pourcentage du PIB										

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les dons liés au programme ont été reclassés (du solde des opérations en capital aux transferts courants).

2/ Y compris le rééchelonnement de mars 2004 accordé par le Club de Paris aux conditions de Naples, et en prenant pour hypothèse le rééchelonnement du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris.

3/ Par hypothèse, les prix internationaux excèdent de 25 % les projections de référence de *Perspectives de l'économie mondiale* pour toute la période de projection.4/ Par hypothèse, les prix des importations non pétrolières excèdent de 5 % les projections de référence de *Perspectives de l'économie mondiale* pour la période 2005–09

Tableau 3. Burundi — Valeur nominale et valeur actualisée nette de l'encours de la dette extérieure, par catégorie de créanciers, fin décembre 2004

	Encours de la dette nominale		Encours des arriérés		VAN de la dette		VAN de la dette après allégement classique 1/	
	Millions \$EU	En % du total	Millions \$EU	En % du total	Millions \$EU	En % du total	Millions \$EU	En % du total
Total	1,384.1	100.0	78.6	100.0	894.8	100.0	902.0	100.0
Créanciers multilatéraux	1,169.9	84.5	21.3	27.1	713.8	79.8	766.3	85.0
IDA	794.7	57.4	0.0	0.0	464.1	51.9	464.1	51.4
Groupe de la BAfD	223.8	16.2	12.2	15.5	140.1	15.7	163.2	18.1
BAfD	5.9	0.4	5.9	7.5	6.1	0.7	15.0	1.7
FAfD	217.2	15.7	6.0	7.6	133.4	14.9	147.4	16.3
FSN	0.7	0.0	0.3	0.4	0.7	0.1	0.7	0.1
FMI	41.0	3.0	0.0	0.0	30.4	3.4	30.4	3.4
Union européenne	51.0	3.7	0.0	0.0	35.1	3.9	62.2	6.9
FIDA	30.3	2.2	0.0	0.0	18.3	2.0	18.3	2.0
BADEA	16.9	1.2	0.0	0.0	14.5	1.6	16.9	1.9
Fonds de l'OPEP	10.1	0.7	8.4	10.7	10.0	1.1	10.0	1.1
BDEGL	2.1	0.2	0.7	1.0	1.2	0.1	1.2	0.1
Créanciers bilatéraux et commerciaux	214.2	15.5	57.3	72.9	181.0	20.2	135.7	15.0
Club de Paris 2/	145.1	10.5	13.8	17.6	115.2	12.9	93.7	10.4
Dette postérieure à la date butoir	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
APD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette antérieure à la date butoir	145.1	10.5	13.8	17.6	115.2	12.9	93.7	10.4
APD	142.9	10.3	13.8	17.6	112.8	12.6	91.3	10.1
Autres	2.2	0.2	0.0	0.0	2.4	0.3	2.4	0.3
Autriche	16.8	1.2	0.0	0.0	8.2	0.9	3.8	0.4
Belgique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	90.5	6.5	0.0	0.0	70.6	7.9	59.8	6.6
Allemagne	0.4	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.1	0.0
Irlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Japon	34.7	2.5	13.8	17.6	33.4	3.7	27.4	3.0
Luxembourg	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Russie	2.2	0.2	0.0	0.0	2.4	0.3	2.4	0.3
Royaume-Uni	0.3	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0
Autres créanciers bilatéraux officiels	62.5	4.5	42.9	54.6	59.6	6.7	36.2	4.0
Dette postérieure à la date butoir	5.4	0.4	5.4	6.8	5.4	0.6	5.3	0.6
ODA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	5.4	0.4	5.4	6.8	5.4	0.6	5.3	0.6
Dette antérieure à la date butoir	57.1	4.1	37.6	47.8	54.3	6.1	30.9	3.4
ODA	48.7	3.5	37.6	47.8	46.8	5.2	28.1	3.1
Autres	8.5	0.6	0.0	0.0	7.5	0.8	2.8	0.3
Fonds Abou Dhabi	2.5	0.2	2.5	3.2	2.5	0.3	2.0	0.2
Chine	13.7	1.0	0.0	0.0	12.0	1.3	4.0	0.4
Koweït	20.2	1.5	18.4	23.5	20.1	2.2	13.7	1.5
Libye	5.4	0.4	5.4	6.8	5.4	0.6	5.3	0.6
Fonds saoudien	20.7	1.5	16.6	21.1	19.7	2.2	11.1	1.2
Créanciers commerciaux	6.6	0.5	0.5	0.7	6.2	0.7	5.8	0.6
Dette postérieure à la date butoir	6.1	0.4	0.0	0.0	5.7	0.6	5.7	0.6
Dette antérieure à la date butoir	0.5	0.0	0.5	0.6	0.5	0.1	0.2	0.0
Allemagne	0.5	0.0	0.5	0.6	0.5	0.1	0.2	0.0
Israël	6.1	0.4	0.0	0.0	5.7	0.6	5.7	0.6

Sources : autorités burundaises; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Y compris une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples à la fin de 2004, et traitement au moins comparable de la part des autres créanciers bilatéraux officiels et des créanciers commerciaux pour la dette rééchelonnable (antérieure à la date butoir et hors APD). L'augmentation de la dette en VAN envers le groupe de la BAfD, l'Union européenne et la BADEA s'explique par l'inclusion du rééchelonnement des arriérés et de la renonciation à ceux-ci en 2004. L'élément concessionnel de la créance de 16,7 millions de dollars EU envers la BADEA et l'annulation de la créance de 23,0 millions de dollars EU envers le groupe de la BAfD font partie de l'allégement au titre de l'initiative PPTE. Les arriérés de 27,1 millions de dollars EU à l'égard du Fonds européen de développement ont été payés par le gouvernement du Burundi à l'aide d'un don budgétaire de la Commission européenne.

2/ La date butoir du Club de Paris est le 30 juin 1999.

Tableau 4. Burundi — Initiative PPTE : Aide selon un schéma de partage proportionnel des charges 1/ 2/
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Ratio-cible dette en VAN/exportations (en pourcentage)	Total	Créanciers bilatéraux 3/ (VAN à la fin 2004)	Créanciers multilatéraux	Facteur de réduction commun 4/ (en pourcentage)
150	826	124	701	91.5
Pour mémoire :				
VAN de la dette 5/	902	136	766	
Créanciers du Club de Paris 3/ <i>dont</i> : avant date butoir (hors APD)	94 2			
Créanciers hors Club de Paris 3/ <i>dont</i> : avant date butoir (hors APD)	42 3			
<i>dont</i> : créanciers commerciaux	6			
Moyenne des exportations sur 3 ans	50.9			
Exportations de l'année en cours	58.9			
Ratio dette en VAN/exportations 6/	1772			

Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

1/ Le schéma de partage proportionnel des charges est décrit dans "HIPC Initiative—Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches".

2/ Compte tenu d'une opération hypothétique sur l'encours de la dette aux conditions de Naples (décembre 2004) et d'un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux officiels.

3/ Y compris la dette envers les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers commerciaux.

4/ Réduction de la VAN accordée par chaque créancier, en pourcentage de ses créances au point de décision.

5/ Sur la base des données de la fin de 2004 après utilisation intégrale des mécanismes d'allègement classiques.

6/ Sur la base de la moyenne rétrospective des exportations sur trois ans (c'est-à-dire 2002-04).

Tableau 5. Burundi — Hypothèses quant aux taux d'actualisation et de change à la fin de 2004

Monnaie	Taux d'actualisation 1/ (Pourcentage annuel)	Taux de change 2/ (Unités de monnaie nationale pour 1 \$EU)
Schilling autrichien	4.82	10.10
Franc belge	4.82	29.62
Dollar canadien	5.36	1.20
Franc CFA	4.82	481.58
Yuan chinois	4.64	8.28
Couronne danoise	4.94	5.47
Deutsche mark	4.82	1.44
Euro	4.82	0.73
Mark finlandais	4.82	4.37
Franc français	4.82	4.82
Livre sterling	6.01	0.52
Livre irlandaise	4.82	0.58
Lire italienne	4.82	1421.53
Yen japonais	2.15	104.12
Dinar koweïtien	5.03	0.29
Dinar libyen	4.64	1.24
Florin néerlandais	4.82	1.62
Couronne norvégienne	4.70	6.04
Escudo portugais	4.82	147.19
Rouble russe	4.64	0.60
Riyal saoudien	4.64	3.75
Peseta espagnole	4.82	122.15
Droits de tirage spéciaux	4.64	0.64
Couronne suédoise	4.37	6.61
Franc suisse	3.48	1.13
Dollar EU	5.03	1.00
Dhiram des Émirats arabes unis	4.64	3.67
Pour mémoire :		
Date butoir du Club de Paris	20/6/1999	

Sources : OCDE; FMI, *International Financial Statistics*.

1/ Moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence pour la période de six mois antérieure à la fin décembre c'est-à-dire la fin de la période pour laquelle des données effectives sont disponibles sur la dette et les exportations
2/ Unités de monnaie nationale pour 1 dollar EU à la fin décembre 2004.

Tableau 6. Burundi — Service de la dette extérieure, 2005–24 1/
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	MOYENNES																						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2005-14	2015-24	
Avant allègement classique																							
Total du service de la dette inscrit à l'échéancier																							
Dette existante 2/																							
Créanciers multilatéraux																							
Groupe de la Banque mondiale																							
FMI																							
Groupe FAID/BAID																							
Autres																							
Créanciers bilatéraux officiels																							
Club de Paris																							
Hors Club de Paris																							
Créanciers commerciaux																							
Nouveaux emprunts																							
Ratio service de la dette/exportations (hors arriérés)																							
Ratio service de la dette/recettes (hors arriérés)																							
Après apurement des arriérés																							
Total																							
Dette existante																							
Créanciers multilatéraux																							
FMI/Banque mondiale																							
Groupe FAID/BAID																							
Autres créanciers multilatéraux																							
Créanciers bilatéraux officiels																							
Paris Club																							
Hors Club de Paris																							
Créanciers commerciaux																							
Nouveaux emprunts																							
Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)																							
Ratio service de la dette/recettes (pourcentage)																							
Après allègement classique 3/																							
Total																							
Dette existante																							
Créanciers multilatéraux																							
Groupe de la Banque mondiale																							
FMI																							
Groupe FAID/BAID																							
Autres																							
Créanciers bilatéraux officiels																							
Paris Club																							
Hors Club de Paris																							
Créanciers commerciaux																							
Nouveaux emprunts																							
Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)																							
Ratio service de la dette/recettes (pourcentage)																							

Tableau 6. Burundi — Service de la dette extérieure, 2005–24 1/ (fin)
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyennes	
																					2005-14	2015-24
Après initiative PPTTE 4/																						
Total	26.3	10.5	4.5	5.0	5.3	7.2	13.3	18.0	20.1	20.1	18.6	14.9	11.8	10.9	12.2	13.8	15.1	17.8	19.3	20.0	13.0	15.4
Dette existante	25.9	9.8	3.6	3.8	3.9	5.6	7.2	7.2	7.1	7.0	5.3	4.0	4.0	4.0	3.9	4.3	4.4	6.0	6.3	5.9	8.1	4.8
Créanciers multilatéraux	20.4	4.6	3.3	3.4	3.6	5.2	6.9	6.9	6.8	6.7	5.0	3.7	3.7	3.7	3.6	4.0	4.1	5.7	5.8	5.5	6.8	4.5
Groupe de la Banque mondiale	13.1	2.3	2.3	2.5	2.7	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4	3.8	3.3
FMI	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.0	0.0
Groupe FAJDI/BAID	3.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.7	0.4
Autres	3.2	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	1.9	1.9	1.6	0.5	0.7
Créanciers bilatéraux officiels 5/	2.6	2.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8
Paris Club	2.0	1.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.5	0.2
Hors Club de Paris	0.6	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2
Créanciers commerciaux	2.8	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Nouveaux emprunts	0.4	0.7	1.0	1.2	1.4	1.6	6.2	10.7	13.0	13.1	13.2	10.9	7.8	6.9	8.2	9.5	10.7	11.8	13.0	14.0	4.9	10.6
Ratio service de la dette/expatriations (pourcentage)	32.2	12.6	4.5	4.6	4.6	5.7	9.6	11.9	12.3	11.2	9.4	6.8	4.9	4.1	4.2	4.4	4.4	4.9	4.9	4.8	8.6	5.3
Ratio service de la dette/recettes (pourcentage)	18.0	6.2	2.5	2.5	2.5	3.0	5.2	6.5	6.7	6.1	5.2	3.9	2.9	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.1	3.0	4.6	3.2
Réduction du service de la dette par Initiative PPTTE 6/																						
Créanciers multilatéraux	16.0	35.7	40.0	41.1	46.6	49.7	50.9	52.1	54.1	50.5	47.4	44.7	44.4	44.2	43.8	43.8	46.1	45.2	46.2	46.1	43.7	45.2
Créanciers bilatéraux et commerciaux	14.0	31.8	33.5	34.7	40.0	44.2	45.3	46.3	48.1	44.5	41.3	41.1	40.8	40.6	40.2	40.2	40.9	39.2	40.2	39.8	38.2	40.4
	1.9	3.6	5.9	5.4	5.4	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2	4.2	5.7	6.5	6.6	6.8	4.2
Pour mémoire :																						
Exp. biens et services, hors revenus des facteurs 7/	82	83	100	109	116	126	138	151	164	180	198	219	242	265	290	314	340	366	392	420	125	305
Recettes publiques 8/	146	168	183	198	216	235	256	278	302	328	356	382	411	441	473	507	544	584	627	673	231	500

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Tous les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire.
2/ Il est tenu compte seulement du service de la dette arrivant à échéance, et non des intérêts prévus sur les arriérés.
3/ Suppose une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples de la part des créanciers du Club de Paris et un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux et des créanciers commerciaux, abstraction faite de l'apurement des arriérés envers les créanciers multilatéraux.
4/ Les créanciers sont généralement présumés fournir une partie de l'aide au titre de l'initiative PPTTE pendant la période intermédiaire et verser le montant restant au point d'achèvement, fixé à la fin de 2006. Le FMI, la Banque mondiale, l'UE et le Fonds de l'OPPEP (à l'issue des négociations dont il est fait état à l'encadré 4) devraient commencer à fournir une aide pendant la période intermédiaire, tandis que les autres créanciers multilatéraux la fourniraient au point d'achèvement.
5/ Les créanciers du Club de Paris sont présumés accorder un rééchelonnement de flux aux conditions de Cologne sur la dette rééchelonnable pendant la période intermédiaire et consentir à une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne au point d'achèvement. Les autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux accorderaient, par hypothèse, une aide à des conditions comparables.
6/ Par hypothèse, l'aide au titre de l'initiative PPTTE sera fournie à compter d'août 2005. Pour le Club de Paris ainsi que pour les autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux, cette aide est mesurée par la différence entre le service de la dette inscrit à l'échéancier après utilisation intégrale des mécanismes d'allègement classiques et le service de la dette après recours à l'initiative PPTTE. Pour les créanciers multilatéraux, elle est mesurée par la différence entre le service de la dette après apurement des arriérés et le service de la dette après recours à l'initiative PPTTE.
7/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993), il s'agit des exportations de l'année en question.
8/ Les recettes sont celles de l'administration centrale, hors dons.

Tableau 7. Burundi — Valeur actualisée nette de la dette extérieure après recours à l'initiative PPTE, 2004-24 (fm)
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyennes																									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2004-14	2015-24			
Pour mémoire :																										
Ratio dette en VAN/exportations (pourcentage) 2/	1,747.3	1,332.2	1,657.7	1,648.8	1,676.6	1,665.5	1,677.7	1,633.3	1,548.8	1,449.9	1,363.3	1,285.5	1,218.8	1,163.3	1,114.4	1,065.5	1,025.5	977.7	937.7	894.4	855.5	410.1	105.3			
Encours de la dette	1,747.3	1,279.1	82.4	70.1	64.1	57.8	53.3	48.5	43.6	39.6	36.2	32.4	29.2	26.3	23.7	21.5	19.5	17.7	15.6	13.8	12.2	320.2	21.2			
Ratio dette en VAN/recettes (pourcentage)	666.3	594.7	73.6	79.8	82.3	83.7	83.5	81.0	77.0	72.4	68.4	65.2	63.3	62.2	61.3	59.8	58.5	56.6	54.6	52.2	49.9	178.4	58.4			
Encours de la dette	666.3	571.0	36.6	33.9	31.5	29.0	26.5	24.0	21.7	19.8	18.2	16.4	15.2	14.1	13.0	12.1	11.1	10.2	9.1	8.0	7.1	134.4	11.6			
IV. Après initiative PPTE : engagement d'aide-présumé inconditionnel 7/																										
VAN de la dette totale	76.3	101.8	123.6	145.6	163.2	180.4	196.0	207.1	214.3	218.9	224.6	231.8	242.2	255.6	269.9	283.0	297.0	307.9	318.7	327.1	335.8	168.3	286.9			
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	76.3	67.1	61.4	62.0	62.4	62.6	62.3	61.4	60.3	59.9	59.6	58.4	58.1	57.7	57.4	57.1	56.4	55.6	53.2	50.5	47.8	63.2	55.2			
Club de Paris	7.9	5.6	4.2	4.2	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6	4.7	4.8	4.8	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8			
Autres créanciers bilatéraux officiels	3.1	4.9	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5	4.6	4.6	4.7	4.7	4.8	4.9	4.9	5.0	5.1	5.1	5.2	5.3	5.3	5.3	4.4	5.1			
Créanciers commerciaux	0.5	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Créanciers multilatéraux	64.9	54.1	52.9	53.4	53.8	53.8	53.5	52.5	51.3	50.8	50.4	49.0	48.6	48.2	47.7	47.3	46.5	45.5	43.0	40.2	37.6	53.7	45.4			
Groupe de la Banque mondiale	39.3	38.2	38.3	38.3	38.2	38.0	37.6	37.1	36.6	35.9	35.2	34.4	33.6	32.8	31.9	31.1	30.1	29.1	28.0	26.8	25.5	37.5	30.3			
FMI	2.6	3.6	3.2	3.4	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6			
Groupe FAID/BAID	13.8 5/	4.9	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	5.2	5.4	5.5	5.5	5.5	5.4	5.3	5.2	5.2	5.1	5.0	4.9	4.8	4.7	4.6	6.0	5.0		
Autres	9.2 6/	7.4	6.0	6.7	7.0	7.4	7.7	8.1	8.5	8.9	9.3	9.2	9.7	10.1	10.6	11.1	11.3	11.6	10.2	8.7	7.5	7.9	10.0			
VAN des nouveaux emprunts	0.0	34.7	62.1	83.7	100.7	117.8	133.7	145.7	154.0	159.0	165.0	173.4	184.1	197.9	212.5	225.9	240.5	252.2	265.5	276.7	288.0	105.1	231.7			
Pour mémoire :																										
Ratio dette en VAN/exportations (pourcentage) 2/	150.0	156.1	165.7	164.8	167.6	166.5	167.7	163.3	154.8	144.9	136.3	128.5	121.8	116.3	111.4	106.5	102.5	97.8	93.7	89.4	85.5	158.0	105.3			
Dette totale	150.0	102.9	82.4	70.1	64.1	57.8	53.3	48.5	43.6	39.6	36.2	32.4	29.2	26.3	23.7	21.5	19.5	17.7	15.6	13.8	12.2	68.0	21.2			
Encours de la dette	57.2	69.7	73.6	79.8	82.3	83.7	83.5	81.0	77.0	72.4	68.4	65.2	63.3	62.2	61.3	59.8	58.5	56.6	54.6	52.2	49.9	75.3	58.4			
Dette totale	57.2	45.9	36.6	33.9	31.5	29.0	26.5	24.0	21.7	19.8	18.2	16.4	15.2	14.1	13.0	12.1	11.1	10.2	9.1	8.0	7.1	31.3	11.6			
Exportations biens et services, hors revenus des facteurs 8/	58.9	81.6	83.1	100.4	108.6	115.9	126.1	138.4	150.8	164.1	179.5	197.6	219.3	242.1	265.4	289.6	314.5	339.9	366.0	391.8	419.7	118.9	304.6			
Exportations biens et services, hors revenus des facteurs (moy./3 ans) 9/	50.9	65.2	74.6	88.4	97.4	108.3	116.8	126.8	138.4	151.1	164.8	180.4	198.8	219.7	242.3	265.7	289.8	314.7	340.1	365.9	392.5	107.5	281.0			
Recettes publiques 10/	133.5	146.1	167.8	182.6	198.3	215.5	234.8	255.8	278.3	302.4	328.1	355.6	382.5	410.9	440.6	472.8	507.2	544.1	584.2	627.2	673.4	222.1	499.9			

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne rétrospective simple sur trois ans des exportations de biens et services, hors revenus des facteurs.
2/ Situation de la dette extérieure après utilisation intégrale des mécanismes d'allègement classiques et dans l'hypothèse d'un traitement au moins comparable de la part des créanciers bilatéraux officiels.
3/ Dans l'hypothèse d'un allègement intermédiaire au titre de l'initiative renforcée pendant la période d'octobre 2005-décembre 2006 et d'un apport intégral de l'aide en décembre 2006. Pour les hypothèses, voir note 6 du tableau 6.
4/ A supposer également qu'il y ait résèchement de flux aux conditions de Naples pendant la période de consolidation. Le Burundi n'ayant obtenu en mars 2004 un tel résèchement, qui s'est soldé par l'élimination de tous ses arriérés envers les créanciers du Club de Paris avant son arrivée au point de décision. Un résèchement de flux aux conditions de Cologne pendant la période intermédiaire et une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne au point de décision est également présumés.
5/ Comprend l'imputation des deux tiers des arriérés, envers le BAID.
6/ Comprend l'ajout concessionnel du résèchement des arriérés convenue avec le BAIDEA.
7/ La VAN de la dette fait état des résultats d'un engagement et d'un apport d'aide inconditionnels (hypothétiques) au titre de l'initiative PPTE renforcée à la fin de 2004.
8/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993). Il s'agit des exportations de l'année en question.
9/ Moyenne rétrospective sur trois ans des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs.
10/ Les recettes sont celles de l'administration centrale, hors dons.

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de la dette extérieure et analyse de sensibilité, 2004-24 1/
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Effectifs	Est.										
Scénario de référence												
Ratio dette en VAN/PIB	11.5	12.7	13.7	15.0	15.6	16.1	16.2	15.8	15.2	14.4	13.8	13.2
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	150.0	156.1	165.7	164.8	167.6	166.5	167.7	163.3	154.8	144.9	136.3	128.5
Ratio dette en VAN/recettes 4/	57.2	69.7	73.6	79.8	82.3	83.7	83.5	81.0	77.0	72.4	68.4	65.2
Ratio service de la dette/exportations	...	32.2	12.6	4.5	4.6	4.6	5.7	9.6	11.9	12.3	11.2	9.4
Ratio service de la dette/recettes	...	18.0	6.2	2.5	2.5	2.5	3.0	5.2	6.5	6.7	6.1	5.2
Analyse de sensibilité												
Croissance plus faible des exportations 5/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	150.0	156.1	170.5	173.2	184.8	191.7	202.7	207.5	206.9	205.5	204.7	203.0
Ratio dette en VAN/recettes 4/	57.2	69.7	75.4	83.0	89.0	93.6	97.2	98.1	97.3	96.1	95.3	94.6
Ratio service de la dette/exportations	...	32.2	12.8	4.7	4.9	5.0	6.3	10.7	13.3	13.9	12.9	11.1
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	18.0	6.3	2.5	2.6	2.6	3.2	5.5	6.7	7.0	6.5	5.6
Hausse plus forte des prix des importations non pétrolières 6/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	150.0	156.1	175.7	186.1	202.2	215.2	229.7	236.6	237.1	235.5	233.5	230.3
Ratio dette en VAN/recettes 4/	57.2	69.7	78.1	90.1	99.2	108.1	114.4	117.3	118.0	117.7	117.3	116.8
Ratio service de la dette/exportations	...	32.2	12.8	4.8	5.1	5.3	6.6	10.7	13.1	13.5	12.5	10.7
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	18.0	6.3	2.7	2.8	2.9	3.5	5.8	7.1	7.3	6.8	6.0
Concessionnalité plus faible des nouveaux emprunts 7/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	150.0	183.2	207.1	215.0	227.3	232.8	239.9	240.0	234.6	227.5	220.8	213.9
Ratio dette en VAN/recettes 4/	57.2	81.8	92.0	104.1	111.6	117.0	119.4	119.0	116.7	113.7	110.9	108.5
Ratio service de la dette/exportations	...	34.3	16.2	8.7	9.4	10.1	11.6	15.8	18.2	18.6	17.5	15.7
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	19.2	8.0	4.8	5.2	5.4	6.2	8.5	9.8	10.1	9.6	8.7
Financement à 100 % sous forme de dons 8/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	150.0	156.1	152.5	147.5	144.4	139.1	136.7	134.4	128.0	120.8	114.4	108.3
Ratio dette en VAN/recettes 4/	57.2	69.7	67.7	71.4	70.9	69.9	68.1	66.6	63.7	60.4	57.5	55.0
Ratio service de la dette/exportations	...	32.2	12.5	4.3	4.3	4.2	5.2	9.2	11.5	11.9	10.9	9.1
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	18.0	6.2	2.4	2.3	2.3	2.8	5.0	6.2	6.5	5.9	5.1
Pour mémoire :												
Hausse plus forte des prix des importations non pétrolières												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	76.3	101.8	131.0	164.5	196.8	233.1	268.5	300.0	328.3	355.9	384.8	415.4
Service de la dette après l'initiative PPTE	...	26.3	10.6	4.9	5.5	6.2	8.3	14.8	19.7	22.2	22.4	21.2
PIB	664.1	581.2	684.5	769.4	844.1	919.2	1,007.1	1,100.0	1,196.8	1,300.2	1,411.7	1,529.1
Recettes publiques 4/	133.5	146.1	167.8	182.6	198.3	215.5	234.8	255.8	278.3	302.4	328.1	355.6
Concessionnalité plus faible des nouveaux emprunts												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	76.3	119.5	154.4	190.0	221.3	252.1	280.4	304.3	324.7	343.8	363.8	386.0
Service de la dette après l'initiative PPTE	...	28.0	13.4	8.7	10.2	11.7	14.6	21.8	27.4	30.5	31.4	31.0
Financement à 100 % sous forme de dons												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	76.3	101.8	113.7	130.4	140.6	150.6	159.8	170.4	177.2	182.6	188.6	195.5
Service de la dette après l'initiative PPTE	...	26.3	10.3	4.3	4.6	4.9	6.6	12.8	17.4	19.5	19.5	18.0
Croissance plus faible des exportations												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	76.3	101.8	126.6	151.6	176.5	201.8	228.1	250.9	270.6	290.7	312.8	336.4
Service de la dette après l'initiative PPTE	...	26.3	10.5	4.6	5.1	5.6	7.6	13.9	18.7	21.1	21.3	20.0
Exportations biens et services, hors revenus des facteurs 9/	58.9	81.6	82.3	98.6	105.6	111.6	120.3	130.8	141.2	152.2	165.0	180.0
Exp. biens et services, hors revenus des facteurs (moy. sur 3 ans) 10/	50.9	65.2	74.3	87.5	95.5	105.3	112.5	120.9	130.8	141.4	152.8	165.7
PIB	664.1	800.4	901.6	969.3	1,043.0	1,122.9	1,211.8	1,308.0	1,409.8	1,517.5	1,631.3	1,751.4

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État, après apport présumé inconditionnel de l'assistance au titre de l'initiative PPTE à la fin de 2004.

2/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993). Les données de 2001 excluent les exportations de services à la MONUC.

3/ Sur la base de la moyenne des exportations des trois années précédentes (par exemple, moyenne des exportations de 1999-2001 pour le ratio dette en VAN/exportations de 2001).

4/ Les recettes sont celles de l'administration centrale, hors dons.

5/ On suppose que la croissance des exportations sera de 1 % plus faible de 2005 à 2023.

6/ On suppose que la hausse des prix des importations non pétrolières est de 5 % plus forte pour chaque année de la période 2005-2009 que celle qui est considérée dans le scénario de référence et qu'elle est égale par la suite.

7/ On suppose que le taux d'intérêt sur la dette totale est de 2 points plus élevé que dans le scénario de référence à compter de 2005.

8/ Par hypothèse, le financement de projets et l'aide budgétaire (hors FRPC) prendront la forme de dons de 2006 à 2007. Le financement sera accordé sous forme de dons (50 %) et de prêts concessionnaire (50 %) durant la période 2008-2011, pour ensuite revenir au niveau du scénario de référence.

9/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993). Il s'agit des exportations de l'année en question.

10/ Moyenne rétrospective sur trois ans des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs.

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de la dette extérieure et analyse de sensibilité, 2004-24 1/ (fin)
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2004-14	2015-24	
											Moyennes	
Scénario de référence												
Ratio dette en VAN/PIB	12.9	12.7	12.5	12.3	12.0	11.7	11.3	10.8	10.4	14.5	12.0	
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	121.8	116.3	111.4	106.5	102.5	97.8	93.7	89.4	85.5	158.0	105.3	
Ratio dette en VAN/recettes 4/	63.3	62.2	61.3	59.8	58.5	56.6	54.6	52.2	49.9	75.3	58.4	
Ratio service de la dette/exportations	6.8	4.9	4.1	4.2	4.4	4.4	4.9	4.9	4.8	10.9	5.3	
Ratio service de la dette/recettes	3.9	2.9	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.1	3.0	5.9	3.2	
Analyse de sensibilité												
Croissance plus faible des exportations 5/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	202.1	202.4	203.3	204.6	206.1	208.0	209.8	212.2	215.1	186.7	206.7	
Ratio dette en VAN/recettes 4/	95.6	97.6	100.0	101.9	103.4	104.7	105.3	105.8	106.1	86.5	101.5	
Ratio service de la dette/exportations	8.4	6.5	5.9	6.4	7.0	7.4	8.3	8.8	9.0	11.7	7.9	
Ratio service de la dette/recettes 4/	4.3	3.4	3.2	3.4	3.8	4.0	4.5	4.6	4.7	6.1	4.2	
Hausse plus forte des prix des importations non pétrolières 6/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	226.3	222.2	218.0	213.7	209.2	204.7	199.7	195.0	190.4	205.2	210.9	
Ratio dette en VAN/recettes 4/	117.6	118.8	119.9	120.1	119.5	118.4	116.3	113.8	111.0	98.8	117.2	
Ratio service de la dette/exportations	8.2	6.4	5.9	6.4	6.9	7.2	7.9	8.2	8.2	11.6	7.6	
Ratio service de la dette/recettes 4/	4.7	3.8	3.6	3.9	4.3	4.5	5.0	5.1	5.1	6.3	4.6	
Concessionnalité plus faible des nouveaux emprunts 7/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	206.8	200.0	193.7	187.8	182.1	176.7	171.1	166.0	161.1	216.2	185.9	
Ratio dette en VAN/recettes 4/	107.5	106.9	106.5	105.5	104.0	102.2	99.6	96.8	93.9	103.9	103.2	
Ratio service de la dette/exportations	12.9	11.0	10.2	10.4	10.6	10.7	11.2	11.2	11.1	16.0	11.5	
Ratio service de la dette/recettes 4/	7.4	6.5	6.2	6.4	6.6	6.7	7.0	7.0	6.9	8.7	6.9	
Financement à 100 % sous forme de dons 8/												
Ratio dette en VAN/exportations 2/ 3/	103.4	100.2	97.8	95.6	93.4	91.4	88.9	86.4	83.9	138.5	94.9	
Ratio dette en VAN/recettes 4/	53.7	53.6	53.8	53.7	53.4	52.9	51.8	50.4	48.9	65.7	52.7	
Ratio service de la dette/exportations	6.5	4.1	3.3	3.3	3.5	3.5	4.2	4.4	4.5	10.6	4.6	
Ratio service de la dette/recettes 4/	3.7	2.4	2.0	2.0	2.2	2.2	2.6	2.8	2.8	5.8	2.8	
Pour mémoire :												
Hausse plus forte des prix des importations non pétrolières												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	450.0	488.1	528.2	567.8	606.3	644.0	679.3	713.7	747.3	231.0	584.0	
Service de la dette après l'initiative PPTE	17.9	15.6	15.8	18.4	21.7	24.6	29.0	32.1	34.6	14.1	23.1	
PIB	1,653.4	1,783.4	1,917.7	2,062.8	2,218.4	2,384.1	2,564.5	2,756.8	2,962.1	952.6	2,183.2	
Recettes publiques 4/	382.5	410.9	440.6	472.8	507.2	544.1	584.2	627.2	673.4	222.1	499.9	
Concessionnalité plus faible des nouveaux emprunts												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	411.1	439.3	469.4	498.9	527.7	555.9	582.0	607.5	632.5	239.2	511.0	
Service de la dette après l'initiative PPTE	28.4	26.6	27.2	30.1	33.4	36.4	40.8	43.9	46.5	19.8	34.4	
Financement à 100 % sous forme de dons												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	205.5	220.1	236.9	254.0	270.8	287.7	302.3	316.1	329.3	144.7	261.8	
Service de la dette après l'initiative PPTE	14.3	10.0	8.7	9.6	11.0	12.0	15.3	17.3	18.7	12.6	13.5	
Croissance plus faible des exportations												
VAN de la dette après l'initiative PPTE	365.8	401.1	440.5	481.6	524.4	569.4	615.2	663.4	714.6	198.9	511.2	
Service de la dette après l'initiative PPTE	16.6	14.1	13.9	16.3	19.2	21.8	26.1	29.1	31.6	13.5	20.9	
Exportations biens et services, hors revenus des facteurs 9/	197.9	216.6	235.3	254.4	273.7	293.2	312.8	331.7	352.0	113.5	264.8	
Exp. biens et services, hors revenus des facteurs (moy. sur 3 ans) 10/	181.0	198.2	216.6	235.4	254.5	273.8	293.2	312.6	332.2	103.4	246.3	
PIB	1,878.0	2,011.4	2,151.7	2,303.6	2,466.2	2,640.3	2,826.6	3,026.2	3,239.8	1,143.6	2,429.5	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État, après apport présumé inconditionnel de l'assistance au titre de l'initiative PPTE à la fin de 2004.

2/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993). Les données de 2001 excluent les exportations de services à la MONUC.

3/ Sur la base de la moyenne des exportations des trois années précédentes (par exemple, moyenne des exportations de 1999-2001 pour le ratio dette en VAN/exportations de 2001).

4/ Les recettes sont celles de l'administration centrale, hors dons.

5/ On suppose que la croissance des exportations sera de 1 % plus faible de 2005 à 2023.

6/ On suppose que la hausse des prix des importations non pétrolières est de 5 % plus forte pour chaque année de la période 2005-2009 que celle qui est considérée dans le scénario de référence et qu'elle lui est égale par la suite.

7/ On suppose que le taux d'intérêt sur la dette totale est de 2 points plus élevé que dans le scénario de référence à compter de 2005.

8/ Par hypothèse, le financement de projets et l'aide budgétaire (hors FRPC) prendront la forme de dons de 2006 à 2007. Le financement sera accordé sous forme de dons (50 %) et de prêts concessifs (50 %) durant la période 2008-2011, pour ensuite revenir au niveau du scénario de référence.

9/ Selon la définition qui en est donnée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (cinquième édition, 1993). Il s'agit des exportations de l'année en question.

10/ Moyenne rétrospective sur trois ans des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs.

Tableau 9. Burundi — Transferts de ressources extérieures, 2005–24
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyennes																						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2005-14	2015-24	
Service de la dette existante																							
Service prévu, avant allègement classique 1/																							
Créanciers multilatéraux	34.4	36.4	36.7	38.1	43.6	49.4	52.2	53.2	54.9	51.1	46.3	44.8	44.5	44.3	43.8	44.2	45.0	44.9	46.0	45.3	45.0	44.9	49.0
Créanciers du Club de Paris	9.2	9.0	9.1	8.6	7.2	6.6	6.5	6.4	6.2	6.0	5.9	5.7	5.2	4.7	3.8	2.9	2.6	3.1	3.2	3.2	3.2	7.5	4.0
Autres créanciers bilatéraux	4.0	3.8	3.6	3.0	2.1	0.7	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.8	0.1
Créanciers commerciaux	2.8	2.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0
Service prévu, après apurement des arriérés 2/																							
Créanciers multilatéraux	34.5	36.8	37.3	39.1	44.9	50.9	53.8	55.0	56.9	53.2	48.4	44.3	44.0	43.7	43.3	43.6	44.4	44.4	45.5	44.8	46.2	44.7	48.7
Créanciers du Club de Paris	9.2	9.0	9.1	8.6	7.2	6.6	6.5	6.4	6.2	6.0	5.9	5.7	5.2	4.7	3.8	2.9	2.6	3.1	3.2	3.2	7.5	4.0	
Autres créanciers bilatéraux	4.0	3.8	3.6	3.0	2.1	0.7	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.8	0.1	
Créanciers commerciaux	2.8	2.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	
Service prévu, après allègement classique 3/																							
Créanciers multilatéraux	43.5	48.1	48.3	49.5	54.9	57.9	60.8	61.8	63.5	59.8	55.1	53.6	53.3	53.1	52.8	53.2	57.1	58.5	60.1	59.8	54.8	55.6	54.8
Créanciers du Club de Paris	34.4	36.4	36.7	38.1	43.6	49.4	52.2	53.2	54.9	51.1	46.3	44.8	44.5	44.3	43.8	44.2	45.0	44.9	46.0	45.3	45.0	44.9	49.0
Autres créanciers bilatéraux	4.5	5.8	5.8	5.7	5.6	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	4.4	4.5	4.5	6.0	6.8	7.0	7.2	4.9	5.4	5.4
Créanciers commerciaux	1.5	2.8	2.7	2.7	2.6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.9	1.9	2.0	2.1	1.8	1.6	1.6
Service prévu, après initiative PPTTE renforcée 4/																							
Créanciers multilatéraux	25.9	9.8	3.6	3.8	3.9	5.6	7.2	7.2	7.1	7.0	5.3	4.0	4.0	4.0	3.9	4.3	4.4	6.0	6.3	5.9	8.1	4.8	4.8
Créanciers du Club de Paris	20.4	4.6	3.3	3.4	3.6	5.2	6.9	6.9	6.8	6.7	5.0	3.7	3.7	3.7	3.6	4.0	4.1	5.7	5.8	5.5	6.8	4.5	4.5
Autres créanciers bilatéraux	2.0	1.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.5	0.2	0.2
Créanciers commerciaux	0.6	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2
Service de la dette au titre des nouveaux emprunts																							
Total du service de la dette (base caisse) 5/	0.4	0.7	1.0	1.2	1.4	1.6	6.2	10.7	13.0	13.1	13.2	10.9	7.8	6.9	8.2	9.5	10.7	11.8	13.0	14.0	4.9	10.6	10.6
Entrées totales de ressources extérieures	280.3	219.0	198.4	203.4	203.7	202.5	207.9	214.2	217.1	224.6	236.0	241.4	247.0	253.0	259.5	272.1	275.0	288.4	294.2	304.1	217.1	267.1	267.1
Décaissements de dons	218.2	175.6	162.7	171.3	173.1	176.0	181.5	187.2	193.1	199.2	205.5	212.0	218.7	226.3	234.1	242.3	250.7	259.5	268.6	277.3	183.8	239.5	239.5
Décaissements de prêts	62.1	43.4	35.6	32.1	30.6	26.5	26.4	27.0	24.0	25.5	30.6	29.4	28.3	26.7	25.4	29.8	24.3	29.0	25.6	26.9	33.3	27.6	27.6
Entrées nettes de ressources 6/	254.0	208.5	193.8	198.4	195.4	194.5	196.2	197.0	204.6	217.5	226.5	235.2	242.2	247.4	258.3	259.9	270.6	274.9	284.2	204.1	251.7	251.7	251.7
Importations de biens et services liées à l'aide	31.7	23.1	20.0	19.0	17.7	16.1	14.9	13.9	13.0	12.5	12.4	12.1	11.7	11.3	10.7	10.5	9.8	9.6	9.1	8.8	18.2	10.6	10.6
Soutien net à la balance des paiements	40.0	39.0	41.0	43.0	45.1	47.4	49.8	52.3	54.9	57.6	60.5	63.5	66.7	70.0	73.5	77.2	81.1	85.1	89.4	93.9	47.0	76.1	76.1
(entrées nettes de ressources moins importations liées à l'aide)	214.0	169.5	152.9	155.4	153.3	148.0	144.8	144.0	142.1	146.9	157.0	163.0	168.5	172.1	173.8	181.1	178.8	185.5	190.3	157.1	175.6	175.6	
En pourcentage du PIB	26.7	18.8	15.8	14.9	13.6	12.2	11.1	10.2	9.4	9.0	8.7	8.4	8.0	7.5	7.3	6.8	6.6	6.1	5.9	14.2	7.4	7.4	7.4

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Il est tenu compte seulement du service inscrit à l'échéancier pour la dette arrivant à échéance pendant la période considérée et non du niveau prévu des intérêts de retard sur les arriérés.
- 2/ L'apurement des arriérés tient à un rééchelonnement de flux aux conditions de Ndjales, avec traitement spécial sous forme de capitalisation des intérêts moratoires de la part des créanciers du Club de Paris, et traitement comparable de la part des créanciers multilatéraux.
- 3/ Suppose une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Ndjales et un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux, ainsi que l'apurement des arriérés envers les créanciers multilatéraux.
- 4/ Les créanciers du Club de Paris et les créanciers commerciaux sont présumés fournir leur part d'allègement au point d'achèvement (début de février 2006). Les créanciers non membres du Club de Paris sont supposés accorder un rééchelonnement de flux aux conditions de Cologne pour la dette rééchelonnée, et le reste de l'aide au titre de l'initiative PPTTE sera fournie au point d'achèvement sous la forme d'une opération sur l'encours de la dette. Les créanciers multilatéraux sont en outre présumés fournir un allègement au titre de cette initiative au point d'achèvement, sauf le FMI, la Banque mondiale, l'UE et le Fonds de l'OPPEP, qui commencent à apporter leur aide dès le point de décision (août 2005).
- 5/ Y compris le service de la dette après apurement des arriérés et après recours à l'initiative PPTTE, et à compter de 2004, le service de la dette au titre des nouveaux emprunts.
- 6/ Après assistance prévue au titre de l'initiative PPTTE renforcée.

Tableau 10. Burundi — Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2003-24

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	(Millions de dollars EU)											
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	-1,2	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
PIB nominal (millions de \$EU)	595,0	664,1	800,4	901,6	969,3	1,043,0	1,122,9	1,211,8	1,308,0	1,409,8	1,517,5	1,631,3
Variation en pourcentage	-5,3	11,6	20,5	12,6	7,5	7,6	7,7	7,9	7,9	7,8	7,6	7,5
Export. de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	55,1	58,9	81,6	83,1	100,4	108,6	115,9	126,1	138,4	150,8	164,1	179,5
Variation en pourcentage	42,4	7,0	38,5	1,8	20,9	8,1	6,7	8,8	9,7	9,0	8,8	9,4
Import. de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	171,1	205,2	293,0	293,6	298,6	308,2	322,9	335,7	353,0	372,2	391,6	411,1
Variation en pourcentage	13,7	19,9	42,8	0,2	1,7	3,2	4,7	4,0	5,2	5,2	5,2	5,0
Recettes budgétaires, hors dons (millions de \$EU)	125,7	133,5	146,1	167,8	182,6	198,3	215,5	234,8	255,8	278,3	302,4	328,1
Variation en pourcentage	-1,3	6,2	9,4	14,9	8,8	8,6	8,7	8,9	9,0	8,8	8,7	8,5
PIB par habitant (dollars EU)	87,3	95,5	111,8	122,4	127,9	133,8	140,1	147,1	154,4	161,9	169,6	177,5
Variation en pourcentage	-7,1	9,4	17,1	9,5	4,5	4,6	4,7	5,0	5,0	4,8	4,8	4,6
Population (millions d'habitants)	6,8	7,0	7,2	7,4	7,6	7,8	8,0	8,2	8,5	8,7	8,9	9,2
Variation en pourcentage	2,0	2,0	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Unités de monnaie nationale pour 1 \$EU (moyenne de la période)	1,082,6	1,100,9	1,105,6	1,117,9	1,152,5	1,186,1	1,217,1	1,243,4	1,268,3	1,293,6	1,319,5	1,345,9
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	11,6	8,3	15,3	8,4	5,5	5,4	5,2	5,0	4,9	4,7	4,6	4,4
IPC (variation en pourcentage)	10,7	8,0	16,3	7,8	5,1	5,0	4,8	4,3	4,0	4,0	4,0	4,0
	(En pourcentage du PIB)											
Composition du PIB nominal	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation	109,1	108,4	114,5	111,9	108,7	107,4	106,8	105,7	104,8	103,9	103,0	102,0
Publique	22,7	25,8	26,8	23,5	20,6	20,5	20,4	20,1	19,6	19,1	18,5	17,9
Hors administrations publiques	86,4	82,6	87,8	88,3	88,1	86,9	86,4	85,6	85,2	84,9	84,5	84,1
Investissement brut	10,4	13,7	11,9	11,5	11,8	11,7	11,6	11,5	11,4	11,3	11,3	11,3
Public	8,3	10,7	8,6	7,5	7,5	7,1	6,7	6,3	5,9	5,5	5,1	4,7
Hors administrations publiques	2,1	3,0	3,3	4,0	4,3	4,6	4,9	5,2	5,5	5,8	6,2	6,6
Exportations nettes de biens et services, hors revenus des facteurs	-19,5	-22,0	-26,4	-23,4	-20,4	-19,1	-18,4	-17,3	-16,2	-15,3	-14,3	-13,3
Exportations de biens et services, hors revenus des facteurs	9,3	8,9	10,2	9,2	10,4	10,4	10,3	10,4	10,4	10,4	10,3	10,3
Importations de biens et services, hors revenus des facteurs	-28,8	-30,9	-36,6	-32,6	-30,8	-29,6	-28,8	-27,6	-26,6	-25,6	-24,6	-23,6
Import. liées à l'aide (biens et services, hors rev. des facteurs)	-13,0	-10,3	-7,9	-6,6	-5,0	-4,5	-4,0	-3,6	-3,4	-3,3	-3,1	-3,0
Solde extérieur courant, dons inclus, avant allègement	-4,8	-7,2	-7,1	-10,5	-9,9	-8,6	-8,4	-7,9	-7,4	-7,0	-6,6	-6,1
Investissement brut	10,4	13,7	11,9	11,5	11,8	11,7	11,6	11,5	11,4	11,3	11,3	11,3
Épargne nationale brute	5,5	6,5	4,8	1,0	1,9	3,2	3,2	3,6	4,0	4,3	4,7	5,2
Financement extérieur officiel net	12,4	2,9	23,3	12,1	9,6	7,6	5,5	2,9	1,0	-0,2	-0,4	1,9
Financement extérieur officiel brut	19,1	16,2	28,0	16,5	13,6	11,3	9,7	7,8	6,5	5,7	5,3	6,2
Dons	16,5	17,2	21,8	14,8	12,2	12,0	11,2	10,5	10,0	9,6	9,3	8,9
Prêts	2,6	-1,0	6,2	1,7	1,4	-0,7	-1,5	-2,7	-3,5	-3,9	-4,0	-2,7
Désaissements	9,3	12,3	11,0	6,2	5,4	3,1	2,7	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7
Amortissement	-6,7	-13,3	-4,8	-4,5	-4,0	-3,8	-4,2	-4,9	-5,5	-5,9	-5,7	-4,4
Solde budgétaire global	-5,9	-4,3	-0,2	0,9	-0,3	0,7	1,0	1,4	1,7	2,1	2,5	2,9
Total des recettes et dons	29,0	35,5	38,9	35,4	31,1	31,5	31,2	30,8	30,4	30,1	29,8	29,5
Recettes, hors dons	21,1	20,1	18,2	18,6	18,8	19,0	19,2	19,4	19,6	19,7	19,9	20,1
Total des dépenses	-34,9	-39,8	-39,1	-34,5	-31,4	-30,8	-30,2	-29,4	-28,7	-28,0	-27,3	-26,6

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Burundi — Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2003-24 (fin)

	(Millions de dollars EU)											Moyennes	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2003-14	2015-24	
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,5	5,0	
PIB nominal (millions de \$EU)	1,751.4	1,878.0	2,011.4	2,151.7	2,303.6	2,466.2	2,640.3	2,826.6	3,026.2	3,239.8	1,097.9	2,429.5	
Variation en pourcentage	7.4	7.2	7.1	7.0	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1	8.4	7.1	
Export, de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	197.6	219.3	242.1	265.4	289.6	314.5	339.9	366.0	391.8	419.7	113.5	304.6	
Variation en pourcentage	10.1	11.0	10.4	9.6	9.1	8.6	8.1	7.7	7.1	7.1	14.3	8.9	
Import, de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	434.0	459.6	487.5	518.6	551.3	585.1	620.8	654.7	689.8	728.1	313.0	573.0	
Variation en pourcentage	5.6	5.9	6.1	6.4	6.3	6.1	6.1	5.5	5.4	5.5	9.3	5.9	
Recettes budgétaires, hors dons (millions de \$EU)	355.6	382.5	410.9	440.6	472.8	507.2	544.1	584.2	627.2	673.4	214.1	499.9	
Variation en pourcentage	8.4	7.5	7.4	7.2	7.3	7.3	7.3	7.4	7.4	7.4	8.3	7.5	
PIB par habitant (dollars EU)	185.5	193.7	202.0	210.4	219.3	228.9	238.8	249.2	260.3	271.8	135.8	226.0	
Variation en pourcentage	4.5	4.4	4.3	4.2	4.2	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	5.6	4.4	
Population (millions d'habitants)	9.4	9.7	10.0	10.2	10.5	10.8	11.1	11.3	11.6	11.9	7.9	10.7	
Variation en pourcentage	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.7	2.6	
Unités de monnaie nationale pour 1 \$EU (moyenne de la période)	1,372.8	1,400.3	1,428.3	1,456.8	1,486.0	1,515.7	1,546.0	1,576.9	1,608.5	1,640.6	1,202.8	1,503.2	
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	4.3	4.2	4.0	3.9	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	6.9	4.0	
IPC (variation en pourcentage)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	6.5	4.0	
(En pourcentage du PIB)													
Composition du PIB nominal	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Consommation	101.1	100.4	99.8	99.2	98.7	98.1	97.5	96.8	96.1	95.5	107.2	98.3	
Publique	17.4	17.3	17.3	17.3	17.2	17.1	17.0	16.9	16.8	16.7	21.3	17.1	
Hors administrations publiques	83.8	83.1	82.5	81.9	81.5	80.9	80.5	79.9	79.3	78.8	85.9	81.2	
Investissement brut	11.3	11.4	11.6	11.9	12.1	12.4	12.7	13.0	13.3	13.7	11.6	12.3	
Public	4.4	4.2	4.0	3.9	3.7	3.6	3.4	3.3	3.2	3.0	7.0	3.7	
Hors administrations publiques	6.9	7.2	7.6	8.0	8.4	8.8	9.2	9.7	10.2	10.7	4.6	8.7	
Exportations nettes biens et services, hors revenus des facteurs	-12.4	-11.9	-11.4	-11.1	-10.8	-10.5	-10.2	-9.8	-9.5	-9.2	-18.8	-10.7	
Exportations de biens et services, hors revenus des facteurs	10.4	10.8	11.3	11.6	11.9	12.2	12.3	12.4	12.5	12.5	10.0	11.8	
Importations de biens et services, hors revenus des facteurs	-22.8	-22.7	-22.7	-22.7	-22.7	-22.6	-22.5	-22.2	-22.0	-21.7	-28.8	-22.5	
Import, liées à l'aide (biens et services, hors rev. des facteurs)	-2.9	-2.8	-2.8	-2.7	-2.7	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.5	-5.7	-2.7	
Solde extérieur courant, dons inclus, avant allègement	-5.6	-5.1	-4.8	-4.6	-4.4	-4.2	-4.1	-3.9	-3.7	-3.6	-7.6	-4.4	
Investissement brut	11.3	11.4	11.6	11.9	12.1	12.4	12.7	13.0	13.3	13.7	11.6	12.3	
Épargne nationale brute	5.7	6.3	6.9	7.3	7.7	8.2	8.5	9.1	9.6	10.1	4.0	7.9	
Financement extérieur officiel net	2.8	4.4	4.7	4.9	4.8	4.7	4.5	4.3	4.1	4.0	6.5	4.3	
Financement extérieur officiel brut	6.6	7.1	7.1	7.0	6.8	6.6	6.3	6.1	5.9	5.7	12.2	6.5	
Dons	8.6	8.3	8.0	7.7	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5	6.3	12.8	7.4	
Prêts	-2.0	-1.1	-0.9	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7	-0.9	
Décaissements	1.8	1.6	1.4	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0	5.0	1.3	
Amortissement	-3.8	-2.7	-2.3	-2.1	-2.0	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7	-1.6	-5.6	-2.2	
Solde budgétaire global	3.2	3.4	3.6	3.8	4.0	4.1	4.3	4.5	4.7	4.9	0.2	4.0	
Total des recettes et dons	29.3	28.9	28.6	28.4	28.1	27.9	27.6	27.4	27.2	27.0	31.9	28.0	
Recettes, hors dons	20.3	20.4	20.4	20.5	20.5	20.6	20.6	20.7	20.7	20.8	19.5	20.5	
Total des dépenses	-26.0	-25.5	-25.0	-24.6	-24.2	-23.7	-23.3	-22.9	-22.5	-22.1	-31.7	-24.0	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Burundi — Assistance éventuelle du FMI au titre de l'initiative PPTTE renforcée, 2005-15 1/

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(Sur la base du taux de change \$EU/DTS au 8 juin 2005)											
Apports d'aide du FMI selon le calendrier établi (en % de l'assistance totale)	0.2	0.5	0.5	0.5	4.8	15.0	19.0	22.0	24.0	11.5	2.1
Service de la dette à assurer au titre des obligations envers le FMI 3/	0.4	0.8	0.8	0.8	4.6	9.6	10.6	10.5	10.5	6.5	1.4
Principal	--	--	--	--	3.9	8.9	9.9	9.9	9.9	6.0	1.1
Intérêts et commissions	0.4	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4
dont : intérêts FRPC	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Assistance du FMI — dépôts sur le compte du Burundi											
Assistance intermédiaire 4/	0.125	0.1									
Assistance au point d'achèvement 5/	27.6										
Assistance du FMI — calendrier des tirages 6/	0.1	0.1	0.2	0.2	4.1	7.6	7.1	7.1	7.4	3.5	0.6
Assistance du FMI sans intérêts	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3	4.2	5.3	6.1	6.7	3.2	0.6
Revenu des intérêts (estimations)	--	0.0	0.1	0.1	2.8	3.4	1.9	1.0	0.7	0.3	0.1
Service de la dette exigible sur les obligations courantes envers le FMI après assistance de celui-ci 6/	0.3	0.6	0.5	0.5	0.5	2.0	3.4	3.4	3.1	3.0	0.8
Part du service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI couverte par l'assistance du FMI (en pourcentage)	16.6	17.0	26.9	27.7	88.9	78.9	67.5	67.4	70.2	54.1	45.2
Proportion (en pourcentage) de chaque échéance de la période à régler à l'aide du principal déposé sur le compte du Burundi	50.0	50.5	4/	56.1	4/	47.1	53.3	61.7	67.3	53.2	54.6
Pour mémoire :											
(Sur la base des données sur le service de la dette et les taux de change à la fin 2004)											
Total du service de la dette exigible (millions de dollars EU)	51.0	52.8	50.8	51.0	54.3	58.3	65.5	70.7	74.2	70.3	65.5
Service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI (millions de \$EU)	0.6	0.8	0.8	0.8	4.6	9.6	10.6	10.5	10.5	6.5	1.4
Service de la dette exigible sur les obligations courantes envers le FMI après assistance de celui-ci (en % des export. de biens et services de l'année en cours, hors rev. des facteurs)	0.7	0.8	0.5	0.5	0.4	1.6	2.5	2.3	1.9	1.7	0.4
Part du total du service de la dette couverte par l'assistance du FMI (en %)	0.1	0.2	0.4	0.4	7.6	12.9	10.9	10.1	9.9	5.0	1.0

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ L'assistance totale du FMI au titre de l'initiative PPTTE renforcée se chiffre à 27,84 millions de dollars EU en VAN, calculée sur la base des données disponibles au point de décision, à l'exclusion des intérêts acquis sur le compte du Burundi et les montants engagés mais non décaissés (voir notes 5 et 6).

2/ Le service de la dette pour 2005 inclut les obligations de la période commençant en juillet.

3/ Les obligations à venir sont celles à la fin mai 2005.

4/ Le premier versement de l'assistance intermédiaire serait déposé sur le compte du Burundi en août 2005 pour couvrir les paiements d'intérêts à effectuer au FMI au titre de la FRPC au cours des 12 mois suivants. Comme il n'y a pas de principal à rembourser au FMI avant août 2009, l'assistance au titre de l'initiative PPTTE servirait à couvrir les paiements d'intérêts à rembourser au FMI au titre de la FRPC entre 2005 et la fin de 2008.

5/ Il est supposé que la majeure partie de l'aide accordée par le FMI sous forme de dons au titre de l'initiative PPTTE est versée sur le compte du Burundi au point d'achèvement à la fin 2006, hypothèse qui est prise en compte dans le calcul des intérêts. 6/ Y compris les estimations des intérêts acquis sur : a) les montants déposés sur le compte du Burundi ; et b) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés mais non décaissés. Il est supposé que le taux de rendement sur ces montants est de 5,25 % en dollars EU, mais le revenu effectif des intérêts peut être plus élevé ou plus bas. Les intérêts accumulés pendant une année civile serviront au remboursement des premières échéances de l'année suivante, sauf pour la dernière année, dont ils serviront à régler les échéances finales. Les intérêts accumulés pendant la période intermédiaire seront appliqués au règlement des échéances durant la période 2009-11.

Tableau 12. Burundi — Aide éventuelle du Groupe de la Banque mondiale au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005-38 1/

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Aligement en VAN												Montant cumulé					
	2005		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015-27	2028-38	2005-38			
	Janv.-Juil.	Moût.-déc. 2/	Total															
Service de la dette avant l'initiative PPTE	11.6	9.9	21.6	23.0	23.4	25.4	27.1	28.7	30.3	32.4	32.4	32.7	28.1	7.2	430.1	167.6	872.9	
Crédits de l'IDA	11.6	9.9	21.6	23.0	23.4	25.4	27.1	28.7	30.3	32.4	32.4	32.7	28.1	7.2	430.1	167.6	872.9	
<i>dont</i> : principal	8.3	7.3	15.6	17.2	17.7	19.9	21.7	23.4	25.2	26.1	27.8	27.9	26.8	7.0	392.3	160.7	775.5	
<i>dont</i> : intérêts	3.3	2.7	5.9	5.8	5.7	5.5	5.4	5.2	5.0	4.9	4.4	4.2	1.3	0.2	37.9	6.9	97.4	
Service de la dette après l'initiative PPTE	11.6	1.5	13.1	2.3	2.3	2.5	2.7	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	2.8	2.5	42.9	18.5	99.9	
Crédits de l'IDA	11.6	1.5	13.1	2.3	2.3	2.5	2.7	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	2.8	2.5	42.9	18.5	99.9	
<i>dont</i> : principal	8.3	1.1	9.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	2.5	2.6	2.8	2.8	2.7	2.4	39.2	17.8	87.1	
<i>dont</i> : intérêts	3.3	0.4	3.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.1	0.0	3.8	0.7	12.8	
Économies sur le service de la dette envers l'IDA	0.0	8.4	8.4	20.7	21.1	22.9	24.4	25.8	27.3	27.8	29.2	29.1	29.5	25.3	4.7	387.2	149.1	773.0
<i>dont</i> : principal	0.0	6.2	6.2	15.4	16.0	17.9	19.6	21.1	22.7	23.5	25.0	25.1	25.6	24.1	4.6	353.1	142.9	688.4
<i>dont</i> : intérêts	0.0	2.3	2.3	5.2	5.1	5.0	4.9	4.7	4.5	4.4	4.2	4.0	3.8	1.2	0.1	34.1	6.2	84.5
Économies, en pourcentage du service de la dette envers le Groupe de la Banque mondiale	0	85	39	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	65	90	89	89

Source : estimations des services de la Banque mondiale.

1/ Il a été proposé une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée de 426 millions de dollars EU en VAN à la fin de 2004, à fournir sur environ 34 ans sous la forme d'un allègement de 90 % du service de la dette exigible sur l'encours des crédits de l'IDA à la fin de 2004, soit un allègement nominal de 773 millions de dollars EU.

2/ Le point de décision devrait être atteint en août 2005. La Banque mondiale devrait commencer à verser l'aide intérimaire le 15 août 2005.

Tableau 13. Initiative PPTE — État d'avancement du dossier des pays admissibles au 1er juin 2005

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Ratio cible dette en VAN/ recettes publiques (Pourcentage)		Niveaux d'assistance 1/ (Millions de dollars EU, valeur actualisée)					Pourcentage de réduction de la dette en VAN 2/	Total estimé de l'allég. du serv. de la dette nom. (Millions de dollars EU)
			export.	publiques	Total	Bilatérale	Multi-latérale	FMI	Banque mondiale		
Point d'achèvement atteint dans le cadre de l'initiative renforcée											
Bénin	Jul. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
Initiative initiale	Sept. 97	Sept. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
Initiative renforcée	Fév. 00	Juin. 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
Initiative initiale	Sept. 97	Jul. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
Initiative renforcée	Jul. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
Complément d'aide	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Éthiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
Initiative renforcée	Nov. 01	Avr. 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
Complément d'aide		Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Ghana	Fév. 02	Jul. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
Initiative initiale	Déc. 97	Mai. 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
Initiative renforcée	Nov. 00	Déc. 03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Jul. 00	Mar. 05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Déc. 00	Oct. 04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Mali					539	169	370	59	185		895
Initiative initiale	Sept. 98	Sept. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
Initiative renforcée	Sept. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Juin. 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
Initiative initiale	Avr. 98	Juin. 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
Initiative renforcée	Avr. 00	Sept. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Janv. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
Initiative renforcée	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
Complément d'aide	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
Initiative renforcée	Déc. 00	Avr. 05	150		452	56	397	44	228	71	839
Complément d'aide	...	Avr. 05	150		243	9	235	20	154	53	477
Sénégal	Juin. 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
Initiative initiale	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
Initiative renforcée	Fév. 00	Mai. 2000	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Avr. 05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900
Point de décision atteint dans le cadre de l'initiative renforcée											
Cameroun	Oct. 00	Flottant	150		1,260	874	324	37	179	27	2,800
Tchad	Mai. 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Congo, Rép. dém. du	Jul. 03	Flottant	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389
Gambie	Déc. 00	Flottant	150		67	17	49	2	22	27	90
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Déc. 00	Flottant	150		416	212	204	12	93	85	790
Malawi	Déc. 00	Flottant	150		643	163	480	30	331	44	1,000
São Tomé-et-Principe	Déc. 00	Flottant	150		97	29	68	-	24	83	200
Sierra Leone	Mars. 02	Flottant	150		600	205	354	123	122	80	950
Point de décision atteint dans le cadre de l'initiative initiale											
Côte d'Ivoire	Mar. 98 3/	...	141	280	345	163	182	23	91	6 4/	800
Aide totale fournie/engagée					32,245	15,549	16,560	2,552 5/	7,732		54,758
Document PPTE préliminaire établi											
Burundi	150		801	120	681	24	414	92	1,313
Côte d'Ivoire 6/	91	250	2,569	1,027	918	166	438	37	3,900

Sources : Décisions des Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents PPTE préliminaires et calculs des services du FMI.

1/ Niveaux d'assistance au point de décision ou au point d'achèvement, selon le cas.

2/ En pourcentage de la VAN de la dette au point de décision ou au point d'achèvement (selon le cas), après utilisation intégrale des mécanismes classiques d'allègement de la dette.

3/ La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative initiale en mars 1998. Le total de l'aide engagée à ce titre s'élevait à 345 millions de dollars EU en VAN.

4/ La dette non rééchelonnable envers les créanciers bilatéraux officiels hors Club de Paris et le Club de Londres, qui a déjà fait l'objet d'une restructuration hautement concessionnelle, est exclue de la VAN de la dette au point d'achèvement dans le calcul de ce ratio.

5/ Équivalent à 1 722 millions de DTS au taux de change de 0,6804 DTS pour 1 dollar EU au 1er juin 2005.

6/ Il est proposé que l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire au titre de l'initiative renforcée remplace les engagements pris dans le cadre de l'initiative initiale.

Burundi — Capacité de gestion de la dette

1. La Direction de la dette extérieure (DDE) du Ministère des finances est chargée de la gestion de la dette, tandis que la banque centrale, la Banque de la République du Burundi (BRB), recueille et rassemble les statistiques de la dette et du secteur extérieur.
2. Le principal obstacle à la gestion de la dette demeure le manque de personnel qualifié à la DDE, ainsi que le manque de communication entre les unités responsables de la gestion de la dette. Ces lacunes limitent considérablement la capacité de gestion de la dette des autorités, en particulier dans le cadre du processus d'analyse de la viabilité de la dette relevant de l'initiative PPTE renforcée. En 2004, les autorités ont suivi des cours de formation donnés par Debt Relief International sur l'initiative PPTE renforcée, et le rééchelonnement et la gestion de la dette. Les autorités reconnaissent qu'il faut renforcer d'urgence la DDE et ont planifié une profonde restructuration de cette dernière et un renforcement des capacités. Le suivi de la gestion de la dette est assuré au moyen de SYGADE, mais, en raison du nombre limité des effectifs formés, ce logiciel n'est pas utilisé au maximum. Cependant, les données sur la dette décaissée, la dette dont le service a été assuré et les calendriers de paiement sont exactes et à jour. Par ailleurs, si le logiciel Debt-Pro a été installé, il n'est pas encore utilisé. Pour gérer efficacement sa dette extérieure, le Burundi doit également mettre en place des mécanismes institutionnels bien coordonnés et parfaitement intégrés au cadre global de prise de décision macroéconomique. À cet égard, la DDE doit être renforcée pour être en mesure de mieux coordonner ses activités avec celles du cabinet du Ministre des finances et de tous les services chargés du suivi des programmes FMI/Banque mondiale. Le soutien nécessaire afin de combler ces lacunes et de renforcer la capacité de gestion de la dette s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) de la Banque mondiale.
3. Des années de guerre civile ont nui au dialogue du Burundi avec ses créanciers et à sa capacité d'assurer le service de sa dette et, de ce fait, le niveau actuel de son endettement n'est pas bien connu. Toutefois, le pays a dernièrement déployé des efforts considérables pour respecter ses obligations envers ses principaux créanciers et conclure des accords aux fins du paiement des arriérés. En participant à l'initiative PPTE renforcée, le Burundi améliorera ses relations avec les créanciers et aura une meilleure connaissance de son niveau d'endettement.

Burundi — Cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu

1. La présente annexe décrit la dynamique de la dette extérieure publique du Burundi au moyen du cadre d'analyse prospective de viabilité de la dette des pays à faible revenu, et tire des conclusions sur la viabilité de la dette du pays¹.

Scénario de référence

2. **Suivant le scénario de référence, le PIB réel devrait continuer de croître grâce à l'augmentation du volume des exportations, et à l'obtention de financement sous forme de dons ou de prêts très concessionnels** (encadré 5 du texte principal). À moyen terme, le Burundi devrait atteindre la stabilité macroéconomique, connaître une forte croissance économique à la faveur de la consolidation du processus de paix et de l'approfondissement des réformes structurelles, et normaliser totalement ses relations avec ses créanciers. Les exportations devraient être le moteur de la croissance à long terme, dans la foulée de la reprise des secteurs traditionnels et du développement des secteurs non traditionnels. Le déficit courant devrait d'abord augmenter pour dépasser les 10 % du PIB, avant de revenir à environ 3,5 % en 2024, et l'investissement brut et l'épargne nationale devraient croître progressivement pour atteindre 13,7 et 10,1 % du PIB, respectivement, en 2024. Sauf indication contraire, tous les ratios d'endettement figurant dans la présente annexe présument que le Burundi obtiendra intégralement l'aide au titre de l'initiative PPTE, qui a été proposée en vue de l'approbation du point de décision et qui a servi de fondement à l'analyse de la viabilité de la dette de la section IV.

Analyse de la viabilité de la dette extérieure

3. **Les résultats de l'analyse fondée sur le scénario de référence indiquent que, même en bénéficiant intégralement de l'aide au titre de l'initiative PPTE, le Burundi risque fortement d'être surendetté.** Le ratio dette en VAN/exportations demeure supérieur au seuil indicatif établi pour des pays ayant des politiques et des institutions comparables pendant une longue période, avant d'atteindre un niveau inférieur à ce seuil en 2020 (encadré 1). Bien que tous les autres indicateurs du fardeau de la dette soient au-dessous de leur seuil respectif durant la période de projection, le ratio dette en VAN/exportations révèle que, même en prenant pour hypothèses l'allègement au titre de l'initiative PPTE et l'obtention de prêts très concessionnels, le risque du surendettement continuerait de planer au cours des 15 prochaines années.

¹ Voir «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications» et «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications». Cette analyse de la viabilité de la dette a été réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale.

4. **À la fin de 2004, l'encours de la dette extérieure contractée et garantie par l'État du Burundi s'élevait à 1 384 millions de dollars EU (895 millions en VAN).** En supposant que le pays bénéficie intégralement de l'aide au titre de l'initiative PPTE², la dette en VAN représenterait 76,3 millions de dollars EU, soit 13,8 % du PIB et 155,6 % des exportations, et le ratio service de la dette/exportations s'établirait à 123,1 %³. D'après les projections, les indicateurs de viabilité de la dette demeurent pour ainsi dire inchangés ou s'améliorent en 2005. Pour la période subséquente, les indicateurs de l'endettement et du service de la dette évoluent comme suit à long terme :

- ***Le ratio dette en VAN/exportations demeure supérieur au seuil indicatif pendant la majeure partie de la période de projection; il augmente à moyen terme avant de s'améliorer progressivement à long terme*** (tableau 1 et graphique 1). Le ratio dette en VAN/exportations tombe de 155,6 % à la fin de 2004 à 76,2 % en 2024.
- ***D'après les indicateurs du service de la dette extérieure, le fardeau de la dette sera plus modeste et plus facile à gérer à court et à moyen termes.*** Le service de la dette publique extérieure devrait représenter en moyenne quelque 9,6 % des exportations durant la période 2005–24; la trajectoire prévue fait état d'une diminution suivie d'une augmentation jusqu'en 2012; le ratio diminue ensuite pour s'établir à 6,1 % en 2024 (tableau 1 et graphique 1). En général, le niveau relativement faible de ces indicateurs tient à ce que : i) les dons sont stables et relativement élevés, de sorte que le fardeau du service de la dette est relativement léger; ii) les exportations connaissent une forte croissance après la fin du délai de grâce, qui se traduit par un accroissement du fardeau du service de la dette. Le ratio service de la dette extérieure/recettes budgétaires (dons compris) suit une trajectoire assez similaire et est bien inférieur au seuil indicatif.
- ***Le ratio dette en VAN/PIB devrait augmenter pour atteindre 18,3 % en 2009, avant de redescendre à 10 % en 2024.***

5. **Les autres scénarios et les tests de résistance démontrent qu'une croissance plus faible, des emprunts moins concessionnels et l'instabilité macroéconomique augmentent considérablement le risque de surendettement.** Suivant un autre scénario du cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, les principaux paramètres de la dynamique de la dette correspondent à leur moyenne historique. Dans le cas du Burundi, la moyenne historique a été calculée à partir de la période 2001–04, soit après la mise en œuvre

² L'objectif fixé pour le ratio dette en VAN/exportations est de 150 % dans l'analyse de la viabilité de la dette de l'initiative PPTE. L'encadré 2 de l'annexe II décrit les différences entre la méthode employée dans ce cadre pour le calcul de ce ratio et celle du cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, ainsi que l'impact de ces différences.

³ Le service de la dette en 2004 englobe le rachat de 19,2 millions de DTS qui avaient été décaissés en vertu de la politique d'aide d'urgence post-conflit du FMI.

de l'accord de paix d'Arusha conclu en août 2000. Le «scénario historique» vise à indiquer dans quelle mesure le scénario de référence est optimiste par rapport aux résultats enregistrés par le pays dans des circonstances normales. Comme le démontre le graphique 1, tous les indicateurs du fardeau de la dette du scénario historique affichent une détérioration marquée par rapport au scénario de référence. Les ratios dette en VAN/PIB et dette en VAN/exportations dénotent une tendance à la hausse. La nette détérioration des indicateurs de l'endettement et du service de la dette en vertu du scénario historique souligne l'importance capitale de la réalisation des projections du scénario de référence relativement à la croissance globale et à l'augmentation des exportations.

6. **Les tests de résistance révèlent que le Burundi est vulnérable aux événements défavorables.** Les indicateurs de la viabilité budgétaire se détériorent considérablement lorsque qu'un recul du PIB, des exportations ou du taux de change (tableau 2) est retenu comme hypothèse. Le ratio dette en VAN/PIB augmente nettement lorsque les principaux paramètres déterminant la dynamique de la dette sont inférieurs à leur moyenne historique respective de la moitié d'un écart type durant la période 2006–07. Une forte augmentation des ratios dette extérieure/exportations et service de la dette/exportations est observée lorsque la croissance des exportations correspond à la moyenne historique moins un écart type.

Analyse de la viabilité budgétaire

7. **Le scénario macroéconomique de référence (tableau 3 et graphique 2) suppose que les recettes publiques augmentent et que l'effort de reconstruction et la réduction de la pauvreté à moyen et à long terme sont principalement financés par des dons.** Cela permettrait de réduire le besoin de financement du secteur public, tout en maintenant les dépenses à un niveau cadrant avec la stratégie de lutte contre la pauvreté. Par hypothèse, les recettes en pourcentage du PIB passent de 18 % en 2004 à 21 % du PIB en 2024 et les emprunts, de 7,6 % à 1 % du PIB entre 2005 et 2024.

8. **Compte tenu des efforts de mobilisation de recettes relativement importants, les indicateurs du fardeau de la dette budgétaire (extérieure et intérieure) devraient demeurer au-dessous de leur seuil indicatif respectif⁴.** Le ratio dette en VAN/recettes diminue, de 101,8 % en 2004 à 49,6 % en 2024, tout comme le ratio service de la dette/recettes, qui s'établit à 36,6 % en 2004, à 12,3 % en 2010 et à 8,9 % en 2024 (tableau 3 et graphique 2).

9. **Comme dans l'analyse de la viabilité de la dette extérieure, les autres scénarios et les tests à limites prédéfinies font état d'une augmentation considérable du risque de surendettement à moyen terme.** Dans le scénario sans réforme, selon lequel le solde primaire demeure au niveau de 2004, tous les indicateurs de la dette progressent (tableau 4).

⁴ Dans le cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, les dons budgétaires sont inclus dans les recettes aux fins du calcul du ratio service de la dette/recettes, alors qu'ils sont exclus dans le cadre d'analyse de la viabilité de la dette de l'initiative PPTE.

Toutefois, si les restrictions budgétaires prévues sont imposées, un tel scénario serait pessimiste. En l'absence d'une amélioration du solde budgétaire primaire après 2004, le ratio dette en VAN/recettes augmenterait pour atteindre 283 % en 2024, un écart de 233 points par rapport au scénario de référence (graphique 2).

10. **Les autres tests de résistance font ressortir l'impact négatif des chocs temporaires sur les indicateurs du fardeau de la dette.** Une baisse de 30 % du taux de change a la plus grande incidence sur les indicateurs de l'encours de la dette (tableau 4 et graphique 2).

Encadré 1 : résumé des indicateurs de référence de la viabilité budgétaire 1/					
	Seuil indicatif 2/	2005	2015	2024	Moyenne 2005–24
Ratio dette en VAN/PIB	30	<i>13,9</i>	<i>136</i>	<i>9,9</i>	<i>14,1</i>
Ratio dette en VAN/exportations	100	136,3	120,2	76,2	127,8
Ratio dette en VAN/recettes	200	<i>35,7</i>	<i>46,4</i>	<i>36,5</i>	<i>47,1</i>
Ratio service de la dette/exportations	15	35,9	9,2	<i>6,1</i>	9,6
Ratio service de la dette/recettes	25	<i>9,4</i>	<i>3,5</i>	<i>2,9</i>	<i>3,4</i>

Note: Les nombres en italiques sont inférieurs au seuil indicatif.

1/ Tous les indicateurs de la dette présument que le Burundi bénéficie intégralement de l'aide au titre de l'initiative PPTE, et renvoient à la dette en VAN, contractée ou garantie par l'État.

2/ Au-delà de ce seuil, la probabilité d'un surendettement prolongé l'année suivante est d'au moins 25 % dans les pays dont les politiques et les institutions ont obtenu une cote similaire. Le Burundi est dans le dernier quintile des pays cotés au moyen de l'indice d'évaluation des politiques économiques et des institutions nationales de la Banque mondiale.

Conclusion

11. **Au terme du versement de l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée, le ratio dette extérieure en VAN/exportations du Burundi devrait continuer d'excéder le seuil indicatif durant la période 2005–20. De plus, l'analyse de la viabilité de la dette révèle que les chocs défavorables auraient un impact négatif sur les indicateurs de la viabilité de la dette et placeraient le Burundi parmi les pays à faible revenu qui risquent fortement le surendettement.** D'après les indicateurs de la viabilité de la dette totale (intérieure et extérieure), la situation du pays serait meilleure, en raison de la vigueur des efforts de mobilisation de recettes intérieures. Cependant, comme le démontrent les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure, la contrainte du change pourrait être un frein. En effet, ces indicateurs laissent entendre que le pays devrait accorder une attention particulière aux exportations en tant que moteur de la croissance.

12. **L'analyse de sensibilité révèle que si la croissance du PIB (ou des exportations) ralentissait, ou encore si le taux de change se repliait, le fardeau de la dette pourrait ne**

plus être viable à moyen terme. Cette analyse met en relief l'importance d'une croissance soutenue reposant sur les exportations et de la stabilité macroéconomique pour diminuer le risque de surendettement.

13. **Suivant l'analyse de la viabilité de la dette, pour abaisser le ratio dette/exportations et maintenir les autres indicateurs de la dette en deçà de leur seuil respectif, le Burundi doit accorder une importance particulière à quatre aspects de sa gestion économique.** Premièrement, les autorités doivent réaliser avec vigueur des réformes soutenues, notamment pour diversifier les exportations et favoriser une croissance robuste des exportations et du PIB. Deuxièmement, elles doivent appliquer des politiques budgétaires et monétaires prudentes pour assurer la discipline budgétaire et la stabilité macroéconomique. Troisièmement, à la gestion prudente de la dette doit s'ajouter un financement principalement constitué de dons et de prêts très concessionnels. Quatrièmement, il convient de renforcer la politique économique et les institutions, ce qui rehausserait les seuils indicatifs pour le risque de surendettement.

Encadré 2. Impact de la méthodologie du cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu sur le ratio dette en VAN/exportations de la fin de 2004

Lorsque le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu est utilisé, le ratio de la dette en VAN/exportations du Burundi s'établirait à 155,6 % à la fin de 2004, contre 150 % dans le cadre d'analyse de l'initiative PPTE, en prenant pour hypothèse une aide intégrale au titre de l'initiative PPTE.

Cette augmentation de 5,6 points s'explique par trois facteurs :

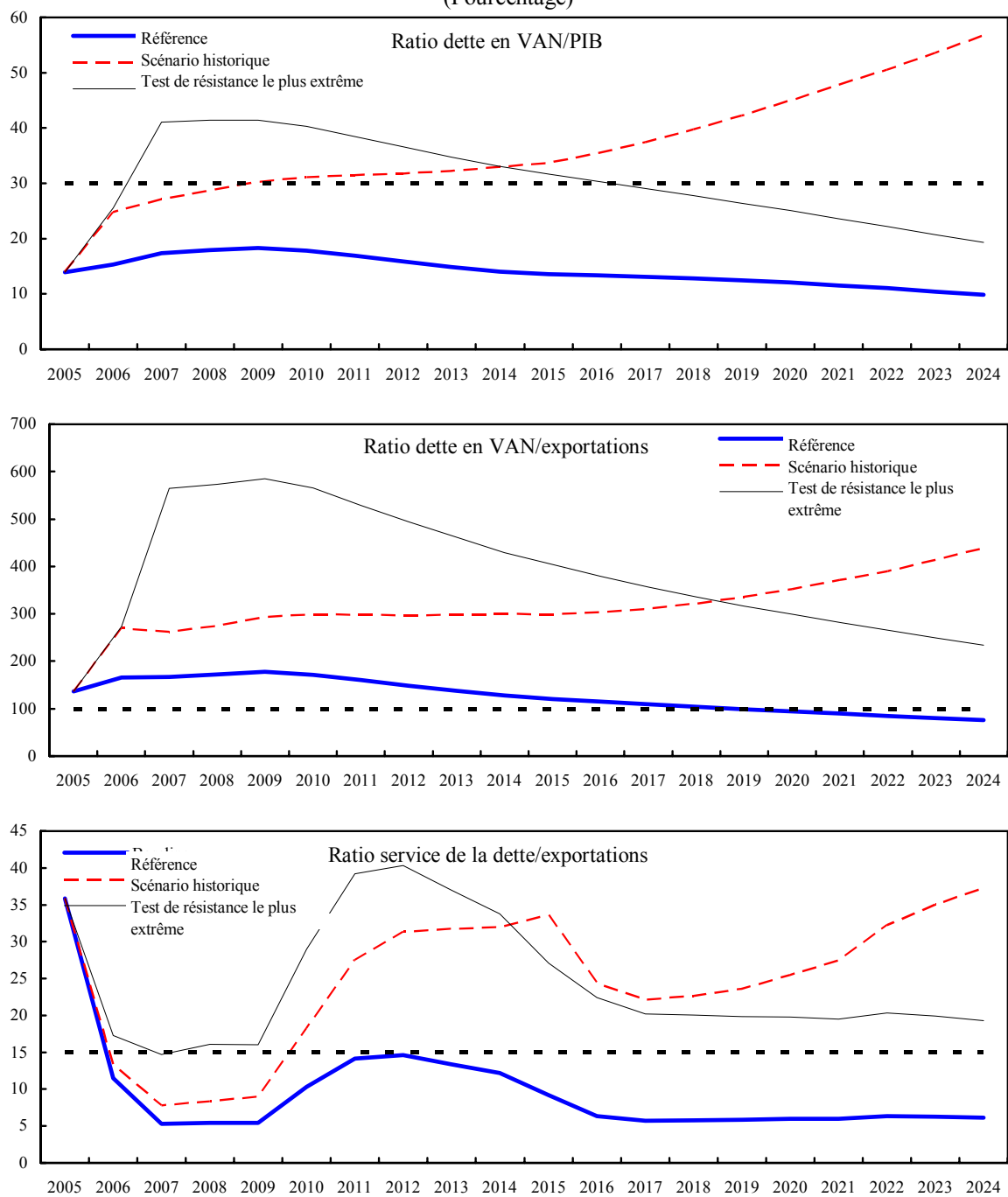
- i) l'utilisation de taux de change différents (les taux de change prévus dans les *Perspectives de l'économie mondiale* au lieu des taux de change de la fin de 2004 dans le cadre PPTE) pour établir les projections du service de la dette entraîne une augmentation de 34 points;
- ii) l'utilisation d'un taux d'actualisation différent (un taux unique de 5 % au lieu du taux d'actualisation propre à chaque monnaie dans le cadre PPTE) pour calculer la dette en VAN se traduit par une diminution de 7,9 points;
- iii) l'utilisation d'un dénominateur différent (les exportations courantes au lieu d'une moyenne rétrospective sur trois ans dans le cadre PPTE) pour calculer le ratio ajoute 20,5 points.

Burundi — Décomposition de la diminution du ratio dette en VAN/exportations à la fin de 2004 1/
(en points, sauf indication contraire)

Facteurs expliquant la variation du ratio dette en VAN/exportations	Impact des différences d'ordre méthodologique	
Variation totale	5,6	
attribuable à des différences liées aux :		
taux de change	34,0	
taux d'actualisation	-7,9	
exportations de biens et services	-20,5	
Pour mémoire :		
	<u>Point de décision Cadre pays à faible revenu</u>	
Ratio dette en VAN/exportations à la fin de 2004	150,0	155,6
Exportations de biens et services		
Courantes	58,9	58,9
Moyenne sur trois ans	50,9	50,9

1/ Dette contractée ou garantie par l'État.

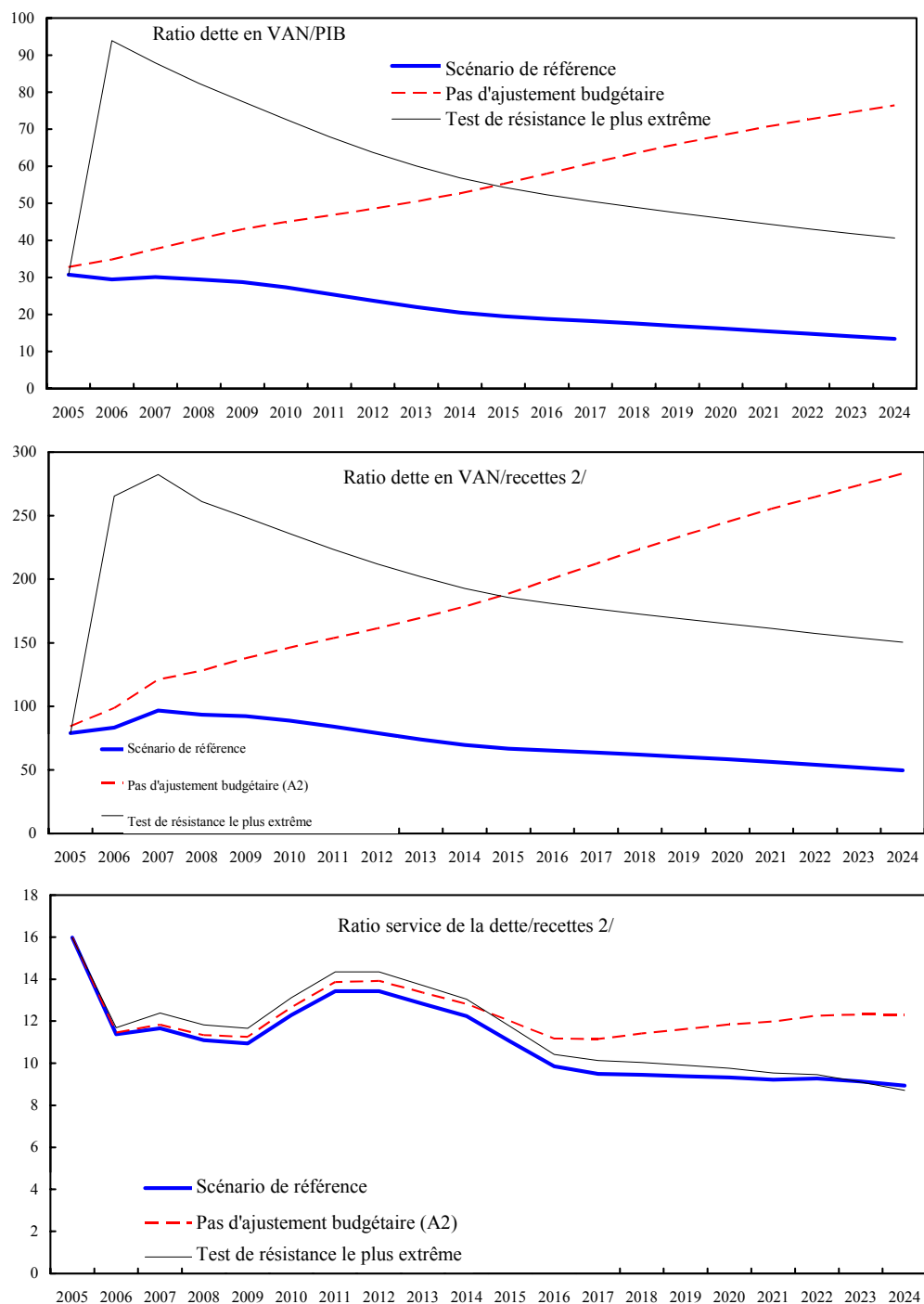
Graphique 1. Burundi — Indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État suivant d'autres scénarios, 2005-2024 1/ (Pourcentage)



Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de stress le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2015.

Graphique 2. Burundi — Indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2005-2024 1/
(Pourcentage)



Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2015.

2/ Les recettes englobent les dons.

Tableau 2. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2005-24
(Pourcentage)

	Est.	Projections						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2024
Ratio dette en VAN/PIB								
Scénario de référence	14	15	17	18	18	18	14	10
A. Autres scénarios								
A1. Les principales variables correspondent aux moyennes historiques en 2005-24. 1/	14	25	27	29	30	31	34	57
A2. Les nouveaux emprunts publics sont assortis de conditions moins favorables en 2005-24. 2/	14	16	19	21	22	22	19	16
B. Tests à limites prédéfinies								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	14	16	20	20	21	20	15	11
B2. La croissance de la valeur des exportations correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 3/	14	17	22	22	22	22	17	11
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	14	19	25	26	27	26	20	14
B4. Les flux nets non générateurs d'endettement correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 4/	14	22	29	29	29	28	22	13
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	14	26	41	41	41	40	32	19
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2006 5/	14	21	24	25	25	25	19	14
Ratio dette en VAN/exportations								
Scénario de référence	136	166	167	172	177	172	120	76
A. Autres scénarios								
A1. Les principales variables correspondent aux moyennes historiques en 2005-24. 1/	136	269	262	276	293	299	299	438
A2. Les nouveaux emprunts publics sont assortis de conditions moins favorables en 2005-24. 2/	136	177	187	199	209	208	172	127
B. Tests à limites prédéfinies								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	136	166	167	172	177	172	120	76
B2. La croissance de la valeur des exportations correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 3/	136	274	565	574	585	565	404	234
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	136	166	167	172	177	172	120	76
B4. Les flux nets non générateurs d'endettement correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 4/	136	235	276	277	279	269	195	104
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	136	262	440	442	447	431	312	166
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2006 5/	136	166	167	172	177	172	120	76
Indicateur du service de la dette								
Scénario de référence	36	11	5	5	5	10	9	6
A. Autres scénarios								
A1. Les principales variables correspondent aux moyennes historiques en 2005-24. 1/	36	13	8	8	9	18	34	37
A2. Les nouveaux emprunts publics sont assortis de conditions moins favorables en 2005-24. 2/	36	11	6	7	7	9	10	8
B. Tests à limites prédéfinies								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	36	11	5	5	5	10	9	6
B2. La croissance de la valeur des exportations correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 3/	36	17	15	16	16	29	27	19
B3. Le déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	36	11	5	5	5	10	9	6
B4. Les flux nets non générateurs d'endettement correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07. 4/	36	11	6	7	7	12	13	9
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	36	13	10	11	11	19	20	14
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2006 5/	36	11	5	5	5	10	9	6
<i>Pour mémoire :</i>								
Par hypothèse, le financement résiduel comprend un élément de don (c'est-à-dire le besoin de financement qui excède le niveau du scénario de référence). 6/	53	53	53	53	53	53	53	53

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le compte courant hors paiements d'intérêts en pourcentage du PIB et les flux non créateurs d'endettement.

2/ Par hypothèse, le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts excède de deux points celui du scénario de référence, alors que le délai de grâce et la durée sont les mêmes.

3/ Par hypothèse, les exportations demeurent faibles en permanence, et le compte courant en pourcentage du PIB revient au niveau de référence après le choc (un ajustement compensateur des importations est implicite).

4/ Comprend les transferts officiels et privés et l'investissement direct étranger.

5/ La dépréciation est la diminution en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale; ne peut excéder 100 %.

6/ Vaut pour tous les scénarios de stress, sauf A2 (financement moins favorable), dont les modalités des nouveaux emprunts sont indiquées à la note 2.

Tableau 3. Burundi — Cadre d'analyse de la viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2004-24
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Est.		Projections									
	2004	Moyenne historique 5/	Écart type 5/	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-10 Moyenne	2015	2020	2024	2011-24 Moyenne
Dette publique 1/	232.3			194.2	49.5	50.4	49.3	47.8	45.5	33.4	26.9	21.7		
<i>dont</i> : dette libellée en devises	210.0			177.3	35.3	37.6	37.7	37.4	36.1	27.5	22.7	18.1		
Variation de la dette publique	-15.1			-38.2	-144.7	0.9	-1.1	-1.4	-2.3	-1.8	-1.2	-1.3		
Flux générateurs d'endettement reconnus	-38.0			-61.8	-155.1	-5.2	-5.7	-5.8	-6.2	-6.4	-6.7	-7.0		
Déficit primaire	1.0	2.2	2.9	-3.6	-4.9	-3.8	-5.0	-5.0	-5.3	-4.6	-6.3	-6.8	-7.2	-6.5
Recettes et dons	35.5			38.9	35.4	31.1	31.5	31.2	30.8	29.3	27.9	27.0		
<i>dont</i> : dons	15.4			20.7	16.8	12.3	12.5	12.0	11.4	9.0	7.3	6.2		
Dépenses primaires (hors intérêts)	36.5			35.3	30.5	27.3	26.5	26.1	25.5	23.0	21.1	19.8		
Dynamique propre de la dette	-23.0			-38.1	-15.1	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8	-0.2	0.1	0.2		
Contribution au ratio taux d'intérêt/écart de croissance	-13.8			-14.3	-10.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.1	0.1	0.2		
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.4			-3.3	-1.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6	1.4	1.3		
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-11.4			-11.0	-9.3	-2.4	-2.4	-2.4	-2.3	-1.7	-1.3	-1.1		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-9.2			-23.8	-4.7	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3		
Autres flux générateurs d'endettement reconnus	-16.0			-20.1	-135.2	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Produits de la privatisation (négatifs)	0.0			-0.3	-1.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Reconnaissance des engagements implicites ou conditionnels	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (PPTE et autre initiative)	-16.0			-19.8	-134.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (précisez, p. ex. recapitalisation des banques)	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel, y compris variation des avoirs	22.9			23.6	10.5	6.1	4.6	4.4	3.9	4.7	5.5	5.7		
VAN de la dette publique	36.1			30.7	29.5	30.1	29.4	28.7	27.3	19.5	16.3	13.4		
<i>dont</i> : dette libellée en devises	13.8			13.9	15.3	17.3	17.9	18.3	17.9	13.6	12.0	9.9		
dette extérieure	13.8			13.9	15.3	17.3	17.9	18.3	17.9	13.6	12.0	9.9		
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette publique)	0.0			6.8	6.0	5.4	4.9	4.4	4.0	2.5	1.6	1.1		
Besoin de financement brut 2/	9.6			2.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.8	0.9	0.6	0.7		
Ratio dette publique en VAN/recettes (%) 3/	101.8			78.9	83.4	96.8	93.4	92.2	88.8	66.7	58.4	49.6		
<i>dont</i> : dette extérieure	38.9			35.7	43.3	55.7	56.8	58.7	58.0	46.4	43.2	36.5		
Ratio service de la dette/recettes (%) 3/ 4/	36.6			16.0	11.4	11.7	11.1	10.9	12.3	11.0	9.3	8.9		
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	16.1			34.6	139.8	-4.7	-3.9	-3.6	-3.0	-4.5	-5.6	-5.9		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (%)	4.8	1.7	2.7	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (%)	0.6	1.1	0.2	0.7	0.3	0.8	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en monnaie nationale (%)	4.3	-1.1	8.9	-1.2	10.7	17.6	19.0	21.0	22.5	14.9	31.2	39.4	42.4	34.7
Dépréciation du taux de change réel (% positif = dépréciation)	-4.3	4.1	14.2	-12.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, %)	8.3	12.0	8.3	15.3	8.4	5.5	5.4	5.2	5.0	7.5	4.3	4.0	4.0	4.2
Croissance des dépenses primaires réelles (déflatée au moyen du déflateur du PIB, %)	23.2	7.2	18.2	1.6	-9.3	-5.9	2.0	3.4	2.3	-1.0	3.5	3.7	3.5	3.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	...	0.0	0.0	45.6	41.0	48.5	54.6	54.4	54.2	49.7	53.9	54.0	53.7	...

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services du FMI.

1/ La dette publique du Burundi est définie comme la dette publique extérieure, la dette contractée ou garantie par l'État et la dette intérieure de l'administration centrale, en chiffres bruts.

2/ Le financement brut est défini comme le déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Les recettes englobent les dons.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long termes.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés à partir des quatre dernières années (depuis 2001), sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2005-24

	Est.	Projections							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2024
Ratio dette en VAN/PIB									
Scénario de référence	31	29	30	29	29	27	20	16	13
A. Autres scénarios									
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	31	34	37	41	45	48	67	93	115
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	33	35	38	40	43	45	55	68	76
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	31	30	31	32	32	32	32	37	41
B. Tests à limites prédéfinies									
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	31	32	36	37	38	38	39	43	45
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	31	34	37	37	37	36	33	32	31
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	31	34	39	39	39	38	33	33	32
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	31	94	88	82	77	73	54	46	41
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	31	35	35	35	35	35	31	31	30
Ratio dette en VAN/recettes 2/									
Scénario de référence	79	83	97	93	92	89	67	58	50
A. Autres scénarios									
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	79	94	117	126	138	149	210	300	375
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	84	99	121	128	138	146	189	245	283
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	79	86	101	101	103	104	109	131	148
B. Tests à limites prédéfinies									
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	79	89	110	112	116	119	129	152	163
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	79	95	119	118	119	118	112	116	114
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	79	95	122	119	120	119	111	115	116
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	79	265	282	261	249	236	186	165	150
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	79	98	114	112	114	113	107	112	111
Ratio service de la dette/recettes 2/									
Scénario de référence	16	11	12	11	11	12	11	9	9
A. Autres scénarios									
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	16	12	12	12	12	14	14	15	16
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	16	11	12	11	11	13	12	12	12
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	16	11	12	11	11	12	11	9	8
B. Tests à limites prédéfinies									
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	16	12	12	12	12	13	12	10	9
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	16	11	12	11	11	12	11	9	7
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	16	12	12	12	12	13	11	9	7
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	16	12	12	11	11	13	11	8	7
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	16	11	12	11	11	12	11	9	7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Par hypothèse, la croissance du PIB réel correspond au niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (la durée de la période de projection).

2/ Les recettes englobent les dons.